Château de Fontainebleau

Rapport d'activité
2020



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU
ANNÉE 2020



p.06 ÉDITO
p.08 CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2020

LE CHÂTEAU, SON OFFRE ET SES PUBLICS : UNE ANNÉE INÉDITE

p.12 FRÉQUENTATION : UNE ANNÉE BOULEVERSÉE, PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC
p.13 DU DÉCONFINEMENT À LA RÉOUVERTURE : PERMETTRE À FONTAINEBLEAU DE RETROUVER SES PUBLICS
p.15 L'ACTION ÉDUCATIVE N'A EU DE CESSE DE SE RÉINVENTER POUR RESTER AU PLUS PROCHE DU PUBLIC SCOLAIRE
p.18 LE PUBLIC DU CHAMP SOCIAL
p.20 MIEUX ACCUEILLIR LE PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP
p.21 LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ

p.24 POLITIQUE CULTURELLE : DES ANNULATIONS À LA RÉADAPTATION
p.25 L'OFFRE DU CHÂTEAU EN 2020
p.34 UNE OFFRE CULTURELLE RECENTRÉE

POLITIQUES PATRIMONIALES : FONTAINEBLEAU ENTRE PLEINEMENT DANS LA PROCHAINE DÉCENNIE

p.38 LES BÂTIMENTS ET LES JARDINS
p.39 VERS L'ACHÈVEMENT DE LA PHASE 1 DU SCHÉMA DIRECTEUR
p.44 L'ADOPTION ET LE LANCEMENT DE LA PHASE 2 DU SCHÉMA DIRECTEUR
p.47 LES OPÉRATIONS FINANCÉES GRÂCE AU MÉCÉNAT
p.50 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS COURANTS SUR LES BÂTIMENTS
p.53 LE PROGRAMME RAISONNÉ D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES BÂTIMENTS
p.54 L'ABOUTISSEMENT DE L'APPEL À PROJETS POUR LA RECONVERSION DU QUARTIER DES HÉRONNIÈRES ET DE SON PROCHE ENVIRONNEMENT
p.58 LES ACTIONS DANS LES JARDINS
p.62 LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ
p.63 LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)
p.64 L'EXTENSION DE L'INSCRIPTION, SUR LA LISTE INDICATIVE FRANÇAISE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ, DU DOMAINE DE FONTAINEBLEAU (CHÂTEAU, JARDINS ET PARC) À LA FORÊT

p.66 PATRIMOINE ET COLLECTIONS
p.66 LA RESTAURATION DES COLLECTIONS
p.70 RÉCOLEMENT ET ACQUISITIONS
p.80 LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

RAYONNEMENT ET VALORISATION

p.88 LE RAYONNEMENT DU CHÂTEAU
p.89 FONTAINEBLEAU DANS LES MÉDIAS
p.94 LES RELATIONS PUBLIQUES
p.98 LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES DU COLLÈGE DES CONSERVATEURS DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

p.102 VALORISATION : LES RESSOURCES PROPRES DU CHÂTEAU
p.102 RESSOURCES ISSUES DE LA BILLETTERIE
p.103 LE MÉCÉNAT
p.110 LES ACTIVITÉS DOMANIALES

DES MOYENS AU SERVICE D'UN PROJET

p.116 LES RESSOURCES HUMAINES
p.117 SITUATION DES EFFECTIFS
p.120 DES CONDITIONS DE TRAVAIL SÉCURISÉES
p.122 UNE POLITIQUE DE FORMATION RÉAJUSTÉE
p.123 LE RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

p.125 LES FINANCES
p.125 UNE EXÉCUTION DANS UN CONTEXTE INÉDIT, PILOTÉE GRÂCE À LA FIABILITÉ DES OUTILS DE CONTRÔLE INTERNE FINANCIER EXISTANTS
p.126 DES RÉSULTATS AMÉLIORÉS GRÂCE À UNE MAÎTRISE EFFICACE DES DÉPENSES COUPLÉE AU SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
p.129 AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS PUBLICS : UNE DÉPENSE MIEUX ENCADRÉE, UN SUPPORT JURIDIQUE EFFICACE

p.132 INFORMATIQUE

p.135 ANNEXES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 31/12/2020) / MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (AU 31/12/2020) / ORGANIGRAMME (AU 31/12/2020) / DÉCRET DE CRÉATION / ACQUISITIONS / ŒUVRES PRÊTÉES / OFFRE TARIFAIRE LE DROIT D'ENTRÉE ET LES VISITES / OFFRE TARIFAIRE LA LOCATION DES ESPACES / COMPTE DE RÉSULTAT / TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES / RESSOURCES HUMAINES

ÉDITO



L'année 2020 fut une année exceptionnelle à plus d'un titre. D'abord, parce que la crise sanitaire a très fortement impacté l'établissement, contraint de fermer ses portes pendant six mois. Ensuite, parce qu'elle a marqué l'achèvement de la première phase du schéma directeur de rénovation du château.

Si la programmation culturelle a subi de plein fouet cette crise avec, en particulier, le report de l'exposition *L'Art de la Fête à la cour des Valois* et de la dixième édition du Festival de l'histoire de l'art, les équipes ont su répondre avec dynamisme à ce contexte inédit et prouver que l'établissement était désormais suffisamment structuré et solide pour amortir un tel choc. La *Saint-Hubert* et les concerts des *Écoles d'art américaines* donnés dans les jardins ont connu un grand succès. 2020 a également été marquée par un partenariat d'un genre nouveau pour le château : l'installation d'une résidence artistique confiée au chef d'orchestre allemand, Thomas Hengelbrock, associé à l'ensemble et au chœur Balthasar Neumann. Renouer avec la tradition de foyer artistique du château permettra au public de se nourrir de l'énergie créatrice qui caractérisait les séjours de la cour à Fontainebleau.

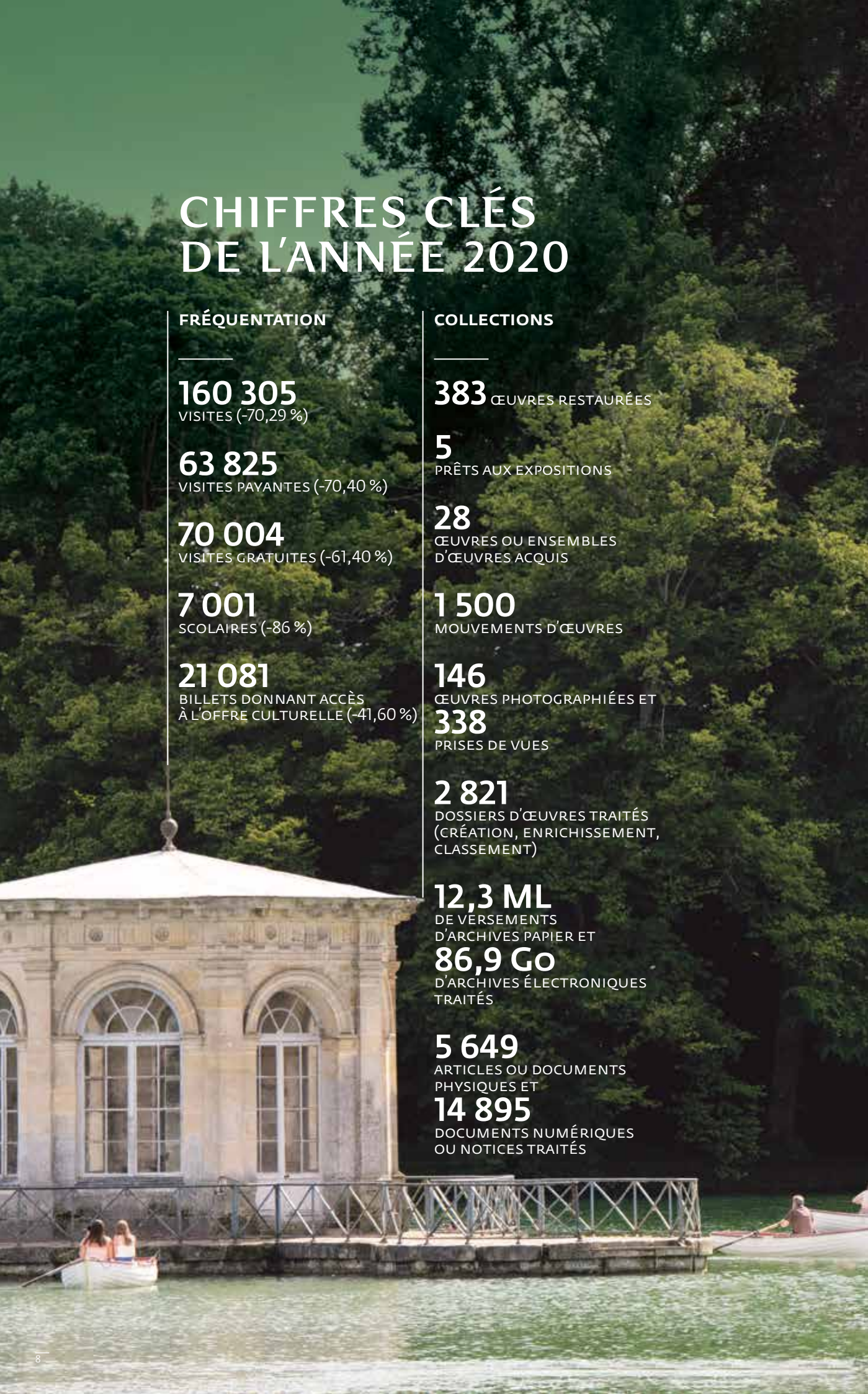
Contre toute attente, on peut donc tirer un bilan positif de l'année 2020. L'achèvement de la phase 1 du schéma directeur est à ce titre parlant : c'est un château à la fois plus sûr, mieux entretenu, plus accueillant et plus vivant qui se dessine pour la décennie à venir. De grandes restaurations ont pu être menées, de l'escalier en Fer-à-Cheval aux pièces périphériques du boudoir Turc. De spectaculaires acquisitions ont par ailleurs été conclues, à l'image de la très belle commode conçue par Gilles Joubert pour la chambre de Louis XV. Fontainebleau est l'une des résidences royales et impériales les plus meublées de France et l'année 2020 est aussi celle d'un partenariat exceptionnel avec le Mobilier national, qui permettra le retour de plus de 400 meubles à Fontainebleau, parmi lesquels figurent des meubles majeurs provenant des appartements impériaux de Napoléon Ier.

Dans le même temps, le soutien des mécènes n'a pas faibli. La restauration de l'escalier en Fer-à-Cheval bénéficie ainsi d'un mécénat de compétence de l'entreprise Kärcher, qui assure le nettoyage de ses parements. Particuliers et entreprises ont confirmé leur attachement et leur soutien à l'établissement. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés.

Enfin, l'année fut marquée par des défis numériques, depuis le développement d'outils facilitant le travail des équipes à distance jusqu'à la mise en place d'un nouveau site Internet, en passant par le déploiement de la base FOLIA dont l'ambition est de rassembler toutes les données relatives aux collections. Le château a ainsi pris le virage du numérique, aussi bien pour améliorer l'information destinée aux visiteurs et promouvoir ses offres que pour valoriser son patrimoine et ses ressources scientifiques.

Est-il besoin de le dire ? Dans la période d'incertitude que nous avons traversée, heureusement sans dommage pour notre équipe, rien n'aurait été possible sans un pilotage administratif et financier de chaque instant. Sans surtout l'engagement sans faille de chacun des agents de l'établissement dont j'ai pu éprouver pendant onze ans les exceptionnelles qualités humaines et professionnelles.

JEAN-FRANÇOIS HEBERT
Président



CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2020

FRÉQUENTATION

160 305
VISITES (-70,29 %)

63 825
VISITES PAYANTES (-70,40 %)

70 004
VISITES GRATUITES (-61,40 %)

7 001
SCOLAIRES (-86 %)

21 081
BILLETS DONNANT ACCÈS À L'OFFRE CULTURELLE (-41,60 %)

COLLECTIONS

383 ŒUVRES RESTAURÉES

5
PRÊTS AUX EXPOSITIONS

28
ŒUVRES OU ENSEMBLES D'ŒUVRES ACQUIS

1 500
MOUVEMENTS D'ŒUVRES

146
ŒUVRES PHOTOGRAPHIÉES ET
338
PRISES DE VUES

2 821
DOSSIERS D'ŒUVRES TRAITÉS (CRÉATION, ENRICHISSEMENT, CLASSEMENT)

12,3 ML
DE VERSEMENTS D'ARCHIVES PAPIER ET
86,9 Go
D'ARCHIVES ÉLECTRONIQUES TRAITÉS

5 649
ARTICLES OU DOCUMENTS PHYSIQUES ET
14 895
DOCUMENTS NUMÉRIQUES OU NOTICES TRAITÉS



RAYONNEMENT

710 000
VISITES SUR LE SITE INTERNET (+11,5 %)

220 600
ABONNÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX (+31 %)

887
MENTIONS DANS LA PRESSE (-22 %)

3
VOYAGES DE PRESSE

1
SOIRÉE DE RELATIONS PUBLIQUES ORGANISÉE AU CHÂTEAU

7
CONFÉRENCES RÉALISÉES PAR LES CONSERVATEURS DU CHÂTEAU

ADMINISTRATION

146
AGENTS

4,8 M€
EN FONCTIONNEMENT

10,3 M€
EN INVESTISSEMENT

VALORISATION

430 000 €
LEVÉS EN MÉCÉNAT

394 000 €
DE RECETTES COMMERCIALES

10
VISITES-PRIVILÈGE

9
TOURNAGES ET PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES

LE CHÂTEAU ET SES JARDINS

67 500 M²
DE BÂTIMENTS

130 HA
DE PARC ET JARDINS

10 000 M
DE HAIES

4 710
ARBRES D'ALIGNEMENT

60 000
PLANTES PRODUITES, DONT **43 000** POUR LE SEUL GRAND PARTERRE



LE CHÂTEAU, SON OFFRE ET SES PUBLICS : UNE ANNÉE INÉDITE

p.12 FRÉQUENTATION : UNE ANNÉE BOULEVERSÉE, PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

p.13 DU DÉCONFINEMENT À LA RÉOUVERTURE : PERMETTRE À FONTAINEBLEAU DE RETROUVER SES PUBLICS

p.15 L'ACTION ÉDUCATIVE N'A EU DE CESSE DE SE RÉINVENTER POUR RESTER AU PLUS PROCHE DU PUBLIC SCOLAIRE

p.18 LE PUBLIC DU CHAMP SOCIAL

p.20 MIEUX ACCUEILLIR LE PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

p.21 LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ

p.24 POLITIQUE CULTURELLE : DES ANNULATIONS À LA RÉADAPTATION

p.25 L'OFFRE DU CHÂTEAU EN 2020

p.34 UNE OFFRE CULTURELLE RECENTRÉE

FRÉQUENTATION : UNE ANNÉE BOULEVERSÉE, PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

L'établissement public du château de Fontainebleau (EPCF), comme l'ensemble des sites culturels, a été durement frappé par la crise et a enregistré en 2020 une chute de 66 % de sa fréquentation.
Malgré un excellent début d'année (+7,69 % de fréquentation totale avant la mise en place du confinement) et une programmation culturelle prometteuse, la fermeture du château, l'absence de touristes étrangers puis l'annulation de la majorité des manifestations culturelles, commerciales et institutionnelles ont conduit à un niveau de fréquentation extrêmement faible en 2020. Les chiffres du début du premier trimestre dépassent pourtant les prévisions annoncées, confirmant la pertinence de la stratégie commerciale amorcée en 2019. Si le contexte sanitaire n'a évidemment pas permis de poursuivre pleinement cette stratégie, le château a rapidement su s'adapter aux enjeux exceptionnels pour renouer avec ses publics.

160 305 VISITES (-70,29 %)
63 825 VISITES PAYANTES (-70,40 %)
70 004 VISITES GRATUITES (-61,40 %)
21 081 BILLETS DONNANT ACCÈS À L'OFFRE CULTURELLE (-41,60 %)
7 001 SCOLAIRES (-86 %)







DU DÉCONFINEMENT À LA RÉOUVERTURE : PERMETTRE À FONTAINEBLEAU DE RETROUVER SES PUBLICS

L'établissement a organisé une réouverture progressive pour maintenir autant que possible le lien avec son public : après le parc (le 25 mai) puis les jardins (le 2 juin), le château a rouvert ses portes la première semaine de juillet. Pour rassurer le public comme les agents, cette réouverture s'est mise en place par étapes. La première semaine de juillet, le château a proposé un circuit de visite repensé et réduit. À cette occasion, l'entrée du château était totalement gratuite. Le circuit complet a pu être à nouveau proposé fin juillet. Afin d'éviter les croisements de flux, la salle de Bal n'était accessible qu'en visite accompagnée. De même, pour assurer la sécurité du parcours de visite, la cour Ovale a été exceptionnellement ouverte.


ÎLE-DE-FRANCE & OISE

Le château rouvre... pas à pas

Le Parisien

Le Parisien
25 mai 2020


ÉCONOMIE

Plan de relance : le patrimoine cité en priorité

Le Quotidien de L'art
7 septembre 2020

Historia tous les jours
24 juillet 2020



Réouverture du château de Fontainebleau. Une destination historique au charme intact



L'année noire des grands châteaux

Ouest-France
du 26 au 27 décembre 2020

Ce travail de fond pour restaurer la confiance des visiteurs s'est accompagné en interne d'une mobilisation et d'un accompagnement des agents. Ainsi, en amont de la réouverture, trois scenarios différents ont été envisagés pour respecter la sécurité de tous : le PRA a reçu un avis favorable des représentants du personnel.

À la réouverture, ce sont les Français qui ont répondu présents (88 % de visiteurs de l'année contre 71 % en 2019), et particulièrement les Franciliens qui, dès juillet, ont presque comblé l'absence de groupes et de visiteurs étrangers (-19 % seulement par rapport à 2019).

Cet engouement s'est ralenti à partir du mois d'août où les internationaux sont habituellement les publics les plus présents. Si la fréquentation des week-ends était plutôt bonne dès le mois de septembre, le nombre de visiteurs en semaine a très fortement diminué, notamment en raison de l'absence de touristes et de publics scolaires (baisse de 50 % de la fréquentation en moyenne).



L'ACTION ÉDUCATIVE N'A EU DE CESSE DE SE RÉINVENTER POUR RESTER AU PLUS PROCHE DU PUBLIC SCOLAIRE

L'ACTION ÉDUCATIVE DURANT LE PREMIER CONFINEMENT

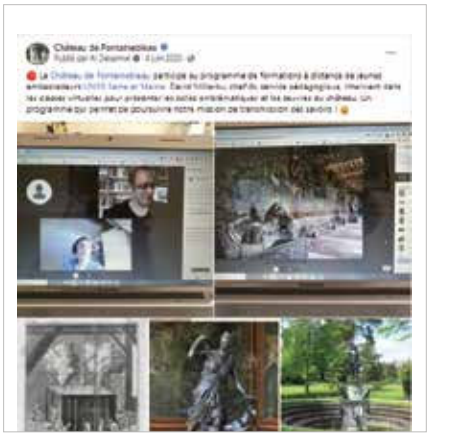
L'année 2020 a été marquée par le confinement et par voie de conséquence par un niveau très faible d'accueil des groupes scolaires. Il était essentiel de maintenir un lien avec le monde enseignant malgré les restrictions.



Le confinement du printemps 2020 a mis fin aux projets d'éducation artistique et culturelle lancés en septembre 2019. Le projet "*petit palais d'orient*", rassemblant 10 classes du département, n'a pas pu être finalisé, tout comme le projet chorégraphique "*là où le vent nous portera*". Les projets artistiques et culturels en partenariat avec l'association "*Orchestre à l'école*", pour la Nuit des musées 2020, le Festival de l'histoire de l'art et la fête de la musique ont été reportés à 2021.

La période de confinement a cependant permis d'initier de nouveaux projets d'éducation artistique et culturelle pour la rentrée 2020, tels que celui impliquant une artiste-photographe ou celui avec le centre national de création musicale, *la Muse en Circuit*. Cette période a aussi permis d'élaborer avec succès et pour la première fois un dossier de candidature pour une résidence d'écrivain en partenariat avec le Conseil régional d'Île-de-France et le Conseil départemental de Seine-et-Marne qui sera confiée à Benoit Vincent. Une nouvelle stratégie d'éducation artistique et culturelle a ainsi pu être mise en place et validée durant le conseil d'administration de juin 2020.

L'opération "*ambassadeurs du patrimoine*" a pu se poursuivre durant le confinement, avec une série de cours en ligne dispensés à une vingtaine d'élèves et enseignants seine-et-marnais sur la plateforme numérique du CNED.





LE DÉCONFINEMENT ET LE REDÉMARRAGE DES ACTIONS ÉDUCATIVES

Avant la réouverture au public, l'établissement s'est mis en position de répondre aux partenaires éducatifs dans le cadre de deux dispositifs :

- organisation d'une journée consacrée au sport en collaboration avec le rectorat de Créteil. Des courses d'orientation culturelle et une présentation des œuvres du château par les ambassadeurs du patrimoine formés lors du confinement ont permis l'accueil, le 23 juin, d'une manifestation académique regroupant soixante élèves, leurs enseignants et des représentants institutionnels (directrice académique de Seine-et-Marne, délégué ministériel aux Jeux olympiques) ;
- inscription de l'établissement dans le nouveau dispositif 2S2C, en partenariat avec l'inspection d'académie de Seine-et-Marne et le rectorat de Créteil, afin de relancer la fréquentation des lieux culturels par les groupes scolaires. Un programme spécifique réservé à un groupe scolaire par journée a ainsi été créé, proposant une visite et une activité de création avec un artiste. En outre, un partenariat a été noué avec la FEMIS, dans le cadre du projet "Vacances apprenantes", pour créer des stages de cinéma au château en explorant le potentiel et le patrimoine cinématographique du monument, sous la direction pédagogique de jeunes réalisateurs de l'École.

Les habituelles journées d'intégration de septembre et octobre 2020 ont été maintenues, mais avec des jauges restreintes pour respecter le cadre sanitaire. Dès la rentrée, les projets d'éducation artistique et culturelle ont été lancés avec une formation d'enseignants et d'artistes et la création de parcours artistiques et culturels spécifiques.

L'ACTION ÉDUCATIVE S'EST POURSUIVIE À L'HEURE DU RECONFINEMENT

Le reconfinement du 30 octobre a mis à mal les projets lancés en septembre. Ceux-ci ont dû être réadaptés en raison de l'impossibilité des classes à visiter le château et à découvrir les lieux et les œuvres. Une série d'interventions en classe a été mise en place en novembre et en décembre afin de maintenir une continuité des projets. La création de diaporamas ainsi que l'organisation d'interventions en classe ont occupé les dernières semaines de l'année 2020 et permis la création d'un matériel et d'actions pédagogiques nouvelles, appelées à être pérennisées.

La République de Seine-et-Marne
7 septembre 2020



Fontainebleau et ses environs

FONTAINEBLEAU

ÉDUCATION. Le collège International et le château font équipe



Collège Blanche-de-Castille

Extraordinaire 1re année pour la classe-orchestre

L'Éclaireur du Gâtinais
1er janvier 2020



LE PUBLIC DU CHAMP SOCIAL

En 2020, la première stratégie en direction des publics issus du champ social a été présentée au conseil d'administration de juin, afin de cerner les publics prioritaires et de construire des actions qui répondent au mieux aux besoins de chacun.

Si le château a vocation et pour mission d'accueillir tous les publics éloignés de la culture, il élabore son action envers des publics cibles en tenant compte des priorités ministérielles et locales. Deux types de publics sont particulièrement ciblés :

- le public en apprentissage du français : depuis trois ans, les politiques mises en place pour accueillir les réfugiés et demandeurs d'asile ont entraîné un accroissement de la demande d'accueil du public en apprentissage du français ;
- les jeunes en insertion professionnelle (16-25 ans) : la découverte des métiers de la culture est particulièrement riche au château du fait de la diversité des patrimoines et des compétences qu'il regroupe. Le château s'appuie sur des relais travaillant par exemple dans des Missions locales ou des Écoles de la deuxième chance pour favoriser l'accueil de ces publics.

L'EPCF positionne son plan d'action à une échelle qui se veut d'abord territoriale. Afin de développer les publics au niveau local, quatre villes du sud Seine-et-Marne accueillant un ou plusieurs quartiers classés Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) - Avon, Melun, Nemours et Montereau -, et avec lesquelles le château entretient déjà des liens, feront l'objet d'un partenariat contractualisé.





OPÉRATIONS "C'EST MON PATRIMOINE !" ET "ÉTÉ CULTUREL" (711 BÉNÉFICIAIRES)

En 2020, l'opération *C'est mon patrimoine !* s'est déroulée au mois de juillet, dans un contexte de crise sanitaire. Un programme intitulé *Re-naissances* a été proposé aux publics des structures sociales (centres sociaux, structures de solidarités, etc.).

Le château proposait, à la journée, des visites thématiques et des ateliers de pratique artistique ou sportive (théâtre, jeu de paume, danse, escrime). À l'exception de la paume, chacune de ces activités pouvait se dérouler en extérieur. Un protocole sanitaire strict a été mis en place, afin de rassurer les participants.

C'est mon patrimoine ! vise en particulier les publics issus des QPV (60 % minimum requis dans l'appel à candidatures de la DRAC). En 2020, le château de Fontainebleau a atteint 74 % de publics des QPV (78,8 % en 2019).

Les participants proviennent à 90 % de structures franciliennes (centres sociaux, IME, Écoles ouvertes, Écoles de la deuxième chance…), principalement de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne.

Grâce aux crédits relatifs à l'opération Été culturel, les activitées de *C'est mon Patrimoine !* ont été proposées, de manière plus large, sur les mois de juillet et août.

711 personnes ont participé à ces deux opérations, sur deux mois (juillet et août).





JUMELAGE CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU - VILLE DE SAVIGNY-LE-TEMPLE (219 VISITES)

Fort des résultats obtenus dans le cadre de la convention de jumelage de 2016 entre l'EPCF et les zones de sécurité prioritaires de Savigny-le-Temple, une nouvelle convention de 3 ans (2019-2021) a été signée le 13 février 2019 à la préfecture de la Région Île-de-France.

En 2020, les actions envers les publics de Savigny se sont en partie maintenues malgré la crise sanitaire : sous la direction artistique de la compagnie La Caravelle, un spectacle sur le thème des fêtes à la Renaissance a été conçu, grâce à des ateliers de théâtre dispensés à une dizaine de bénéficiaires par visioconférence. Ce spectacle sera présenté au public dès que possible en 2021. En parallèle, quelques sorties culturelles ont été maintenues même si le spectacle de Noël habituellement proposé aux Savigniens a dû être annulé.



MIEUX ACCUEILLIR LE PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Les actions prévues au calendrier de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ont été poursuivies. Les outils de médiation ou de compensation déjà en place ont pu être perfectionnés et enrichis.

En 2020, l'action principale a porté sur la signalétique qui a pu être déployée aux abords du château, dans les cours et jardins, mais également dans le circuit de visite. Supports d'orientation pour tous, les éléments contiennent également des informations de promotion et d'accueil pour le public en situation de handicap.

LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA RELANCE DE L'ACTIVITÉ

ATTIRER LE PUBLIC FRANCILIEN



L'accessibilité de la forêt de Fontainebleau dès la fin du confinement a constitué un véritable appel d'air pour les citadins de région parisienne qui sont venus nombreux s'y promener. Cette mobilité retrouvée du public francilien comme la promotion mise en place par l'EPCF ont assuré une bonne fréquentation. La création et l'enrichissement d'une offre familiale, mise en avant par des campagnes digitales, ont ainsi permis une diminution relative des visiteurs gratuits (-61,4 %) par rapport aux payants.

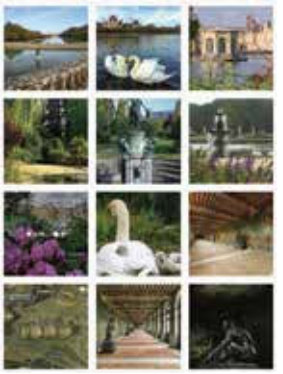
La mise en place d'une offre groupée de plusieurs visites dans une même journée, permettant au public de découvrir l'ensemble des espaces du château, a permis de maintenir l'offre culturelle (diminution relative de 41,6 % sur l'année). Ces actions avaient également pour objectif d'augmenter le panier moyen des visiteurs et de combler une partie des pertes en billetterie induites par la baisse du nombre de visiteurs.

Cette embellie a néanmoins été de courte durée : le public francilien a préféré quitter la région pour les vacances d'été entraînant une baisse de la fréquentation durant le mois d'août. À ceci s'ajoute une fermeture du musée du 13 au 18 août en raison d'un incident de chantier ayant entraîné un risque de dispersion de poussières toxiques dans les salles Saint-Louis. Les résultats négatifs des tests ont permis une réouverture le 19 août.









GARDER LE LIEN AVEC LES PROFESSIONNELS DU TOURISME

En tout début d'année, un workshop prometteur en Russie, Ukraine et Azerbaïdjan a pu être mené. Près de 200 professionnels du tourisme ont été rencontrés à Moscou, Kiev et Bakou. L'ensemble des autres actions prévues pour la promotion du château à l'étranger ont ensuite dues être annulées compte tenu des contraintes sanitaires (rendez-vous en France, workshop en Chine et en Asie du Sud-Est).

Le Forum des loisirs culturels, à l'attention des groupes et associations français, a toutefois pu se dérouler et, tout au long de l'année, des workshops digitaux ont été proposés gracieusement par le Comité régional du tourisme à ses partenaires, afin de garder un lien commercial avec les acteurs du tourisme.







UNE STRATÉGIE DE PROMOTION RÉACTIVE ET RÉORIENTÉE VERS LE NUMÉRIQUE

Le château de Fontainebleau a conduit de nombreuses actions de promotion auprès du grand public et s'est adapté en accélérant fortement sa communication numérique.

Le château a ainsi amplifié sa présence digitale. La mise en ligne d'un nouveau site Internet en février 2020 a donné l'occasion de dynamiser la fréquentation du site qui a progressé de 11,5 %.

L'EPCF a par ailleurs proposé de nombreuses webséries et visites virtuelles, conçues en collaboration avec des influenceurs et des partenaires du château et pris part à l'opération *#CultureChezVous* lancée par le ministère de la Culture ou encore à celle *#CetÉtéJeVisiteLaFrance* organisée par Atout France tout au long de l'été.

2020 a également été marquée par le lancement de la première campagne de communication numérique du château *Un voyage au cœur de l'histoire*. Cette campagne, comprenant de l'achat d'espaces sur le web, le référencement payant du nouveau site Internet et de la sponsorisation sur les réseaux sociaux, a accompagné avec succès la programmation estivale.

La fréquentation des réseaux sociaux a connu une hausse importante en 2020 (+31 %). Le château comptabilise aujourd'hui près de 220 000 abonnés, tous réseaux confondus. Cette progression est due à la systématisation d'une ligne éditoriale dynamique et au recours dès avril 2020 aux services d'un community manager indépendant. Outre les réseaux sociaux traditionnels et occidentaux, le château possède également des comptes sur WeChat et Weibo, principaux outils accessibles depuis la Chine. Ces deux réseaux sont animés depuis 2020 par une agence spécialisée.

Parallèlement, l'établissement a réalisé plusieurs films de promotion destinés à sa communication digitale, qui ont été vus plus de 150 000 fois.

Facebook : 89 000 abonnés (+35 %)
Twitter : 27 200 abonnés (+17 %)
Instagram : 96 900 abonnés (+23 %)
LinkedIn : 5 500 abonnés (+1 734 %)
WeChat : 3 200 abonnés
Weibo : 800 abonnés

POLITIQUE CULTURELLE : DES ANNULATIONS À LA RÉADAPTATION

La programmation culturelle a été fortement affectée par la crise sanitaire et en grande partie annulée ou reportée, à commencer par l'exposition *L'Art de la Fête à la cour des Valois*. Les équipes du château ont néanmoins su s'adapter et réagir avec dynamisme pour maintenir ce qui pouvait l'être, créer une offre adaptée au contexte et préparer la reprise.



L'offre du château en 2020

Les visites guidées

Plusieurs formats de visite sont proposés : de la visite générale du château - la plus demandée - aux visites des lieux « cachés » comme les Petits Appartements, le théâtre Impérial ou l'appartement de Madame de Maintenon.

15 861 visiteurs (26 148 en 2019)

De nouvelles visites ont été conçues durant l'année 2020, à l'image d'une visite théâtralisée intitulée La Robe des Siècles, mise au point et présentée au public deux fois par jour pendant toute la durée des vacances d'été.

À partir du mois de juin, au sortir du confinement, l'offre de visites guidées et la taille des groupes ont dû être repensées, tant du point de vue de l'organisation, que de l'offre elle-même, qui a été enrichie. D'un point de vue technique, les espaces non compatibles avec les contraintes sanitaires ont été fermés. Des distributeurs de gel ont été installés et l'obligation du port du masque généralisée.

La jauge des visites a été abaissée à 15 personnes, puis à 6 personnes à partir du mois de novembre. Au moment de la réouverture des jardins, au mois de juin, des visites (visite générale *Entre cours et jardins*, et thématiques : jardin de Diane, cour Ovale) ont été proposées à un public heureux de pouvoir de nouveau profiter des jardins du château, après la période du confinement. Les visites des extérieurs ont de nouveau été programmées suite à la fermeture du château, le 30 octobre.

Par ailleurs, une nouvelle visite nocturne intitulée *Une nuit d'été à la cour* a vu le jour. Elle a été programmée à raison de deux soirs par semaine et a rencontré un grand succès : 86 % de taux de remplissage.

À l'automne, une offre de reprise principalement à destination des familles a été programmée, particulièrement pendant les week-ends et les vacances scolaires. Ainsi, un nouveau parcours théâtralisé pour les familles sur le personnage de d'Artagnan a vu le jour. Cette visite ainsi que l'ensemble de l'offre familiale ont rencontré un grand succès, avec des taux de remplissage compris entre 80 et 90 %. Des visites accompagnées ont été mises en place pour les publics individuels afin de faciliter la communication avec les visiteurs et de dissiper certaines inquiétudes concernant les conditions sanitaires.


Fontainebleau et ses environs

SORTIES. D'Artagnan et des fantômes pour les vacances du château

La République de Seine-et-Marne 26 octobre 2020

Enfin, pour répondre à une demande de la part du public adulte et adolescent, une nouvelle *Enquête au château* avec des énigmes spécifiquement conçues a été créée en 2020. Face à son succès, cette visite sera proposée en 2021.

L'OFFRE NUMÉRIQUE

À la suite au deuxième confinement, survenu à la fin des vacances de la Toussaint, le château a étudié la faisabilité de visites virtuelles, afin de proposer au public dès 2021 des conférences ou des visites à distance. Plusieurs options ont été étudiées : des conférences en salle, s'appuyant sur des diaporamas, et des visites virtuelles de certaines salles du château en partenariat avec le Google Art Project. Il a également été décidé de développer une application de visite qui sera disponible en 2021.



LES ÉVÉNEMENTS

Malgré une activité ralentie, sinon à l'arrêt, l'année 2020 a été jalonnée de plusieurs rendez-vous qui ont été de grands succès.

LE CARNAVAL

- Dimanches 9 et 16 février
- 421 participants (272 en 2019)

En 2020, le carnaval du château a été proposé à deux reprises pendant les vacances scolaires d'hiver, fort du succès qu'il rencontre chaque année. Tout au long de l'après-midi, des démonstrations et initiations à l'escrime, des ateliers créatifs, de maquillage et des cours de danse de la Renaissance ont été proposés aux enfants. En fin de journée, tous les participants aux ateliers ont été invités à un bal Renaissance dans la salle des Colonnes et à un défilé de costumes dans la cour Ovale.



Carnaval au château

Mission: agents secrets

Figaro.fr Scope
12 février 2020



Bal masqué au château

Le Parisien
7 février 2020



2. Les costumes à la fête pour les vacances au château

La République de Seine-et-Marne
10 février 2020



LE FESTIVAL DES ÉCOLES D'ART AMÉRICAINES

- Du 8 juillet au 3 août
- 3 569 visiteurs (en accès gratuit ; 1 627 en 2019 avec un accès payant)



Depuis 1921, chaque été, le château accueille les professeurs et les étudiants des Écoles d'art américaines de Fontainebleau, une école originale où l'on perpétue l'enseignement de l'excellence à la française, en musique et en architecture. Forts de cette histoire partagée et animés d'une volonté commune, le château de Fontainebleau et la Fondation des Écoles d'art américaines ont décidé de renforcer leur partenariat en créant un festival dont la troisième édition a été perturbée par l'épidémie de Covid-19. Les vols en provenance des États-Unis ayant été suspendus, aucun cours ou masterclasse n'a pu être donné cette année.

En revanche, une série de concerts a été proposée gratuitement sur 9 journées, du 4 juillet au 1er août. Ces concerts ont eu lieu dans le Jardin anglais dans lequel a été installé un podium protégé. L'établissement a ainsi pu offrir au public, venu en nombre, un programme adapté constituant une véritable pause musicale en extérieur.







Les Journées européennes du patrimoine

- Samedi 19 et dimanche 20 septembre
- 9 217 visites (13 883 en 2019)

Le château et les associations partenaires ont proposé gratuitement, pendant un week-end, de nombreuses activités : visites guidées, présentations d'œuvres, point parole. Les conservateurs du château ont également entraîné les visiteurs dans des lieux insolites habituellement fermés au public.

Tout au long du week-end, les métiers du patrimoine ont été mis à l'honneur. Les tapissiers et les ébénistes ont présenté leur travail au public. L'entreprise Kärcher a proposé des démonstrations de nettoyage de l'escalier en Fer-à-Cheval, et l'entreprise Léon Noël a initié les visiteurs à la taille de pierre.

Les Écoles d'art américaines ont donné des concerts dans le Jardin anglais, et les Amis de l'orgue, un concert dans la chapelle de la Trinité.

La Saint-Hubert nouveau format

- Dimanche 23 octobre
- 380 visiteurs

La République de Seine-et-Marne 19 octobre 2020



Fontainebleau et ses environs

FONTAINEBLEAU

CHÂTEAU. **La Saint-Hubert va se donner en spectacle**

Rendez-vous annuel depuis 2010, la Saint-Hubert du château a été l'occasion de célébrer le patron des chasseurs. En 2020, le château a souhaité faire évoluer cet événement, qui a toujours pour objectif de présenter au public un divertissement auquel la cour était très attachée.

Un véritable spectacle a été présenté au public, centré sur trois thématiques relatives à la chasse : la trompe, la vénerie et la fauconnerie. Ce spectacle, plus condensé dans sa forme (durée : 1h30), comprenait un concert de trompes de chasse, des démonstrations de vol de rapaces, et la curée froide présentée par le rallye Tempête, partenaire de l'événement depuis 2010. À l'issue du spectacle, une conférence sur les chiens de Louis XV a été donnée par Oriane Beaufils, conservatrice des peintures.

Pour la première fois en 2020, la Saint-Hubert était payante. Cela s'explique autant par l'évolution du concept et l'investissement important de l'EPCF pour le montage du spectacle que par la nécessité de contrôler la jauge de la cour Ovale.



LES ÉVÉNEMENTS ANNULÉS/REPORTÉS

Les conditions sanitaires de l'année 2020 ont contraint l'établissement à annuler de nombreux événements – expositions comme rendez-vous événementiels.

Exposition *L'Art de la Fête à la cour des Valois*

L'exposition *L'Art de la Fête à la cour des Valois*, initialement prévue à l'automne 2020, a été, dès le début de la crise sanitaire, annulée dans un premier temps puis reportée au printemps 2022 en raison du bouleversement de l'équilibre budgétaire de l'établissement entraîné par sa fermeture au public. L'objectif premier de cette stratégie était de conserver les moyens nécessaires à la mise en place des temps fort de la programmation culturelle de 2021 – bicentenaire de la mort de Napoléon Ier. Il a donc été décidé de reporter *L'Art de la Fête à la cour des Valois* après la saison napoléonienne.

En lien étroit avec la RMN-GP, co-organisateur de l'exposition, ce report en 2022 a nécessité une renégociation des prêts. Les galeries la Galleria degli Uffizi et le Palazzo Pitti ont très généreusement accepté de prêter, pour l'exposition de 2022, trois pièces au lieu des 2 prévues initialement pour 2020. Un avenant à la convention-cadre et l'arrêté des dépenses engagées ont été présentés lors du conseil d'administration du 20 décembre.

Face au report de l'exposition, il a été décidé que le catalogue confié aux Éditions In Fine (groupe Les Échos – Connaissance des Arts) serait finalement conçu comme un livre d'art et non comme un catalogue d'exposition. Il a été imprimé fin 2020 et diffusé en librairie à compter de mars 2021. Le rayonnement de l'établissement, de ses collections et du travail scientifique qu'il a initié est ainsi préservé. Ce travail scientifique engagé par les équipes devait donner lieu à un colloque consacré, aux influences croisées en Europe du phénomène de la fête à la cour de France au XVIe siècle en partenariat avec l'Université Paris I Sorbonne. Les conditions sanitaires ont empêché la tenue de cet événement. Pour préserver le travail accompli et l'important ancrage européen du projet général, les communications prévues pour cet événement feront l'objet d'une publication éditée conjointement par le château et l'Université Paris I Sorbonne, aux presses universitaires de la Renaissance. L'ouvrage, *La cour en fête*, sera publié au printemps 2022, à l'occasion de l'exposition. Il réunira des spécialistes européens de ces questions ainsi que des conservateurs des plus grandes institutions européennes telles que la Gallerie degli Uffizi, les Royal Armouries ou encore les musées de Bruges.

L'événement de reconstitutions historiques initialement prévu en avril, véritable rendez-vous annuel très attendu du public, a également dû être annulé. De la même manière, plusieurs rendez-vous ont dû être reportés ou annulés :

- la dixième édition du Festival de l'histoire de l'art, ayant pour thème le plaisir et le Japon pour pays invité, a été reportée au mois de juin 2021 ;
- la nuit des Musées a été reportée au 14 novembre, puis finalement annulée ;
- les 20 séances du spectacle de Noël, *Peau d'Âne*, par la compagnie le Bal de Saint-Bonnet, ont été reportées aux vacances de Noël 2021.

LANCEMENT DE LA RÉSIDENCE THOMAS HENGELBROCK ET L'ENSEMBLE BALTHASAR

La direction du château de Fontainebleau est engagée pour que les arts et la création reprennent la place qu'ils ont toujours occupée au cours des siècles pour renouer avec sa tradition séculaire de foyer de création artistique. Afin de créer un nouveau dialogue avec l'histoire qui est la sienne, un projet de résidence artistique a été confié à Thomas Hengelbrock et à l'ensemble et chœur Balthasar Neumann.

La convention de résidence a été présentée au conseil d'administration du mois de décembre 2020.


CULTURE

BRÈVES

HENGELBROCK
À FONTAINEBLEAU

Le Figaro
16 octobre 2020

Cette résidence adopte un parti pris résolument européen qui se trouve au cœur du projet. Car la culture, et en premier lieu la musique, revêt un rôle fondamental dans la construction européenne, c'est elle qui met en scène et fait vivre l'Europe dans toute sa diversité et contribue à son rayonnement. L'écheveau serré de relations diplomatiques, politiques et culturelles que Fontainebleau a noué avec de nombreux pays des siècles durant est un exemple et une source d'inspiration pour lancer un nouveau projet culturel européen.

La dimension pédagogique de la transmission de la culture pour tous est une autre composante essentielle du concept développé à Fontainebleau. Le projet s'adressera à une grande diversité de publics dans un esprit d'élargissement et de démocratisation. Il s'attache à favoriser la pratique musicale en s'inscrivant pleinement dans une dynamique d'éducation artistique et culturelle déjà bien ancrée dans la politique du château, que ce soit à destination du public scolaire, amateur ou en formation professionnelle.



Pour dresser les contours artistiques et pédagogiques d'un tel projet, le choix du chef d'orchestre allemand Thomas Hengelbrock et de l'ensemble Balthasar Neumann s'est naturellement imposé. Depuis sa création en 1995 en effet, l'ensemble se conçoit comme l'ambassadeur culturel de l'Europe. Les musiciennes et les musiciens qui le composent sont originaires de plus de 20 pays et leurs projets musicaux sont présents dans tous les festivals de premier plan comme dans les plus grands opéras et salles de concerts du monde. Leur travail artistique unique transcende les genres et associe la musique à d'autres formes d'art telles que le théâtre, la littérature et la danse. À l'Académie Balthasar Neumann fondée il y a 15 ans, les musiciennes et musiciens et leur directeur artistique s'engagent par ailleurs de multiples manières : en plus du concept innovant de formation des étudiantes et étudiants, de nombreux projets de médiation culturelle et d'intégration y voient le jour en collaboration avec des écoles, établissements d'enseignement supérieur, centres pour personnes handicapées, hôpitaux, cliniques psychiatriques pour enfants et autres structures d'accueil.

Le château de Fontainebleau et l'ensemble Balthasar Neumann collaboreront plusieurs années pour parvenir à remplir un triple objectif :
- favoriser la création artistique et la culture européenne ;
- sensibiliser le public à la création et à la musique ;
- diffuser la production des artistes invités aux publics bénéficiant du projet.

Le premier séjour de l'ensemble au château de Fontainebleau a eu lieu du 12 au 18 octobre 2020. Thomas Hengelbrock et l'ensemble Balthasar Neumann ont investi la salle de Bal du château, et alterné répétitions, masterclasses, rencontres et concerts. Un programme de concerts comprenant des pièces de musique ancienne et baroque, accompagnés de lectures de textes de Ronsard par Amira Casar, a été présenté aux élèves du conservatoire de Fontainebleau, au personnel du château, aux mécènes et au public.







UNE OFFRE CULTURELLE RECENTRÉE

Un séminaire consacré à l'offre culturelle dans un contexte de crise sanitaire a été organisé en octobre 2020. Il a réuni les directeurs et chefs de services de l'établissement. Trois priorités ont pu être définies :

- mettre en chantier un nouveau projet scientifique et culturel. Piloté par David Guillet, il convient d'en définir le calendrier et les modalités de travail dans la perspective d'une présentation au conseil d'administration de décembre 2021 ;
- articuler l'offre culturelle autour de l'amélioration de la médiation des salles et des œuvres, en développant une offre à distance. Les comités de programmation culturelle devront à l'avenir davantage se référer au contenu du séminaire ;
- mieux prendre en compte les travaux et leurs impacts en mettant en place une communication ciblée à la fois en interne, en amont des chantiers, et en externe, à l'attention des visiteurs.

À la suite de ce séminaire, une mission sur la médiation et son organisation a été constituée au sein de la direction de l'accueil et des publics, chargée de constituer et d'animer un comité de médiation.



FONTAINEBLEAU

DÉCONFINEMENT. **Le château mise sur ses jardins**

La République de Seine-et-Marne 29 juin 2020



Fontainebleau et ses environs

FONTAINEBLEAU

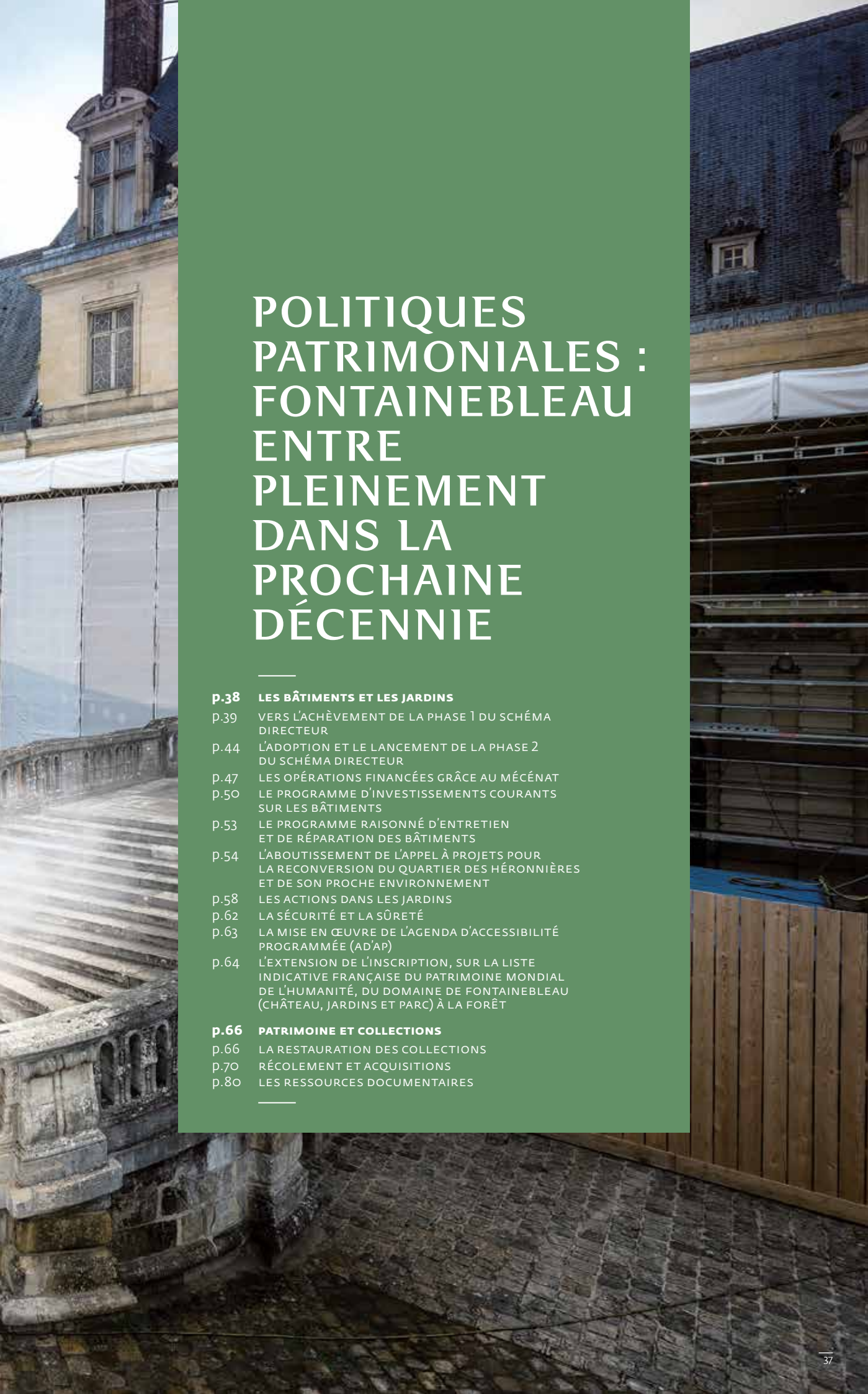
TOURISME. **Musique et gratuité pour la réouverture du château**

La République de Seine-et-Marne 6 juillet 2020



Mise en place dans le respect des mesures sanitaires en vigueur





POLITIQUES PATRIMONIALES : FONTAINEBLEAU ENTRE PLEINEMENT DANS LA PROCHAINE DÉCENNIE

p.38 LES BÂTIMENTS ET LES JARDINS

p.39 VERS L'ACHÈVEMENT DE LA PHASE 1 DU SCHÉMA DIRECTEUR

p.44 L'ADOPTION ET LE LANCEMENT DE LA PHASE 2 DU SCHÉMA DIRECTEUR

p.47 LES OPÉRATIONS FINANCÉES GRÂCE AU MÉCÉNAT

p.50 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS COURANTS SUR LES BÂTIMENTS

p.53 LE PROGRAMME RAISONNÉ D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES BÂTIMENTS

p.54 L'ABOUTISSEMENT DE L'APPEL À PROJETS POUR LA RECONVERSION DU QUARTIER DES HÉRONNIÈRES ET DE SON PROCHE ENVIRONNEMENT

p.58 LES ACTIONS DANS LES JARDINS

p.62 LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ

p.63 LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

p.64 L'EXTENSION DE L'INSCRIPTION, SUR LA LISTE INDICATIVE FRANÇAISE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ, DU DOMAINE DE FONTAINEBLEAU (CHÂTEAU, JARDINS ET PARC) À LA FORÊT

p.66 PATRIMOINE ET COLLECTIONS

p.66 LA RESTAURATION DES COLLECTIONS

p.70 RÉCOLEMENT ET ACQUISITIONS

p.80 LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

LES BÂTIMENTS ET LES JARDINS

L'établissement public du château de Fontainebleau a pour mission de conserver, entretenir, restaurer et valoriser le patrimoine exceptionnel dont il a la charge. Pour mener à bien cette mission, le ministère de la Culture l'a doté d'un schéma directeur de rénovation. La première phase, initiée en 2015, est en voie d'achèvement tandis que la deuxième, s'étalant de 2020 à 2025, a été approuvée par la commission ministérielle des projets immobiliers (CMPI) le 23 septembre 2020. La poursuite de ce schéma directeur témoigne du soutien et de la confiance du ministère de la Culture vis-à-vis de l'EPCF qui est désormais en capacité de conduire efficacement sa maîtrise d'ouvrage. Cette décision consolide les actions nécessaires et primordiales de modernisation et de mise en valeur de l'un des fleurons du patrimoine national.

Parallèlement au schéma directeur, de nombreuses opérations d'investissement courant ou bien financées par du mécénat, comme la restauration de l'escalier en Fer-à-Cheval, ont été engagées tant sur les bâtiments que sur les jardins. Le programme raisonné d'entretien et de réparation a également pris une ampleur importante en 2020 grâce aux accords-cadres lancés aussi bien pour le clos et le couvert que pour les espaces intérieurs.

La crise sanitaire a entraîné des retards estimés à environ trois mois, principalement dus au premier confinement qui a imposé une fermeture complète des chantiers. En dépit de cette période inédite, les activités ont pu reprendre un cours quasiment normal dès l'été 2020, dans le strict respect des mesures de sécurité sanitaire imposées.

BUDGET DU SCHÉMA DIRECTEUR (2015-2026) : 115 M€
3 PHASES
16 OPÉRATIONS DANS LA PHASE 1 (2015-2020)
16 OPÉRATIONS DANS LA PHASE 2 (2020-2025)
DÉPENSES : PRÈS DE 10 M€ PAR AN



VERS L'ACHÈVEMENT DE LA PHASE 1 DU SCHÉMA DIRECTEUR

Ce schéma directeur du château de Fontainebleau a été validé par les instances du ministère de la Culture en 2014 et officiellement engagé en janvier 2015. Doté initialement de 115 M€ sur 12 ans, soit près de 10 M€ par an, il couvre désormais une période de plus de 16 ans scindée en trois phases. Il vise à :

- assurer la sécurité des personnes et des biens dans le cadre réglementaire qui régit les établissements recevant du public (ERP), tout en veillant au respect et à l'intégrité du monument lui-même ;
- engager les chantiers de conservation, restauration et restructuration indispensables pour les années à venir ;
- améliorer l'accueil et les services offerts aux publics ;
- améliorer les conditions de travail des personnels.

LES 3 PHASES DU SCHÉMA DIRECTEUR

LA PHASE 1 CONCERNE LES TRAVAUX PRIORITAIRES DE SÉCURITÉ, LA RÉNOVATION DES ESPACES DÉDIÉS AUX PUBLICS ET AUX PERSONNELS, AINSI QUE L'INSTALLATION DU PÔLE D'EXCELLENCE TOURISME AU QUARTIER HENRI IV (DEVENU DEPUIS L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DE SEINE-ET-MARNE). EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE, L'ACHÈVEMENT DE LA PHASE 1 A ÉTÉ REPORTÉ EN JUIN 2021, AVEC LA LIVRAISON DU RESTAURANT DE L'AILE DE LA BELLE CHEMINÉE ET DES NOUVEAUX ESPACES DE TRAVAIL DES SERVICES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC.

LA PHASE 2 COMPREND LA POURSUITE DE LA MISE EN SÉCURITÉ DU CHÂTEAU, DE LA RÉNOVATION DES COUVERTURES, LE LANCEMENT D'UN CHANTIER DES RÉSERVES ET DES COLLECTIONS, ET LE LANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DES JARDINS ET DU PARC. LA PHASE 2 SE DÉROULERA SUR UNE PÉRIODE DE 6 ANS, À COMPTER DE 2020.

LA PHASE 3 SERA CONSACRÉE À LA RECONFIGURATION DU MUSÉE NAPOLÉON I^{ER} ASSOCIÉE AU PROJET EN RÉFLEXION D'UN DOUBLE PARCOURS DE VISITE, À LA REVITALISATION DU QUARTIER HENRI IV AVEC L'INSTALLATION D'UN PÔLE DÉDIÉ AUX JEUNES PUBLICS, D'ESPACES D'ACCUEIL COMPRENANT UN RESTAURANT ET UN AUDITORIUM, ET LA POURSUITE DU CHANTIER DES RÉSERVES ET DES COLLECTIONS ET DE LA RÉNOVATION DES JARDINS ET DU PARC.

Pour mettre en œuvre ce programme ambitieux, l'établissement a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), sous la forme d'une convention de mandat d'études et de travaux.

La phase 1 du schéma directeur est en voie d'achèvement puisque seules deux opérations restent encore en travaux : la modernisation et la remise aux normes de l'aile de la Belle Cheminée ainsi que le redéploiement des services de l'EPCF et le déplacement des postes centraux de sécurité.

État d'avancement des 16 opérations de la phase 1 (programme modifié)

Opérations achevées :

- Restauration des couvertures de l'aile Louis XV (phases 1 et 2)
- Travaux préliminaires de rénovation de la cour des offices au quartier Henri IV
- Raccordement du quartier Henri IV à l'installation calorifique du château
- Travaux urgents de consolidation des planchers des galeries de Diane et François Ier
- Travaux de remise en état intérieure
- Restauration du campanile de la tour de l'horloge
- Aménagement d'une plateforme de restauration dans les combles de l'aile de la belle cheminée
- Travaux urgents sur le pavillon central de l'aile des ministres
- Restauration des couvertures de l'aile de la galerie de Diane
- Travaux urgents de mise en sécurité et sûreté
- Assainissement et accessibilité de la cour d'honneur
- Mise en sécurité de l'aile Louis XV
- Modernisation des accueils de l'aile Louis XV
- Protection périmétrique du château (phases 1 et 2)

Opérations dont les travaux sont en voie d'achèvement :

- Modernisation et remise aux normes de l'aile de la belle cheminée
- Redéploiement des services de l'établissement et déplacement des postes centraux de sécurité





LA PROTECTION PÉRIMÉTRIQUE

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

- Maîtrise d'ouvrage déléguée : OPPIC
- Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot, ACMH, assisté par le BET Alternet
- Montant total de l'opération (tdc) : 2,2 M€
- Avancement : 100 %

Cette opération a permis de remettre à niveau la sûreté du château par le déploiement d'une protection périmétrique comprenant l'installation de caméras de vidéosurveillance et le renforcement de certaines grilles. Des éclairages complémentaires ont été installés le long des façades donnant sur les jardins afin d'améliorer la visibilité des caméras de levée de doute en cas de détection d'une intrusion étrangère.

Les travaux engagés en mars 2019 se sont achevés en octobre 2020. Un plan de formation a été mis en place auprès des agents du poste central de sécurité avant et après la mise en fonctionnement des nouveaux dispositifs de vidéosurveillance. L'efficacité du système a déjà pu être vérifiée avec plusieurs intrusions repérées et déjouées.



LE REDÉPLOIEMENT DES SERVICES DE L'ÉTABLISSEMENT ET LE TRANSFERT DES POSTES CENTRAUX DE SÉCURITÉ ET DE SÛRETÉ

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

- Maîtrise d'ouvrage : OPPIC
- Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot, ACMH pour l'enveloppe architecturale, Parica international et Studio Kiraw pour l'aménagement intérieur
- Montant total de l'opération (tdc) : 14,7 M€
- Avancement : 80 %

Cette opération vise à améliorer les conditions de travail des personnels, à tenir compte des réorganisations fonctionnelles des services, à rationaliser les différents usages par zone, à créer des synergies de travail entre les différents services et à assurer une sécurité optimale du site, grâce à la reconfiguration des postes centraux de sécurité et de sûreté.

Les travaux ont été engagés fin 2018. Certaines zones ont fait l'objet en 2019 d'un diagnostic d'archéologie préventive et d'autres, d'opérations de fouilles. Toutes les prescriptions archéologiques ont été levées à l'été 2019, autorisant les travaux d'excavation pour la création des locaux techniques. Le poste central de sécurité et de sûreté a été transféré dans des bungalows provisoires en septembre 2019 pour libérer le secteur du corridor des Mariniers. L'aile basse du quartier de la République, entièrement réaménagée et rénovée dans le cadre de cette opération, a été réceptionnée en juin 2020, tandis que les nouveaux espaces dévolus aux services techniques de la direction des bâtiments et des jardins et ceux de la régie des œuvres ont été livrés en septembre. L'achèvement des locaux du centre de ressources scientifiques de l'EPCF a été décalé au début de l'année 2021.

LA MODERNISATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'AILE DE LA BELLE CHEMINÉE

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

- Maîtrise d'ouvrage : OPPIC
- Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot, ACMH et Philippe Pumain, architecte/scénographe, assistés des BET BMI CPS, NOVOREST et du cabinet FRANÇOIS
- Montant total de l'opération (tdc) : 8,9 M€
- Avancement des travaux: 80 %

L'aile de la Belle Cheminée, au centre des enjeux du schéma directeur de rénovation du château, fait l'objet d'une modernisation d'envergure touchant à la fois le restaurant implanté et restructuré au rez-de-chaussée, la salle d'expositions temporaires du premier étage et la plateforme de restauration installée au second étage.

Une première phase de dépollution a été conduite en 2018. À la suite d'une prescription de fouilles archéologiques par le service régional de l'archéologie sur les zones devant être excavées dans le cadre des travaux, le chantier au rez-de-chaussée de l'aile de la Belle Cheminée a été suspendu. Les travaux ont toutefois pu se poursuivre au niveau du premier étage pour l'aménagement et la modernisation de la salle d'exposition dont la livraison a eu lieu en janvier 2019 pour permettre la tenue de l'exposition *La maison de l'Empereur* qui a ouvert ses portes le 13 avril 2019.

Les travaux au rez-de-chaussée ont repris au début de l'année 2020, après la levée des prescriptions archéologiques et l'ajustement du projet qui a dû tenir compte de la conservation des substructures anciennes découvertes. Le chantier a également fait face à certaines difficultés techniques de reprise en sous-œuvre et de dévoiement de réseaux existants. Les espaces du rez-de-chaussée devraient être livrés en septembre 2021.



L'ADOPTION ET LE LANCEMENT DE LA PHASE 2 DU SCHÉMA DIRECTEUR

Le réajustement des contenus de la phase 2, dans la version initiale datant de 2014, s'imposait à l'aune des retours d'expérience issus de la phase 1, mais également des orientations stratégiques adoptées par l'EPCF. Elles concernent plus particulièrement la création d'un double parcours de visite correspondant aux deux entrées majeures du château : d'un côté celle de la cour des Adieux donnant accès au parcours *Napoléon Ier*, et, de l'autre, celle du quartier Henri IV et la cour Ovale permettant d'accéder au parcours *Château des Souverain*s. Sur la base des réflexions conduites depuis 2016, la reconfiguration de la phase 2 a donc nécessité de nombreuses études de faisabilité ayant permis de stabiliser les éléments programmatiques et d'affiner les estimations financières des opérations.



La phase 2 du schéma directeur s'inscrit dans la continuité de la phase 1, en consolidant ses acquis tout en préparant l'avenir du château et les prochaines opérations inscrites dans la phase 3, avec plus particulièrement le redéploiement du musée Napoléon Ier et la création d'un double parcours de visite.

La phase 2 se déroulera sur une période de 6 ans (2020-2025) et représentera un investissement total de l'État de 57 millions d'euros.

Les principales actions de la phase 2 sont les suivantes :

- la poursuite des travaux d'amélioration des conditions de sécurité des personnes et des biens ainsi que ceux de modernisation des installations techniques ;
- la poursuite de la restauration du clos et du couvert en articulation avec le programme raisonné d'entretien et de réparation des bâtiments ;
- la poursuite de la restructuration des conditions d'accueil du public ;
- le lancement du chantier des réserves et des collections ;
- les travaux urgents sur les ouvrages hydrauliques du domaine ;
- la poursuite de l'amélioration des conditions de travail des agents de l'EPCF.

Comme pour la phase 1, les opérations de mise en sécurité incendie et de restructuration lourdes seront placées sous la maîtrise d'ouvrage déléguée à l'OPPIC, dans le cadre d'une convention de mandat d'études et de travaux approuvée par les conseils d'administration des deux établissements à la fin de l'année.

La restauration du clos et du couvert, articulée avec le programme raisonné d'entretien et de réparation des bâtiments, sera conduite par l'EPCF, en maîtrise d'ouvrage directe.

Les études de projet des opérations prioritaires liées à la mise en sécurité incendie du château ont été lancées par anticipation dès le mois d'avril 2020, grâce à la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifique avec l'OPPIC dans la perspective de démarrer les travaux dans le courant de l'année 2021.

LES 16 OPÉRATIONS DE LA PHASE 2

- RESTAURATION DES COUVERTURES DU PAVILLON INTERMÉDIAIRE ET DES PAVILLONS ATTENANTS
- RESTAURATION DES COUVERTURES DE L'AILE DES MINISTRES (SECTEURS SUD-EST ET SUD-OUEST)
- RESTAURATION DES COUVERTURES DE L'AILE NORD DU QUARTIER DES PRINCES
- MISE EN SÉCURITÉ DES ESCALIERS NOIR, LOUIS XIV, FRANÇOIS IER, ET SAINT-LOUIS
- CRÉATION D'UN SYSTÈME D'ALARME SONORE
- REMISE EN ÉTAT GÉNÉRALE DES RIA DU CHÂTEAU
- RÉNOVATION DES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR (CTA 13, 14 ET 15)
- DÉPLOIEMENT DE LA GTC/ GTB
- DÉSAMIANTAGE DES GALERIES TECHNIQUES ENTERRÉES
- RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT "TRANSITOIRE" DES ARCHIVES NATIONALES ET AMÉNAGEMENT DES RÉSERVES
- TRAITEMENT DES COLLECTIONS (PREMIÈRE TRANCHE) DANS LE CADRE DU CHANTIER DES RÉSERVES ET DES COLLECTIONS
- RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN SÉCURITÉ DE LA ZONE SERLIO, CRÉATION D'UN ASCENSEUR PMR ET DE SANITAIRES
- CONSOLIDATION, REPRISE DE L'ÉTANCHÉITÉ DES DIGUES EST ET NORD DU GRAND CANAL ET RÉPARATION DE SON EXUTOIRE
- CONSOLIDATION ET REPRISE DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA DIGUE DE L'ÉTANG AUX CARPES
- RESTAURATION DE L'AQUEDUC FRANÇOIS IER
- RECONFIGURATION DU PÔLE DES JARDINS ET AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE ZONE LOGISTIQUE (PREMIÈRE TRANCHE)







LA RESTAURATION DES COUVERTURES DU PAVILLON INTERMÉDIAIRE ET DES PAVILLONS ATTENANTS

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

- Maîtrise d'ouvrage : EPCF
- Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot, ACMH
- Montant total de l'opération (tdc) : 2,1 M€
- Avancement : 40 %

Cette opération s'inscrit dans la poursuite du programme de restauration des couvertures mené depuis plusieurs années et qui a vu la rénovation des couvertures de l'aile de la Régie (2011-2012), celles de l'aile Louis XV (2013-2015), de l'aile de la galerie de Diane (2016-2018) et du pavillon central de l'aile des Ministres (2017). Cet effort particulier en faveur du couvert reste une priorité de l'établissement public, compte tenu de leur état préoccupant. L'actualisation du diagnostic des couvertures (conduit en 2016 puis en 2020) a permis d'identifier des secteurs devant faire l'objet d'une réfection complète dans les prochaines années : le pavillon intermédiaire et les petits pavillons attenants, le gros pavillon, l'aile des Ministres, le quartier des Princes, les toitures des Grands Appartements. L'urgence avérée concerne aujourd'hui le pavillon intermédiaire, dont les couvertures sont partout fuyardes.

À la suite d'un appel d'offres fructueux, les marchés ont été notifiés aux entreprises en mars 2020. En raison du confinement, le démarrage des travaux a été reporté en mai. Le chantier de la tranche ferme (pavillon intermédiaire) n'a pas été touché. Afin de rattraper le retard pris avec la crise sanitaire, il a été décidé d'affermir la tranche optionnelle (pavillons attenants) sans attendre l'achèvement des travaux sur le pavillon intermédiaire.

LES OPÉRATIONS FINANCÉES GRÂCE AU MÉCÉNAT

L'AMÉNAGEMENT ET LA RESTAURATION DES PIÈCES PÉRIPHÉRIQUES AU BOUDOIR TURC

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

- Maîtrise d'ouvrage : EPCF
- Maîtrise d'œuvre :
 - pour les décors immobiliers et les équipements techniques, par Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques
 - pour les décors portés et le mobilier, par Vincent Cochet, conservateur en chef du patrimoine (direction du patrimoine et des collections de l'EPCF)
- Montant total de l'opération (tdc) : 0,4 M€
- Avancement des travaux : 100 %



Cette opération, rendue possible grâce à la générosité du mécène turc Omer Köc, s'inscrit dans la continuité des travaux de restauration du boudoir Turc, de ses cabinets annexes et du degré de commodité réalisés entre 2012 et 2014. Elle visait à parachever la mise en valeur de ce secteur tout en proposant une amélioration de l'accueil des visiteurs. Une salle contiguë au vestibule d'accès a été restaurée et aménagée, et doit servir à la projection d'un film documentaire illustrant l'histoire du boudoir Turc et retraçant les travaux effectués. La cage du petit degré de la Reine a été équipée de lampes à quinquet, refaites à l'identique des anciennes, pourvues de leurs mécanismes. Le corridor du premier étage conduisant au boudoir d'Argent et le petit closet, dont l'état était particulièrement dégradé, ont également été rénovés. Cette opération a été l'occasion de rétablir et de remettre en état les décors textiles et les papiers peints dans le closet et la salle de bains de l'Impératrice.

Les travaux, lancés en septembre 2019, ont été réceptionnés en mai 2020.

Le Moniteur
de Seine-et-Marne
26 septembre 2020



TERRITOIRE
PATRIMOINE

LE CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU NETTOYÉ GRÂCE A KÄRCHER

LA RESTAURATION DE L'ESCALIER EN FER-À-CHEVAL

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

- Maîtrise d'ouvrage : EPCF
- Maîtrise d'œuvre : Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques (ACMH)
- Montant total de l'opération (tdc) : 2,2 M€
- Avancement des travaux : 50 %

Chef d'œuvre d'architecture et témoin des grandes cérémonies de cour à Fontainebleau, l'escalier en Fer-à-Cheval entre dans la légende après le fameux épisode des Adieux de Napoléon à sa Garde le 20 avril 1814.

Son état de conservation alarmant a conduit l'établissement à mener une grande campagne d'appel aux dons pour lancer sa restauration. Cette campagne *#UnGesteHistorique* a permis de rassembler les 2,2 M€ nécessaires aux travaux. Parallèlement, l'entreprise Kärcher a choisi de participer à cette restauration exceptionnelle en assurant un mécénat de compétence relatif au nettoyage des parements de l'escalier.









L'opération a été scindée en trois phases successives, sur une durée totale de deux ans. La première phase a débuté en septembre 2019 et s'est attachée à restaurer les ornements sculptés très endommagés du pavillon central de l'escalier. La deuxième phase, en 2020, a concerné les travaux de la terrasse, de la balustrade supérieure et de la galerie située en dessous de l'édifice. Enfin, la troisième phase, qui durera 1 an, débutera en février 2021 et permettra d'achever cette spectaculaire rénovation en rendant aux deux volées de marches leur éclat d'origine. Tout au long du chantier, des restaurateurs et sculpteurs apporteront leur savoir-faire et des entreprises spécialisées mettront en œuvre des techniques innovantes et adaptées. En dépit de la crise sanitaire, le retard a pu être compensé par le renforcement des équipes de restaurateurs déployé au dernier trimestre de l'année.

La République de Seine-et-Marne 14 septembre 2020



Actu du département

Un grand coup de Kärcher au château

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS COURANTS SUR LES BÂTIMENTS

Parallèlement aux opérations du schéma directeur et aux opérations mécénées, la direction des bâtiments et des jardins poursuit son programme d'investissements courants. L'année 2020 a été l'occasion de conduire plusieurs chantiers :

- la restauration des peintures de la voûte de la chapelle de la Trinité, endommagées lors du départ d'incendie du 27 juin 2017, dont le chantier s'est achevé en décembre 2020 ;
- la rénovation des grilles de l'esplanade de la porte Dorée, dont les travaux se sont déroulés de mai à décembre 2020 ;
- la rénovation du logement de fonction n° 18 (aile des Ministres) ;
- la réparation du complexe d'étanchéité Sud du bassin du Miroir ;
- la réfection du carreau et la remise aux normes des installations électriques de la salle du Jeu de Paume ;
- le réaménagement de deux bureaux de la direction du patrimoine et des collections ;
- la remise en valeur de la bibliothèque de l'Empereur.

Deux opérations importantes ont fait l'objet d'études de projet en vue du lancement des consultations publiques, à savoir la mise en lumière de la façade et de l'escalier en Fer-à-Cheval et la mise aux normes des installations de protection contre la foudre.



L'IMPACT ET LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES CHANTIERS

Le confinement institué sur l'ensemble du territoire national entre le 16 mars et le 11 mai 2020 pour contenir la pandémie de la Covid-19 a marqué un coup d'arrêt brutal des travaux. Cette situation inédite a donné lieu à une fermeture précipitée des chantiers, toutes les dispositions ayant néanmoins été prises pour assurer leur mise en sécurité. Pendant la période de confinement, des rondes régulières de surveillance ont été effectuées par les équipes internes, tant dans le château que dans les zones de chantier.

La réouverture des chantiers a été préparée dès le courant du mois d'avril, en s'appuyant sur le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction, établi par l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP), puis complété par le protocole national de déconfinement pour assurer la santé et la sécurité des salariés. Ces différents documents ont permis de prendre en compte toutes les mesures pour que les personnes puissent travailler dans les conditions de sécurité sanitaire requises.







Les coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) ont été amenés à modifier les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS) en tenant compte de la spécificité de chaque opération, dans l'objectif de reprendre les superpositions de tâches, les co-activités entre entreprises, les protocoles sanitaires aussi bien sur les chantiers que dans les bases vie. Il a fallu reconfigurer les bases vie afin de limiter le nombre de personnes en fonction des surfaces disponibles, soit en les agrandissant (mise à disposition de nouveaux locaux), soit en assurant les rotations des ouvriers.

Les entreprises étaient tenues de leur côté d'actualiser leurs plans particuliers de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), ainsi que de transmettre leurs plans de reprise d'activité (PRA).

Les chantiers, qu'il s'agisse de ceux placés sous la maîtrise d'ouvrage déléguée à l'OPPIC ou bien ceux en maîtrise d'ouvrage directe, ont pu reprendre dès le 11 mai 2020, date de la sortie du confinement. Les réorganisations et les mesures contraignantes de sécurité sanitaire imposées ont eu pour effet, dans un premier temps, de ralentir la reprise de l'activité, mais à l'été 2020 tous les chantiers avaient retrouvé leur rythme d'avancement d'avant confinement.

Les surcoûts de l'impact de la Covid-19 sur les chantiers du schéma directeur du château de Fontainebleau ont été estimés par l'OPPIC à environ 600 k€. Ce montant a été couvert par une subvention exceptionnelle d'investissement du ministère de la Culture déléguée en fin d'année.



LE PROGRAMME RAISONNÉ D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES BÂTIMENTS

L'établissement poursuit son programme raisonné de réparation et d'entretien des bâtiments qui doit permettre de mieux préserver le château en assurant une gestion courante, continue et concertée. Le financement de ce programme, tout comme le plan de gestion des jardins, est désormais inscrit annuellement dans l'enveloppe du schéma directeur de rénovation, à la suite des arbitrages rendus par les administrations de tutelle.

La République de Seine-et-Marne
22 juin 2020



FONTAINEBLEAU

CHÂTEAU. **Les bassins reprennent des couleurs**

Ce programme intéresse tous les ouvrages patrimoniaux : le clos et le couvert ainsi que les espaces intérieurs.

L'année 2020 a vu une avancée significative dans la passation des marchés d'accord-cadre puisqu'il a été possible de notifier en janvier 2020 celui pour l'entretien et la rénovation des espaces intérieurs du château et de ses dépendances, constitué de trois corps d'état distincts. Au terme de plusieurs années d'études et d'inventaires, l'accord-cadre relatif à l'entretien et à la réparation des menuiseries du château a fait l'objet d'une mise en concurrence publique en mai 2020 qui a été fructueuse. Les marchés des deux macro-lots ont été notifiés en septembre, permettant de préparer la campagne de remise en état de 2021.

La rénovation des menuiseries de l'aile Louis XV, initiée en 2019 et constituant en quelque sorte une anticipation du programme raisonné d'entretien, s'est achevée à la fin de l'année 2020.



L'ABOUTISSEMENT DE L'APPEL À PROJETS POUR LA RECONVERSION DU QUARTIER DES HÉRONNIÈRES ET DE SON PROCHE ENVIRONNEMENT

Le quartier des Héronnières, anciennes grandes écuries du château construites sous le règne de Louis XV, est un ensemble patrimonial de grande qualité, constitué de 11 bâtiments formant un quadrilatère entourant un bâtiment central, d'une surface bâtie d'environ 12 000 m² . Inoccupés, soumis à des actes de vandalisme, les bâtiments se sont fortement dégradés, compromettant gravement leur sauvegarde. Des travaux d'urgence de sécurisation et de mise hors d'eau et hors d'air ont dû être effectués en 2014 et 2015. Parallèlement, l'établissement s'est engagé dans une démarche de requalification, avec l'aide d'un comité de pilotage composé des instances concernées de l'État et des acteurs locaux.



À la suite d'un appel à idées lancé en 2016 qui a permis de retenir cinq thèmes principaux (hôtellerie, enseignement, culture, loisirs et nature, et champ social), l'établissement a décidé de lancer un appel à projets. Pour ce faire, il s'est adjoint dès avril 2017 les compétences d'un groupement d'experts spécialisés (ARTELIA/ Latournerie-Wolfrom Avocats). Cet appel à projets s'est déroulé en deux temps : un appel à candidatures puis un appel d'offres. L'appel à candidatures a abouti à la sélection en mai 2019 de 4 groupements sur les 7 candidatures reçues, à savoir :

- Vinci, avec l'installation d'une maison des séminaires confiée en exploitation à Chateauform ;
- Nexity, avec un projet hôtelier ;
- Redman, avec également l'installation d'un hôtel-spa exploité par la chaîne hôtelière Radisson ;
- le consortium International Arts Campus, dont le projet consiste à créer un campus universitaire dédié aux arts.



Le Parisien
12 novembre 2020



L'Œil
Décembre 2020



Le Quotidien de L'art
12 novembre 2020



Le Moniteur Des Travaux Publics et du Bâtiment
4 décembre 2020





L'appel d'offres s'est déroulé en trois tours, ce qui a permis de faire évoluer les projets et de donner le temps nécessaire aux soumissionnaires pour construire leurs offres dans les meilleures conditions possibles. Pour suivre cet appel d'offres, le maître d'ouvrage a constitué un comité ad hoc comprenant la direction de l'établissement, l'architecte en chef des monuments historiques en charge du quartier des Héronnières, l'architecte des Bâtiments de France et la DRAC Île-de-France.

Parallèlement, les collectivités locales (ville de Fontainebleau, communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau) et les services de l'État (ministère de la Culture, préfecture, DDT de Seine-et-Marne, direction de l'immobilier de l'État et direction locale des finances publiques) ont été régulièrement tenues informées, lors de réunions du comité de pilotage, de l'avancement de la procédure. Les services d'urbanisme de la ville de Fontainebleau et de la CAPF ont suivi plus particulièrement les auditions organisées avec les différents soumissionnaires au cours de l'appel d'offres.

Au terme d'une procédure d'une durée d'un peu plus de 20 mois, le groupement International Arts Campus (IAC) a été désigné comme lauréat pressenti en octobre 2020.

Cette étape majeure ouvre maintenant la voie à la contractualisation qui pourrait conduire à la signature des actes administratifs en 2021.

UN CAMPUS-CLUSTER INTERNATIONAL DÉDIÉ AUX ARTS ET RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS L'AVENIR

LE CHOIX DE RETENIR LE PROJET DE CAMPUS-CLUSTER INTERNATIONAL DÉDIÉ AUX ARTS, AU DESIGN ET AU MANAGEMENT CULTUREL A ÉTÉ ANNONCÉ LE 9 NOVEMBRE 2020 PAR LA MINISTRE DE LA CULTURE, MADAME ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN. À LA FOIS INTERDISCIPLINAIRE ET INTERCULTUREL, IL CONSTITUERA UN PÔLE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE DE COCRÉATION ET D'INNOVATION UNIQUE EN SON GENRE. À COMPTER DE 2025, SI LE CALENDRIER DES TRAVAUX LE PERMET, IL ACCUEILLERA CHAQUE ANNÉE QUELQUE 10 000 ÉTUDIANTS EN MASTER DANS DES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES SUR DES CYCLES DIFFÉRENCIÉS, DONT 3 000 SIMULTANÉMENT. IL PROPOSERA ÉGALEMENT DES ACADÉMIES D'EXCELLENCE ET HÉBERGERA UN INCUBATEUR D'ARTISTES ET DE START-UP CULTURELLES. LES HÉRONNIÈRES RESTAURÉES SERONT DÉVOLUES AUX ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT. LA PARCELLE NORD DU CLOS DES ÉBATS, QUI A VOCATION À ENTRER DANS LE DOMAINE NATIONAL, DEMEURERA INALIÉNABLE ET INCONSTRUCTIBLE, ET SERA TRANSFORMÉE EN UN JARDIN PAYSAGER DÉVOLU AUX ARTS. QUANT À LA PARCELLE SUD, ELLE RECEVRA DES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES. UNE ANCIENNE HALLE, TÉMOIN DE L'OCCUPATION MILITAIRE DU SITE PENDANT PLUSIEURS DÉCENNIES, SERA PRÉSERVÉE ET TRANSFORMÉE EN LIEU DE VIE ET D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES, DEVENANT LE NOUVEAU CŒUR DE QUARTIER. LE PROJET S'INSCRIT EN EFFET DANS UNE OPÉRATION PLUS LARGE DE REQUALIFICATION URBAINE ET PAYSAGÈRE D'UN QUARTIER DE VILLE, AUJOURD'HUI EN PLEINE MUTATION.
LE PROJET DE CAMPUS INTERNATIONAL DES ARTS EST PORTÉ PAR UN GROUPEMENT RÉUNISSANT LA SAS INTERNATIONAL ARTS CAMPUS, LES ARCHITECTES FRANCIS METZGER (AGENCE MA2, BRUXELLES) ET CHRISTIAN MARINA (AGENCE MPA, PARIS), L'ENTREPRISE SPÉCIALISÉE DANS LES MONUMENTS HISTORIQUES PRADEAU-MORIN (GROUPE EIFFAGE), LE CONSTRUCTEUR-PROMOTEUR PITCH (GROUPE ALTARÉA COGEDIM), DES PARTENAIRES ÉDUCATIFS, CULTURELS ET ARTISTIQUES AINSI QUE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES.







LES ACTIONS DANS LES JARDINS

En dépit de la crise sanitaire et du confinement imposé, les programmes prévus en 2020 dans les jardins et le parc ont pu être menés à bien, notamment en reportant à l'automne 2020 les travaux de mise en sécurité des sujets végétaux qui avaient été lancés en janvier.

Avec des effectifs pourtant très restreints sur une longue période, le service des jardins a été en capacité de préserver et d'entretenir le patrimoine végétal, alors même qu'une sécheresse sans précédent s'est abattue sur le pays de Fontainebleau sur une durée d'environ 6 mois. Les agents d'astreinte, logés au sein du domaine, ont été mobilisés pour assurer à la fois l'arrosage des massifs floraux mais aussi la production horticole sur le site de la Pépinière servant à la décoration florale du grand parterre. Compte tenu de la situation précaire dans laquelle se trouvait le service de jardins pour accomplir cette action d'ampleur, nécessitant habituellement l'aide des salariés d'Initiatives-77, seule la partie centrale du grand parterre a pu être plantée. Profitant de cette situation particulière, une nouvelle expérience a été tentée pour agrémenter les plates-bandes ceinturant le reste des compartiments qui ont été ensemencées à l'aide d'un couvre-sol ornemental soigneusement sélectionné.

En témoignage de l'amitié franco-américaine et de la naissance des Écoles d'art américaines à Fontainebleau, un pacanier de Jefferson (*Carya Illinoinensis*) a été planté dans le jardin de Diane en octobre 2020. Cet arbre a pris le nom de Jefferson, ambassadeur des États-Unis d'Amérique à Paris avant d'être président de son pays, lequel avait introduit des pacaniers en France à la fin du XVIII^{e} siècle.



LES TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ, D'ABATTAGE DES ARBRES DANGEREUX ET D'ÉLAGAGE DES ARBRES ISOLÉS DANS LE JARDIN ANGLAIS

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

- Maîtrise d'ouvrage : EPCF
- Maîtrise d'œuvre : Thierry Lerche, chef du service des jardins
- Montant total de l'opération (tdc) : 200 000 €
- Avancement des travaux : 100 %

Faisant suite à une importante campagne d'abattage et d'élagage de mise en sécurité conduite en 2019 dans l'ensemble du domaine, une opération complémentaire dans le Jardin anglais a été programmée en 2020. Elle prévoyait à la fois l'abattage des sujets végétaux sénescents et dangereux mais également des actions correctives sur le patrimoine arboré, conformément aux orientations données dans le plan de gestion des jardins. Les travaux, réalisés par l'entreprise titulaire du marché d'accord-cadre (CHADEL), se sont achevés en fin d'année.





LA RÉHABILITATION DES COMPARTIMENTS ENGAZONNÉS DE LA COUR D'HONNEUR



Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

- Maîtrise d'ouvrage : EPCF
- Maîtrise d'œuvre : Thierry Lerche, chef du service des jardins
- Montant total de l'opération (tdc) : 350 000 €
- Avancement des travaux : 50 %

La cour d'Honneur, entrée principale du château de Fontainebleau, présente toutes les caractéristiques d'un aménagement néo-classique, créé au début du XX^{e} siècle par Charles Girault, alors architecte du palais, probablement sur les conseils avisés de la marquise de Ganay, célèbre restauratrice des jardins de Courances. À la suite des nombreux chantiers réalisés ces dernières années dans la cour d'Honneur, les compartiments avaient subi des détériorations importantes. Le réseau d'arrosage était, quant à lui, vétuste et dégradé, en dépit des réparations régulièrement effectuées.

Le projet de réhabilitation se voulait économique et respectueux des cadres existants. L'opération avait pour objectif d'apporter des améliorations sensibles en vue de faciliter l'entretien et la présentation de ces espaces végétalisés. Ainsi, des voliges métalliques ont été installées au droit du passe-pied, afin de maintenir une présentation irréprochable des bordures (délimitation du gazon nette et régulière) mais aussi d'éviter la prolifération des adventices. Les topiaires d'ifs, en fin de vie, ont été remplacées par des nouvelles, dans une forme plus ordonnancée. Le réseau d'arrosage a été entièrement rénové tandis que des alimentations électriques ont été passées sous terre en vue de répondre aux besoins des événements et manifestations exceptionnelles de plus en plus nombreux. Enfin, les compartiments ont reçu des bandes de gazon de grande qualité.

L'amélioration de la présentation de la cour d'Honneur a également été complétée en 2020 par la remise en état de son mobilier (bancs en bois) et des bacs à orangers ainsi que par la création de poubelles du même type.

QUAND LA NATURE REPREND SES DROITS...

La fermeture des jardins et du parc pendant le premier confinement, qui correspondait à la saison printanière, a eu des conséquences inattendues pour la flore et surtout la faune qui a largement pris ses aises en l'absence des promeneurs. Outre les espèces connues habituellement (cygnes, foulques, poules d'eau, hérons), cette année a vu l'arrivée d'une colonie d'oies bernaches qui a élu domicile autour des grandes pièces d'eau du domaine et a donné naissance à de nombreux petits. Cette colonie d'une soixantaine de volatiles ne migre plus et est devenue malheureusement une espèce invasive, qui fait courir un risque de déséquilibre écologique pour les autres espèces. Par ailleurs, les dégâts qu'elle occasionne se font désormais sentir sur les jardins eux-mêmes. Des actions coordonnées avec l'Office national des forêts (ONF) sont aujourd'hui à l'étude pour contrôler et réguler cette colonie.

Le domaine de Fontainebleau constitue aujourd'hui une réserve ornithologique d'importance, en raison de la présence de nombreux plans d'eau et d'une abondante nourriture préservée, même en période de sécheresse.









UN UNIVERS AQUATIQUE MÉCONNU ET ÉTONNANT

Les pièces d'eau du domaine national de Fontainebleau couvrent une superficie de 14 hectares et constituent un réseau ouvert de bassins, aux eaux faiblement lotiques, hydro-systèmes plus ou moins interconnectés, alimentés par des sources naturelles, par les aqueducs François Ier et Henri IV et aussi par des captages plus récents. L'eau d'alimentation provient de la nappe de l'Oligocène et plus précisément dans la cuvette bellifontaine par la nappe des Calcaires de Brie.

Des études conduites entre 2019 et 2020 par des ingénieurs écologues ont permis de recenser les plantes aquatiques et autres algues peuplant les eaux de Fontainebleau. Elles ont ainsi révélé une biodiversité remarquable, discrète et méconnue en Île-de-France. Dans cet inventaire, plus de la moitié des taxons identifiés s'avèrent être remarquables à divers titres : rareté en Île-de-France, statut réglementaire, première mention régionale, et dans tous les cas d'une valeur scientifique et/ou patrimoniale exceptionnelle. Parmi les plantes aquatiques recensées, il a été observé des populations importantes de végétations de characées. Celles-ci, dont les habitats sont inscrits à la directive européenne DHFF Natura 2000, ont été identifiées dans quatre bassins où elles constituent des herbiers d'une superficie exceptionnelle estimée à plus de 17 000 m².

Ces études, allant de la connaissance à l'interprétation, éclairent de façon inédite la biodiversité et le fonctionnement hydrobiologique des pièces d'eau du domaine d'où ressort leur dimension originale d'infrastructure naturelle aux multiples bénéfices sociétaux.

Avec des données nouvellement établies, ces résultats peuvent aider à renforcer la synergie entre la conservation du patrimoine historique que représente ce complexe hydraulique unique, l'amélioration de la qualité biologique des eaux et la préservation de la biodiversité des bassins, véritables enjeux pour l'avenir de nos sociétés.

LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ

LE MAINTIEN D'UNE VIGILANCE ACCRUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SÛRETÉ PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Si la période de confinement a fortement ralenti les activités du service, en l'absence de public et en raison de l'arrêt des chantiers, celui-ci est resté mobilisé pour assurer la sécurité incendie et la sûreté d'un site fermé et déserté. Pour limiter le risque de contamination durant la crise sanitaire, le planning a été revu de manière à limiter les effectifs présents sur le site, soit deux agents au poste central de sécurité et un agent au poste des Mathurins, de jour comme de nuit. Des précautions particulières ont été prises pour garantir la sécurité sanitaire des agents travaillant dans les mêmes locaux (distanciation sociale, distribution de masques, de gel et de lingettes, aération et nettoyage accru des locaux). Aucun agent du service n'a été atteint par la Covid-19.

La nuit, la surveillance extérieure a été assurée par un prestataire extérieur et renforcée par la présence d'un agent cynophile.

LE REPORT DU TRANSFERT ET DU DÉDOUBLEMENT DES PCS

La crise sanitaire ayant entraîné un retard significatif dans les chantiers, le transfert des PC sécurité (PCS), prévu initialement fin décembre 2020, a été reporté à l'automne 2021. Ce décalage dans le temps a été mis à profit pour parfaire le projet de réorganisation du service de sécurité incendie/sûreté en découlant, et, surtout, préparer les déménagements à venir. À la suite de la mise en service de la vidéosurveillance comprenant des caméras thermiques et des caméras de levée de doute, des formations ont été dispensées à tous les agents du PCS au dernier trimestre.

Le service s'est également chargé d'assurer des remises à niveau des agents de surveillance présents sur le site, tant au niveau des protocoles d'évacuation du public que du bon usage des dispositifs de sécurité incendie (extincteurs, RIA, nouveaux organes installés comme les portes asservies au SSI ou bien les systèmes de désenfumage).

LE SUIVI DES CHANTIERS ET L'ÉTABLISSEMENT DES PERMIS DE FEU/POUSSIÈRE

Le nombre de permis de feu établis (918) est en légère augmentation par rapport à 2019 (697, soit +32 %) en raison de la multiplication des travaux par point chaud nécessitant des permis quotidiens. Les permis poussière sont passés de 250 à 187, soit une diminution de 25 %. La procédure d'établissement et de suivi des permis de feu a été réétudiée pour une mise en œuvre au 1er janvier 2021. Enfin, des boules à feu, systèmes autonomes d'extinction automatiques, ont été installées dans des points sensibles (armoires électriques).

LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

Conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014 et aux décrets du 5 novembre de la même année, l'établissement public du château de Fontainebleau a reçu un avis favorable à son dossier d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) par un arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015. La première période de l'agenda d'accessibilité programmée était étroitement articulée avec les opérations de la phase 1 du schéma directeur de rénovation. Compte tenu du glissement des délais de travaux, la livraison des équipements dédiés aux personnes en situation de handicap a subi un retard. À ce jour, seules les opérations de restructuration du restaurant de l'aile de la Belle Cheminée et d'aménagement de nouveaux sanitaires dans le secteur du corridor des Mariniers restent en chantier et ne seront réceptionnées qu'en juin 2021.

TOURISME & HANDICAP

L'année 2020 a vu la poursuite du déploiement de la nouvelle signalétique, étendue à toutes les entrées du domaine, ainsi que celui des pupitres rétroéclairés dans le circuit principal de visite. Dès que cela a été possible, l'éclairage a été renforcé dans les circulations principales, tant verticales qu'horizontales.

La seconde période de l'agenda d'accessibilité programmée, couplée à la phase 2 du schéma directeur, va pouvoir être engagée à compter de 2021 avec trois actions majeures :

- la création d'un nouvel ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans le secteur Serlio (Grands Appartements) ;
- la poursuite de l'accessibilité PMR dans les cours et les jardins ;
- l'amélioration et le développement des outils multimédia en faveur des personnes en situation de handicap.



Le Parisien
4 octobre 2020







La République de Seine-et-Marne
5 octobre 2020

L'EXTENSION DE L'INSCRIPTION, SUR LA LISTE INDICATIVE FRANÇAISE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ, DU DOMAINE DE FONTAINEBLEAU (CHÂTEAU, JARDINS ET PARC) À LA FORÊT

Le château et le parc de Fontainebleau ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1981. À l'initiative de la ville de Fontainebleau et avec l'appui du château et de l'ONF, une procédure d'extension du label UNESCO à la forêt domaniale de Fontainebleau, couvrant une superficie d'environ 17 000 hectares, a été engagée à la fin de l'année 2016. En effet, l'objectif de la démarche est de faire reconnaître le domaine de Fontainebleau dans son ensemble, à savoir le château, les jardins, le parc et la forêt comme un paysage culturel évolutif et vivant, de valeur unique et exceptionnelle, présentant les mêmes conditions d'authenticité et d'intégrité que le bien initial.

La forêt domaniale, dans son périmètre actuel, correspond à l'ancien domaine de chasse qu'ont fréquenté les rois et les empereurs pendant huit siècles ininterrompus. Après avoir été limitée à l'usage exclusif du souverain, la forêt de Fontainebleau s'est démocratisée à partir de la première moitié du XIX^{e} siècle, pour devenir un haut lieu du tourisme moderne, tout autant que d'activités sportives et culturelles. Elle a servi de laboratoire d'expérimentations diverses, aussi







bien sur le plan artistique (peinture, photographie, cinéma) que scientifique (biodiversité). Enfin, c'est à Fontainebleau que furent édictées les premières mesures de protection des paysages et de la nature au monde. Fort de cet avant-gardisme, la forêt devint durant le XX^{e} siècle un haut lieu des questions environnementales et de la relation Homme-Nature. En 1948, fut fondée à Fontainebleau l'Union internationale de la protection de la nature (devenue UICN), tandis qu'à partir de 1953 étaient instituées des réserves biologiques intégrales.

Pour conduire ce long processus, un comité scientifique a été constitué avec des experts dans tous les domaines abordés. Parallèlement, était créée l'association *Fontainebleau Patrimoine mondial*, ayant pour vocation de soutenir la démarche et, surtout, d'impliquer les populations concernées. À cet effet, des conférences territoriales ont été organisées, associant 131 communes et 9 intercommunalités intégrées dans la zone tampon prévue au titre de l'extension du bien initial. Ainsi, cette zone tampon, considérée par l'UNESCO comme primordiale pour assurer la protection du bien inscrit, s'étendrait sur une surface de 152 000 hectares.

Au terme de 4 années de travaux intenses et approfondis, appuyés par les institutions nationales (ministère de la Culture, direction générale des patrimoines, département des affaires européennes et internationales, DRAC Île-de-France, conservation régionale des monuments historiques), le dossier a reçu le 15 septembre 2020 l'assentiment du comité français du patrimoine mondial et a été, à cette suite, inscrit sur la liste indicative française de l'UNESCO. Si une étape importante vient d'être franchie, le chemin pour obtenir le précieux label est encore long et nécessitera cette fois des actions concertées au niveau international.

PATRIMOINE ET COLLECTIONS

LA RESTAURATION DES COLLECTIONS

Quatre types d'opérations sont clairement identifiées par le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'EPCF :

- les restaurations liées à des expositions temporaires ;
- les restaurations liées aux travaux du schéma directeur ;
- les restaurations liées aux chantiers des collections ;
- les restaurations des collections conservées dans les Petits Appartements.

Ces axes de travail ont structuré les actions de l'année 2020. En effet, il a paru indispensable d'adapter d'abord les interventions liées au schéma directeur à l'importance des travaux engagés ainsi qu'à leurs incidences sur les collections et les décors, ce qui a conduit à accorder une place importante aux opérations de conservation préventive. Plus loin, il a été nécessaire d'étendre le périmètre des interventions prévues dans les Petits Appartements aux Grands Appartements et à l'appartement intérieur de Napoléon Ier. Enfin, il a fallu mobiliser non seulement les restaurateurs prestataires mais aussi, particulièrement lors des phases de confinement, les équipes du château, c'est-à-dire les conservateurs, la régie des collections, les équipes des ateliers, en faisant également appel au concours des équipes de la DAP. L'ampleur des opérations requises au titre de l'accompagnement du schéma directeur et le souci de maîtrise des conditions de conservation dans un contexte particulièrement difficile ont nécessité cet effort exceptionnel.







S'agissant des restaurations liées aux expositions, *L'Art de la fête à la cour des Valois* ayant été reportée dès avril 2020, peu de dépenses ont été engagées à ce titre sur l'année 2020. En revanche, près de 100 000 € ont été engagés à l'occasion de la préparation de l'exposition programmée en 2021 pour le bicentenaire de la mort de Napoléon Ier, *Un palais pour l'Empereur.* Une part importante de ces opérations ont été achevées en 2020, les autres se poursuivront en 2021. Elles ont porté sur les œuvres graphiques liées à l'édifice, à ses décors et à ses jardins, sur les estampes conservées à Fontainebleau et représentant les tableaux de la galerie de peintures de l'Empereur, et sur les plans conservés aux archives du château (CRES). Ces restaurations ont aussi concerné le mobilier conservé dans les réserves : guéridon, bergères, fauteuils, mais aussi un lit remarquable, un écran, des textiles dont un lampas remarquable, quatre des bustes autrefois présentés dans la galerie François Ier et cinq des gaines en stuc qui les portaient, deux vases de la Fontaine de Diane, conservés dans les réserves, des meubles conservés par le Mobilier national de retour à Fontainebleau, ainsi que le globe terrestre de Napoléon Ier. Ce projet d'exposition est l'occasion de mettre en valeur et de restaurer des œuvres qui, pour une large part, n'étaient jusqu'alors pas accessibles aux visiteurs

Des restaurations de moindre ampleur ont également été engagées sur des œuvres japonaises qui seront présentées à l'occasion du prochain Festival d'Histoire de l'Art, dans le cadre de l'exposition des présents offerts par le Shogun à l'empereur Napoléon III.





Pour les opérations liées au schéma directeur, plusieurs restaurations ont été menées :

- la restauration des quatre sculptures en marbre des niches de la façade de la galerie de Diane, récemment remises en place ;
- les très nombreuses opérations réalisées en lien étroit avec les chantiers : mouvements d'œuvres mises à l'abri en réserves ou dans d'autre pièces du parcours de visite pour les préserver des nuisances ; protections et conditionnements d'œuvres maintenues dans des espaces exposés aux nuisances des chantiers ; dépoussiérages et bichonnages d'œuvres exposées notamment à l'empoussièrement et aux variations climatiques. Ces opérations ont été conduites par des restaurateurs qualifiés sur les œuvres les plus fragiles et complexes, par les équipes de la régie et des ateliers lorsque cette solution a été jugée la plus appropriée, avec le concours des équipes de la Direction de l'Accueil et des Publics (DAP) pour les dépoussiérages à proprement parler. Leur financement a été pris en charge par l'OPPIC pour les plus onéreuses, par la Direction du Patrimoine et des Collections (DPC) sur ses crédits et par redéploiement du temps de travail de ses personnels pour la plupart.



En ce qui concerne les restaurations intégrées aux chantiers des collections programmés, elles sont pour une large part l'aboutissement d'engagements financiers de l'exercice 2019 et n'ont abouti que tardivement en 2020 en raison de la crise sanitaire :

- l'achèvement du chantier de restauration des peintures inscrites à l'inventaire du château : une œuvre de Dubois peinte pour Fontainebleau, une copie ancienne de la Charité romaine de Primatice, quatre allégories des Saisons par Jean-Baptiste Marie Pierre, trois œuvres de Pierre Nicolas Brisset et deux cadres anciens remarquables ;
- l'achèvement du chantier portant sur 166 sièges qui ont été traités puis regroupés dans la réserve des combles de la Belle cheminée ;
- la première tranche du chantier relatif aux collections de costumes ;
- la poursuite du traitement systématique des objets d'art et meubles présentés dans le circuit de visite ;
- la passation du marché portant sur le retour et le traitement par anoxie de quelque 460 meubles conservés au Mobilier national, dont une centaine ont fait un retour au château pour y être affectés d'une façon générale, marginalement déposés.

Enfin, l'année 2020 a été particulièrement riche en ce qui concerne les restaurations des collections et décors des appartements. Ont ainsi pu être restaurés la bibliothèque de l'Empereur, son mobilier et des livres qui y sont conservés (cette opération sera achevée en 2021), plusieurs vases de l'appartement du Pape, le salon des Laques, des fauteuils du salon François Ier, les cinq canapés du foyer des acteurs ou encore le lustre dit Dreyfus installé dans l'escalier de Minerve. À ceci s'ajoute la fin des travaux portant sur le décor et le mobilier du boudoir Turc et de la salle de bains de l'Impératrice. En outre, des objets d'art conservés dans le salon d'angle et une sculpture en marbre des jardins ont été restaurés au Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF). Des études ont également été menées courant 2020 concernant la restauration du paravent en plumes de martin-pêcheur et les stucs de la chambre de la duchesse d'Étampes. Elle se poursuivront en 2021.



Le Figaro
16 novembre 2020


FONTAINEBLEAU
BIEN DANS SES MEUBLES


L'ÉVÉNEMENT
FONTAINEBLEAU
RETROUVE SES MEUBLES

RÉCOLEMENT ET ACQUISITIONS

Si le contexte sanitaire n'a pas permis d'engager toutes les campagnes de récolement décennal prévues en 2020, le récolement des nouvelles acquisitions a pu être réalisé en totalité, notamment pour les multiples objets de l'importante donation des descendants du général Grouvel, comme celui d'une partie des collections textiles conservées en réserves et d'une partie des dépôts présentés dans les Petits Appartements. Ces opérations ont été effectuées par les conservateurs en charge des collections concernées et par un chargé de récolement, salarié de la société GRAHAL. Ce renfort a permis de reprendre les opérations de pointage, notamment celles des collections du musée Napoléon Ier et de la galerie des peintures. Récolement et pointage ont été réalisés à partir de fiches extraites de la base Micromusée, inactive depuis juin 2020. Ces campagnes ont été consignées dans des tableurs. Elles ont été saisies dès la mise en place de la nouvelle base de données FOLIA au printemps 2021.



RÉCOLEMENT







Campagne de récolement des nouvelles acquisitions (janvier - décembre 2020)
Dès leur arrivée au château, les objets sont récolés par les conservateurs responsables des acquisitions et par le chargé de récolement. Le relevé des mesures et des marques, le constat d'état et la prise de photographies documentaires précèdent le marquage, effectué par le service de la régie. 150 objets ont ainsi été récolés au titre des nouvelles acquisitions, dont 12 objets acquis en 2019 et entrés au château en 2020, et 138 acquis en 2020.

Campagne de récolement d'objets textiles et mobiliers appartenant au fonds palatial (janvier - décembre 2020)
Cette opération, réalisée par le conservateur en charge des collections textiles et du mobilier, a concerné 64 objets conservés en réserves pour une partie, exposés dans les Petits Appartements pour une autre.

Campagne de récolement des dépôts du Mobilier national (janvier - décembre 2020)
Parmi les dépôts consentis par le Mobilier national au château de Fontainebleau, **20 objets** ont fait l'objet d'un récolement : il s'agit de 17 flambeaux, présentés dans les Petits Appartements, et de 3 pendules. Ces dernières, arrivées en 2020, seront installées dans le musée Napoléon Ier. Les conventions et arrêtés de dépôt sont en cours de rédaction.

Campagne de pointage des œuvres conservées dans le musée Napoléon Ier (janvier - mars 2020)
L'objectif de cette campagne a été de vérifier la présence des œuvres dans le musée Napoléon Ier, salle après salle, et de mettre à jour les données contenues dans la base Micromusée. L'assistance du service de la régie a été nécessaire pour vérifier certains numéros d'inventaire. La totalité des œuvres présentées dans le musée ou conservées dans les réserves napoléoniennes a été pointée, soit 792 objets. Cette opération a été l'occasion de clarifier des sous-numéros (série des pots à oille déposés par le Mobilier national), de signaler des marquages effacés, et de prendre de nouvelles photos documentaires. La correction des localisations erronées a été intégrée dans Micromusée.

Campagne de pointage des œuvres de la galerie de peintures (janvier - mars 2020)
L'objectif a été de vérifier la présence des œuvres (peinture et mobilier) exposées dans la galerie de peintures ou conservées en réserves, de mettre à jour les localisations des œuvres dans la base de données avec ajout systématique des numéros de grilles pour les peintures en réserves. Dans ce cadre, 275 œuvres ont été traitées.

POST-RÉCOLEMENT

Parmi les opérations de post-récolement, un travail de fiabilisation des inventaires a été engagé.

Campagne de pointage et de récolement des œuvres de l'inventaire N (avril - octobre 2020)

L'inventaire N résulte de l'acquisition par l'État d'une partie des collections du prince et de la princesse Napoléon et de la comtesse de Witt, répartie entre plusieurs musées. Une étude approfondie a permis d'établir la liste des objets affectés à Fontainebleau, de vérifier leur présence effective au château et leur conformité à l'inventaire : hormis une partie des objets de cet inventaire conservés au musée Napoléon Ier, un fonds d'estampes comprenant 927 pièces et un fonds d'objets textiles composé de 82 items ont déjà été pointés. À ceci s'ajoute le récolement de deux œuvres arrivées à Fontainebleau à la suite d'un abandon d'usufruit par la princesse Napoléon. Enfin, une étude sur les éléments à radier des inventaires, du fait d'une prise indue, a également été commencée.

L'année 2021 sera consacrée à la saisie informatique des différentes opérations réalisées en 2020, au lancement de nouvelles campagnes de pointage et de récolement, notamment dans le cadre du chantier des collections textiles, et à la poursuite du travail sur les inventaires du château.







ACQUISITIONS

L'EPCF enrichit ses collections selon deux axes parallèles :

- un ancrage résolu dans l'histoire du château de Fontainebleau sous ses diverses facettes : cela concerne d'abord le mobilier et les œuvres – principalement objets d'art – qui ont été conçus pour le château et en portent la marque ou ceux qui y ont été durablement conservés ; cela intègre également les œuvres à caractère iconographique – peintures, dessins et estampes – qui permettent d'évoquer son histoire, ses états antérieurs ou des événements qui s'y sont déroulés ;
- l'enrichissement des collections du musée Napoléon Ier conçu selon le prisme "la France et l'Europe sous l'œil et dans la main de Napoléon".

Obéissant à ces deux axes, 28 lots ou ensembles sont entrés en 2020 dans les collections du château de Fontainebleau.

Enrichissements liés au château de Fontainebleau et à l'histoire des collections

Deux œuvres liées à Louis XV, l'une provenant du château pour lequel elle a été commandée, l'autre en relation avec les collections actuellement rassemblées à Fontainebleau, ont été acquises en 2020.



L'Œil
Octobre 2020



LA COMMODE DE LOUIS XV

TRÉSOR NATIONAL

CHAMBRE DU ROI

CHÂTEAU MEUBLÉ

COMMODE

ÂGE D'OR



Retour à Fontainebleau pour la commode de Louis XV

La Gazette de l'Hôtel Drouot
23 octobre 2020

Une commode conçue pour la chambre de Louis XV à Fontainebleau

Gilles Joubert, ébéniste : commode de la chambre de Louis XV à Fontainebleau, 1754. Bois de rose, bois de violette, bronze doré et marbre de brèche violette. H. 87 cm ; L. 119 cm ; Pr. 63 cm. Classée Trésor national en 2016, acquise de gré à gré auprès du propriétaire pour la somme de 1 000 000 €. Financement : 500 000 € Fonds du Patrimoine, 500 000 € établissement public du château de Fontainebleau avec le concours du mécénat de M. Arnaud Catesson, M. Laurent Detalencourt, Mme Catherine Foncke et de Mme Brigitte Helaine. F 2020.18.

Cette commode, le dernier grand meuble de Louis XV encore conservé en France en mains privées, appartient à la meilleure production de Gilles Joubert (1689-1775), ébéniste de Louis XV entre 1751 et 1775. Ce meuble, rarissime par son élégance et sa richesse, fut livré au Garde-Meuble en 1754, accompagné d'une autre commode presque identique aujourd'hui disparue. Ces deux commodes furent installées dans la chambre du roi à Fontainebleau, qui faisait l'objet de travaux d'embellissement entrepris en 1754 par l'architecte Ange-Jacques Gabriel pour Louis XV. À cette occasion, tout le mobilier de la pièce, qui remontait à Louis XIV, fut renouvelé somptueusement. Les deux commodes de Joubert étaient destinées à prendre place sous les trumeaux d'entrefenêtre.

Elles connurent assez tôt des pérégrinations dans les résidences royales. Elles passèrent, à une date non précisée, au château de Choisy, autre résidence de Louis XV aujourd'hui détruite, où elles se trouvaient en 1764 dans l'appartement du roi, plus précisément dans son salon de compagnie. En 1788, elles furent envoyées au château de Marly et placées dans la chambre du roi, où elles demeurèrent jusqu'à la Révolution. Le sort ultérieur des deux commodes est inconnu, jusqu'à ce que celle qui vient d'être acquise entre en possession du comte Adolphe Niel (avant 1936).

Un double portrait de chiens de Louis XV

Jean-Baptiste Oudry : Cadet et Hermine, huile sur toile, 93 x 141 cm, 1725-1732. F 2020.17.
Acquis de gré à gré auprès des ayants droit du comte Robert de Moustier par l'intermédiaire de la maison Christie's, pour la somme de 390 000 euros.
Financement : 210 000 € Fonds du Patrimoine, 180 000 € établissement public du château de Fontainebleau avec le concours des Amis du château de Fontainebleau.


DEUX PORTRAITS D'ÉPAGNEULS ROYAUX ACQUIS PAR FONTAINEBLEAU

L'Objet d'Art
Novembre 2020

Ce portrait des épagneuls Cadet et Hermine appartient à une série de onze tableaux commandés par le roi Louis XV à partir de 1725. Jean-Baptiste Oudry se voit d'abord confier le portrait de Misse et Turlu, deux gracieuses levrettes anglaises, élégamment installées sur un tertre. Suivent ensuite les portraits de Lise, Gredinet, Petite-Fille et Charlotte, Blanche, Polydore, Mignonne et Sylvie, Perle et Ponne, Cadet et Hermine, ainsi que des Canards de Marly et Le Chat le Général. L'ensemble des tableaux gagne en 1733 le château de Compiègne, où ils ornent les dessus-de-porte de l'appartement du roi, puis est démantelé à la Révolution.



La République
de Seine-et-Marne
28 septembre 2020



Fontainebleau et ses environs

FONTAINEBLEAU

ACQUISITION. Le château s'offre un chef-d'œuvre à 380 000 €



The Art Newspaper Daily
24 septembre 2020

Le château de Fontainebleau conserve une très riche collection d'œuvres de Jean-Baptiste Oudry. En 1820, Mignonne et Sylvie et Gredinet, Charlotte et Petite-Fille sont envoyés à Fontainebleau et placés dans l'antichambre de l'appartement de la Reine. En 1828, ce sont les neuf cartons des Chasses royales qui arrivent à Fontainebleau et sont installés au premier étage de la cour Ovale, dans l'appartement dit des Chasses occupé par le duc d'Angoulême. Sous le règne de Louis-Philippe, cet appartement occupé par les fils du roi des Français fut remanié et les tableaux y prennent leur place définitive tandis qu'un cabinet-galerie, installé dans l'appartement, expose un riche ensemble de toiles d'Oudry, Desportes, Bachelier ou encore Vien. En 1841 et 1845, la série des portraits de chiens est complétée par l'arrivée de Perle et Ponne, Polydore et Lise et un faisan. Ce n'est qu'en 1889 que le musée du Louvre déposa à Fontainebleau Misse et Turlu, le premier tableau de la série, afin de compléter le majestueux ensemble.

Sur ce tableau, Cadet et Hermine, les deux petits chiens sont sur le qui-vive, prêts à lever un élégant faisan, et présentent un regard vif et énergique, un pelage d'un noir de jais sur lequel rebondit la lumière venue de la percée au fond du tableau. La scène est plus tendre que cruelle et évoque davantage un jeu de jeunes chiens qu'un destin cruel pour l'oiseau.

Enrichissements du musée Napoléon Ier

Vingt-et-un dossiers d'acquisitions ont été instruits en 2020, aboutissant à un total de 131 objets.

Manufacture impériale de Sèvres, et peintre Louis-Bertin Parant (1761-1851).
Coupe à bouillon couverte peinte de deux cartels allégoriques à la naissance du roi de Rome, et son plateau. 1811. Porcelaine dure. Dimensions : coupe : H. 20,5 cm, largeur totale 22 cm ; plateau : H. 3 cm ; D. 22,5 cm. Achat. Château de Fontainebleau, musée Napoléon Ier, F 2020.22. Acquise sur les crédits généraux du service des musées de France pour la somme de 120 000 €.



L'action conjointe de l'État et de l'établissement public
Une exceptionnelle "coupe à bouillon" allégorique, offerte par l'empereur Napoléon à l'impératrice Marie-Louise après la naissance du roi de Rome, a pu être acquise par achat de gré à gré auprès de la galerie "Imperial Art".

La manufacture impériale de Sèvres a produit en 1811 cette "coupe à bouillon" couverte et son plateau, d'une grande préciosité et d'une forme tout récemment inventée. Le virtuose Parant a peint, à l'imitation de camées antiques, deux cartels allégoriques chantant la naissance du "roi de Rome". Minerve casquée, représentant à la fois la Sagesse et la France et Rome, présente d'un côté le nouveau-né à Hercule-Napoléon et de l'autre au Tibre, fleuve qui coule à Rome proclamée "deuxième capitale de l'Empire". Le décor est à l'unisson. Un semis d'abeilles impériales, harmonieusement disposées en taille décroissante au fur et à mesure qu'elles se rapprochent du centre, parsème les flancs et le couvercle de la coupe, ainsi que le plateau. Le pourtour du couvercle est orné d'une frise continue, de couleur verte brochant sur un fond d'or, composée d'une tête d'aigle, emblème de l'Empire français, répété 23 fois regardant de profil à gauche. Sur le couvercle, la rosace centrale en forme de feuilles de laurier, signe de victoire, est en légère saillie. Le fond de la coupe, doublée d'or, est travaillé à l'agate pour former un motif central de feuilles d'acanthe. Les monogrammes "N" à droite pour Napoléon et "ML" entrelacés à gauche pour Marie-Louise figurent de part et d'autre de chaque cartel imitant le camée. La date du 20 mars 1811, jour de naissance de l'héritier, est gravée sur l'or du pied, en chiffres et lettres romains : "XX / MARS / MDCCCXI" harmonieusement répartis en triangle, pour inscrire le "roi de Rome" dans la lignée des Césars romains.

Ce cadeau personnel de l'empereur Napoléon à l'impératrice Marie-Louise, livré le 10 juin 1811, soit le lendemain même du baptême du "roi de Rome", associe, en une forme de "Trinité impériale", le donateur, la destinataire et le sujet - soit le fondateur d'extraction récente, la mère de vieille souche et l'héritier titré d'une référence antique. C'est un manifeste dynastique porteur d'une charge politique : l'enracinement et la pérennité de l'Empire, grâce à la naissance d'un héritier espéré, clé de voûte du système impérial.

Parallèlement, des préemptions ciblées ont enrichi le parcours existant. Un ensemble de six pièces de verrerie de la manufacture impériale de cristaux de Montcenis, au chiffre couronné du prince Eugène, et un autre ensemble de cinq pièces de forme - dont un spectaculaire "sucrier aigle" - du service "fond pourpre" produit par la manufacture impériale porcelaine de Sèvres et offert par l'Empereur à l'archichancelier de l'Empire Cambacérès, vont rejoindre la salle "Ordre et prospérité. Paris capitale du luxe et la France modèle pour l'Europe". De même, le subtil Portrait de Thomas Berthereau, président du tribunal civil de la Seine, peint par Nicolas-André Monsiau, sera présenté dans la salle "Napoléon, épicentre de son système".

Enfin, le Mobilier national a accepté de déposer au musée Napoléon Ier trois œuvres majeures : une pendule-monument à la mémoire de Frédéric II de Prusse, conçue par Duguers de Montrosier, posée sur une console ad hoc et présentée à l'Exposition des produits de l'industrie nationale de 1806 (GMEC 33) ; une pendule ornée du buste d'Élisa par l'horloger Le Roy, où la grande-duchesse de Toscane (née Bonaparte et épouse Baciocchi), repose sur une base en marbre jaune de Sienne, lieu compris dans sa titulature officielle (GMLC 244) ; une pendule Le Grenadier par Galle, "fabricant de bronzes et dorures", viendra prendre place sur la cheminée de la salle "Lendemains d'Empire (1814-1851)" (GML 1303).

Ces dépôts s'inscrivent dans un cadre plus large de dépôts consentis par le Mobilier national et de retours à Fontainebleau de meubles conçus pour le château et portant sa marque, qui feront en 2021 l'objet d'une affectation à l'établissement. Cette opération de retour de meubles a concerné 104 pièces en 2020 et se poursuivra en 2021.









800 pièces du mobilier national pour Versailles et Fontainebleau

Dans le cadre d'un partenariat exceptionnel entre le Mobilier national et les châteaux de Versailles et de Fontainebleau, plus de 800 meubles et sièges vont rejoindre ces anciennes résidences royales et impériales. En ce qui concerne l'EPCF, les meubles, provenant de divers appartements, appartiennent à toutes les périodes d'ameublement du château au XIXe siècle, depuis le début du premier Empire jusqu'à la chute du second. Parmi les 400 pièces, figurent des meubles de première importance provenant des appartements impériaux de Napoléon Ier. C'est le cas des chaises en acajou incrusté d'ébène et d'étain livrées par Jacob-frères en l'an XIII, comme du bureau, signé Jacob Desmalter, qui rejoindra l'antichambre de l'Empereur dans les grands appartements. On peut également citer en exemple un extraordinaire ensemble de sièges du boudoir de l'Impératrice Joséphine, sortis du palais en 1869. Les trois fauteuils ont conservé les étoffes orientales brochées partie fond or, partie fond argent, dessin cachemire, qui étaient vraisemblablement des cadeaux diplomatiques. Dans le même temps, d'importants dépôts ont été consentis au profit du musée Napoléon Ier. Enfin, ce partenariat permettra de constituer un "gisement" pour les projets de présentations d'états historiques particuliers du château dans le parcours de visite ou sous forme d'expositions temporaires.

La République de Seine-et-Marne
16 novembre 2020



400 pièces du Mobilier national de retour au château

« Un moment important pour le château »

Le Parisien
17 novembre 2020



Des centaines de meubles de Napoléon rentrent au bercail



LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Le centre de ressources scientifiques (CRES), chargé des archives, des bibliothèques et de la documentation du château, a consacré l'année 2020 à la préparation de sa mue.

Installé dans des locaux provisoires et fermé au public depuis deux ans, il s'est mis en ordre de marche afin que son équipe et les fonds documentaires dont celle-ci a la charge regagnent l'aile des Ministres, en vue de la réouverture.

En amont du déménagement, le service a réalisé les dernières opérations de reconditionnement et de traitement documentaire qui assureront un transfert des fonds en toute sécurité et leur parfaite intégration dans le nouveau mobilier qui équipe ses nouveaux espaces.

LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

L'activité du service a été fortement perturbée par la crise sanitaire. Privée d'accès aux collections et aux fonds documentaires, l'équipe a dû interrompre les traitements matériels et intellectuels sur les fonds pendant plusieurs semaines.

Une ronde bihebdomadaire a été néanmoins maintenue afin d'assurer le contrôle des conditions de conservation des archives et documents patrimoniaux.

L'exigüité des locaux a imposé une reprise progressive de l'activité afin de préserver autant que possible la distanciation physique.

Les réponses aux demandes d'information à distance ont été privilégiées. Un protocole sanitaire strict a été mis en place pour permettre l'accès du personnel du château à la documentation en toute sécurité.

LES BIBLIOTHÈQUES PATRIMONIALES

Un important chantier de conservation a été mis en œuvre sur la bibliothèque particulière de l'Empereur et dans ce cadre 4 267 ouvrages ont été envoyés en désinfection et dépoussiérage. La réouverture de cet espace au public, prévue pour mai 2021, coïncidera avec le bicentenaire de la mort de Napoléon Ier.

Par ailleurs, 6 ouvrages ont été restaurés par un atelier agréé et 81 volumes de la galerie de Diane ont été réintégrés à leur emplacement historique.



LA BIBLIOTHÈQUE DE RECHERCHE

114 ouvrages et 158 nouveaux numéros de périodiques ont été acquis.

Une revue des sommaires bimensuelle a été réalisée et publiée sur le site Internet.

S'agissant du traitement matériel, 4 ouvrages ont été consolidés dans l'atelier de reliure.

LES ARCHIVES

D'importantes opérations de collecte ont été déclenchées du fait de départ de deux directeurs de l'EPCF, prenant en compte à la fois leur production papier et électronique.

14 cartons d'archives ont été éliminés après visa de la mission des archives du ministère de la Culture et 5 versements d'archives intermédiaires ont été effectués.

La prise en charge des archives électroniques s'est poursuivie avec 1 386 fichiers traités et associés à un fichier de traçabilité.

En ce qui concerne le traitement matériel, 74 plans ont été restaurés. En prévision du futur emménagement, une dernière opération de reconditionnement a permis de transférer le contenu de 73 cartons d'archives dans des cartons normalisés. Enfin, un fonds photographique composé de 1 130 négatifs argentiques, atteints du syndrome du vinaigre, a été analysé et documenté en vue de son élimination après numérisation.









LA COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET LA DOCUMENTATION DES COLLECTIONS

Plusieurs campagnes photographiques ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire. 31 journées ont néanmoins été maintenues. 338 prises de vues ont été réalisées, en préparation de la programmation de 2021 et pour la couverture photographique des collections.

En outre, 1 748 images ont été produites par le photographe du CRES, dans le cadre de reportages et de numérisation de documents.

Le chantier de redéploiement des dossiers d'œuvres s'est poursuivi en vue de l'emménagement et a permis le reclassement général de cette vaste documentation, par numéro d'inventaire d'œuvre. 2 693 dossiers d'œuvres ont été traités au cours de cette opération, tandis que le travail courant de création et d'enrichissement des dossiers s'est poursuivi.

LE SERVICE AU PUBLIC

Une gestion de prêt de documents a été mise en place pour le public interne du château qui a pu emprunter 71 documents à compter de la reprise d'activité. Bien que réduite en raison de la crise sanitaire, la consultation d'archives a été rendue possible et 371 articles ont été mis à disposition du personnel scientifique. Pour le public externe qui ne pouvait être accueilli physiquement, les recherches ont été effectuées par l'équipe qui a répondu à 98 demandes d'information par courriel.



PROJET FOLIA (FONTAINEBLEAU ŒUVRES LIVRES IMAGES ARCHIVES)

Initié en 2018, le projet FOLIA propose une gestion informatisée des collections et des ressources documentaires et permet une recherche fédérée. Il est entré en 2020 dans une phase opérationnelle. Les applications-métier dédiées aux œuvres et aux images ont été paramétrées et les données intégrées. Les référentiels transversaux aux cinq modules-métier ont été implémentés, soit environ 7 500 notices de concepts.

Après plusieurs mois consacrés au contrôle de l'intégrité des données, aux tests sur les fonctionnalités du logiciel et à un premier nettoyage de la base après migration, le nouvel outil est mis à disposition des équipes scientifiques pour une utilisation professionnelle. Les prochaines étapes vont être consacrées à l'enrichissement et à la poursuite du toilettage des données, ainsi qu'au déploiement des autres modules et du portail documentaire qui permettra d'effectuer des recherches au sein du site Internet du château.







RAYONNEMENT ET VALORISATION

p.88 LE RAYONNEMENT DU CHÂTEAU
p.89 FONTAINEBLEAU DANS LES MÉDIAS
p.94 LES RELATIONS PUBLIQUES
p.98 LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES DU COLLÈGE DES CONSERVATEURS DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

p.102 VALORISATION : LES RESSOURCES PROPRES DU CHÂTEAU
p.102 RESSOURCES ISSUES DE LA BILLETTERIE
p.103 LE MÉCÉNAT
p.110 LES ACTIVITÉS DOMANIALES

LE RAYONNEMENT DU CHÂTEAU

En 2020, le château a pu compter sur la saison estivale et sur une actualité institutionnelle dense pour conforter son exposition médiatique, malgré l'annulation des grands temps forts de sa programmation. L'EPCF a bénéficié d'importantes retombées sur les nouvelles activités proposées dans les jardins. La presse s'est emparée de la réhabilitation du quartier des Héronnières ainsi que du retour des œuvres du Mobilier national en octobre. 2020 a également été marquée par une opération de relations publiques à l'occasion du lancement de la résidence artistique de Thomas Hengelbrock le 17 octobre. Le château et ses collections ont disposé d'un éclairage particulier grâce aux travaux d'édition et de communication scientifique menés par le collège des conservateurs.

887 MENTIONS DANS LA PRESSE (-22 %), DONT 79 TV ET 113 RADIOS
3 VOYAGES DE PRESSE
1 SOIRÉE DE RELATIONS PUBLIQUES ORGANISÉE AU CHÂTEAU
7 CONFÉRENCES, INTERVENTIONS SCIENTIFIQUES OU COLLOQUES RÉALISÉS PAR LES CONSERVATEURS DU CHÂTEAU (DPC)



FONTAINEBLEAU DANS LES MÉDIAS

En 2020, Fontainebleau a fait l'objet de 887 mentions dans la presse française (contre 1 139 en 2019), dont 695 dans la presse écrite, 79 à la télévision et 113 à la radio. L'année 2020 a été marquée par la qualité des retombées médiatiques et l'augmentation du nombre de reportages télévisés, favorisées par le recrutement d'une agence de relations presse. Malgré une diminution des actualités du château liée à la crise sanitaire, beaucoup d'articles de fond ont été publiés, soutenant ainsi le développement de la notoriété du château.

La presse française et étrangère s'est particulièrement emparée du projet de réhabilitation du quartier des Héronnières. Cette actualité a permis de nombreuses retombées de qualité, à l'image des articles parus dans *The Art Newspaper Daily* le 10 novembre, *La Croix* le 11 novembre, *Le Soir* le 14 novembre ou encore *Le Figaro* le 16 novembre.

Le retour d'une centaine d'œuvres provenant du Mobilier national en novembre a également mobilisé une presse nombreuse. La dépêche publiée par l'Agence France Presse (AFP) le 21 octobre a été suivie par des articles parus dans *La tribune de l'Art* le 21 octobre, *Le Quotidien de l'Art* le 12 novembre ou encore *Le Journal des Arts* le 13 novembre. La presse audiovisuelle a également relayé l'événement, notamment l'émission *Télématin* sur France 2 le 29 décembre.

Le Journal des Arts
Du 13 au 26 novembre 2020


IMPORTANTS TRANSFERTS DE MEUBLES À VERSAILLES ET FONTAINEBLEAU

Pas moins de huit cents meubles du Mobilier national font le trajet retour dans ces deux châteaux : un dépôt qui deviendra à terme une affectation aux collections versaillaises et bellifontaines



Le Figaro
16 novembre 2020


CULTURE

BRÈVES

HENGELBROCK À FONTAINEBLEAU

Le Figaro
16 octobre 2020

Agence France Presse mondiale
9 novembre 2020




Fontainebleau et ses environs

CHÂTEAU

La Saint-Hubert va se donner en spectacle

La République de Seine-et-Marne
19 octobre 2020


Les costumes à la fête pour les vacances au château

La République de Seine-et-Marne
10 février 2020


Bal masqué au château

Le Parisien
7 février 2020



La programmation culturelle du château : le carnaval, les Écoles d'art américaines, les activités dans les jardins, les Journées du patrimoine, la résidence artistique de Thomas Hengelbrock, la Saint-Hubert ainsi que les vacances de Noël ont par ailleurs été relayés dans la presse écrite et audiovisuelle. Ainsi, *Le Parisien* a invité le public à découvrir le carnaval du château le 7 février. La réouverture de l'EPCF en juillet a largement mobilisé les chaînes nationales avec notamment *Télématin*, *TF1*, *Europe 1* et *France Inter*. *Le Figaro* a aussi mentionné la résidence de Thomas Hengelbrock en octobre. Enfin, la Saint-Hubert et la programmation de Noël ont bénéficié d'une belle visibilité sur *France Bleu*. Comme à l'accoutumée, la presse locale comme *Le Parisien*, *La République de Seine-et-Marne* a relayé les rendez-vous annuels du château auprès des visiteurs franciliens. La presse s'est également intéressée à l'actualité institutionnelle de l'établissement, comme les travaux du schéma directeur, les acquisitions ou encore les restaurations.

Le château a bénéficié de la visibilité offerte par plusieurs épisodes de *Secret d'Histoire* (France 3) ou encore *La Guerre des Trônes* (France 5) retransmis pendant l'année, ainsi que des reportages sur la vie du château : une série d'été diffusée dans le JT de France 3 le week-end du 15 août, *Enquête d'esprit* autour de Napoléon Ier sur CNews ou encore l'émission *Invitation au voyage* relayée sur Arte.









Enfin, l'achèvement du mandat de Jean-François Hebert, qui aura présidé l'établissement pendant onze années, a été largement couverte. Si la majorité des articles ont été publiés en 2021, la presse locale comme spécialisée, à l'instar du *Journal des Arts*, ont évoqué son bilan et sa succession dès la fin de l'année 2020.

Sur décision de la ministre de la Culture, Jean-François Hebert a assuré l'intérim à la tête de l'établissement entre le 26 octobre et le 8 mars, date de la nomination et la prise de fonction de Marie-Christine Labourdette. Cette période a reçu une couverture importante : dans la presse spécialisée (*Beaux Arts Magazine*, *Le Journal des Arts*, *L'Œil*), généraliste nationale (*Les Échos*, *Challenges*, *La Croix*) et régionale (*Le Parisien*, *La République de Seine-et-Marne*).

3 VOYAGES DE PRESSE

LA RÉOUVERTURE DU CHÂTEAU – 9 JUILLET – 8 JOURNALISTES
LA RESTAURATION DE L'ESCALIER EN FER-À-CHEVAL PAR KÄRCHER – 18 SEPTEMBRE – 5 JOURNALISTES
LE RETOUR DES ŒUVRES DU MOBILIER NATIONAL – 10 NOVEMBRE – 4 JOURNALISTES

LES PRINCIPAUX SUJETS D'ACTUALITÉ EN 2020

VISITES DES JARDINS

RÉOUVERTURE DU CHÂTEAU

CARTE BLANCHE AUX ÉCOLES D'ART AMÉRICAINES

RESTAURATION DE L'ESCALIER EN FER-À-CHEVAL

RETOUR DES ŒUVRES PROVENANT DU MOBILIER NATIONAL

RÉHABILITATION DU QUARTIER DES HÉRONNIÈRES

RÉSIDENCE ARTISTIQUE DE THOMAS HENGELBROCK ET DE L'ENSEMBLE ET DU CHŒUR BALTHASAR NEUMANN

ACQUISITION DE LA COMMODE DE LA CHAMBRE DE LOUIS XV

VACANCES DE NOËL

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

CARNAVAL DU CHÂTEAU

SAINT-HUBERT AU CHÂTEAU

FIN DU MANDAT DE JEAN-FRANÇOIS HEBERT ET NOMINATION DE MARIE-CHRISTINE LABOURDETTE (FIN 2020 - DÉBUT 2021)

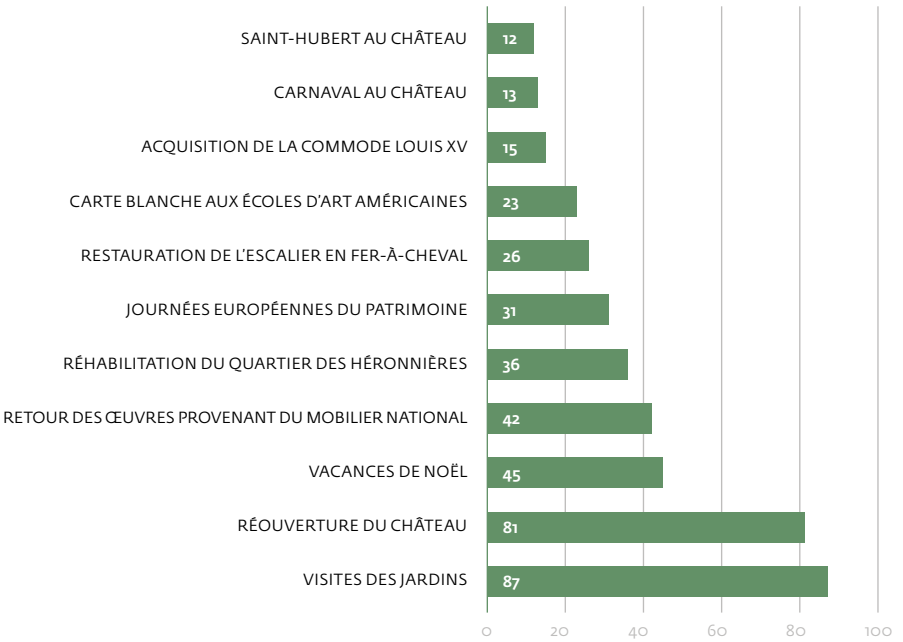




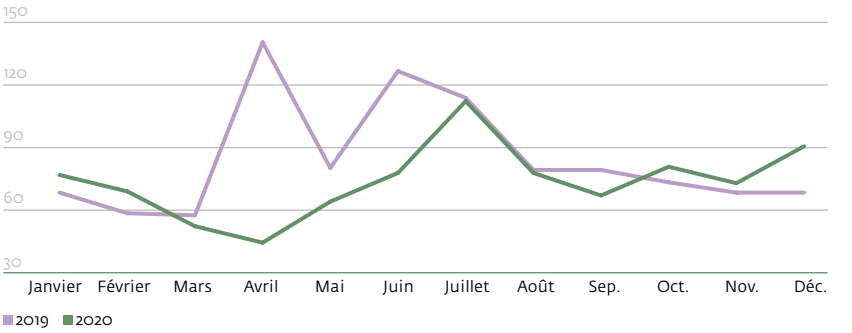




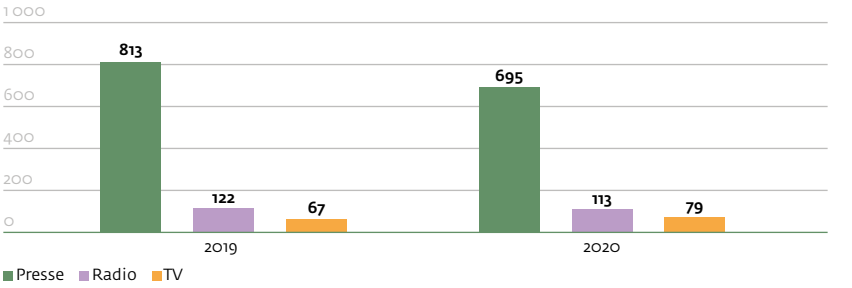
Retombées par thème



Retombées presse par mois



Répartition par type de média



LES RELATIONS PUBLIQUES

Les événements organisés au château sont l'occasion pour l'établissement de resserrer ses liens avec ses administrations de tutelle, ses mécènes, ses partenaires et ses relais d'opinion.

En janvier, le château a accueilli les représentants de la société Kärcher, mécène de l'escalier en Fer-à-Cheval, pour la signature de la convention. Le 17 juillet, 150 personnels soignants du Sud Seine-et-Marne sont venus assister à un concert de l'Orchestre national d'Île-de-France dans la cour Ovale pour les remercier des efforts accomplis face à l'épidémie. Dans le cadre du lancement de la résidence artistique de Thomas Hengelbrock et de l'ensemble et du chœur Balthasar Neumann, le personnel du château a pu assister le 15 octobre à une répétition générale. Le 17 octobre, les musiciens, les choristes et le célèbre chef d'orchestre ont donné un premier concert lors d'une grande soirée qui a rassemblé des mécènes et partenaires du château, mais aussi des personnalités du monde des arts et des affaires.

Tout au long de l'année, le château reçoit des personnalités françaises et étrangères qui souhaitent découvrir Fontainebleau. En 2020, le château a accueilli l'ambassadeur du Japon et celui des Émirats arabes unis à Paris. Le château a par ailleurs organisé deux cérémonies au cours desquelles Jean-François Hebert, président du château, a remis les insignes d'officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres à Bruno Grandjean, Président du Directoire de REDEX et mécène, et ceux de la Légion d'Honneur à Isabelle de Gourcuff, administratrice générale du château.



8 janvier	Signature de la convention de mécénat avec la société Kärcher, mécène de l'escalier en Fer-à-Cheval
29 février	Remise des insignes d'officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres à Bruno Grandjean, Président du Directoire de REDEX et mécène du château
10 mars	Visite de Son Excellence Monsieur Junichi Ihara, Ambassadeur du Japon
17 juillet	Concert de l'Orchestre national d'Île-de-France en hommage au personnel soignant du Sud Seine-et-Marne
3 octobre	Remise des insignes de la Légion d'Honneur à Isabelle de Gourcuff, administratrice générale du château
15 octobre	Répétition générale de Thomas Hengelbrock et de l'ensemble Balthasar Neumann pour le personnel du château
17 octobre	Lancement de la résidence artistique de Thomas Hengelbrock et de l'ensemble Balthasar Neumann
22 octobre	Visite de Son Excellence Monsieur Ali Abdulla Al Ahmed, Ambassadeur des Émirats arabes unis à Paris

MUSIQUE DE LA RENAISSANCE POUR LE LANCEMENT DE LA RÉSIDENCE ARTISTIQUE DE THOMAS HENGELBROCK ET DE L'ENSEMBLE ET DU CHŒUR BALTHASAR NEUMANN

Le 17 octobre 2020, Jean-François Hebert et Isabelle de Gourcuff ont accueilli Thomas Hengelbrock et l'ensemble et le chœur Balthasar Neumann au château pour lancer la résidence artistique qui animera Fontainebleau pour les trois prochaines années. Une vingtaine de musiciens et choristes, accompagnés du chef d'orchestre de renom international Thomas Hengelbrock et de l'actrice Amira Casar, ont fait revivre la somptueuse salle de bal avec de la musique et des récitations de poèmes de la Renaissance. Cette résidence a pour objectif de redonner au château sa place de foyer de création artistique. Ce lancement a permis de rassembler des mécènes, des partenaires et des personnalités du monde des arts et des affaires, et a été suivi par deux concerts dans la salle de bal, le 18 octobre, à destination du public.

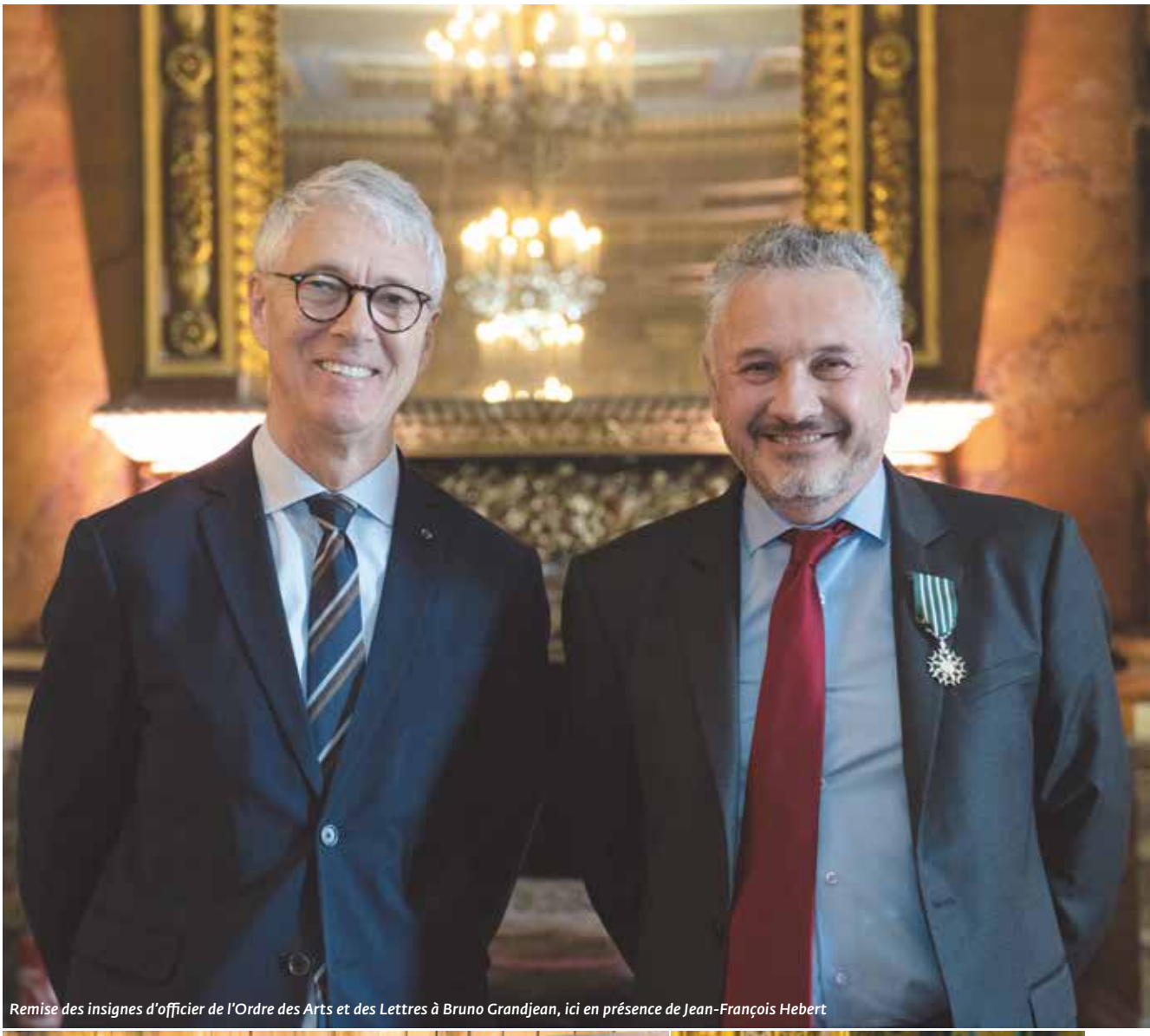




Concert de lancement de la résidence artistique de Thomas Hengelbrock et de l'ensemble Balthasar Neumann © Emilie Brouchon



De gauche à droite : Thomas Hengelbrock, Isabelle de Gourcuff, Amira Casar, Jean-François Hebert © Emilie Brouchon



Remise des insignes d'officier de l'Ordre des Arts et des Lettres à Bruno Grandjean, ici en présence de Jean-François Hebert



Visite de la société Kärcher, mécène de l'escalier en Fer-à-Cheval, animée par Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques



Signature de la convention de mécénat avec la société Kärcher, mécène de l'escalier en Fer-à-Cheval



Remise des insignes de la Légion d'Honneur à Isabelle de Courcuff, administratrice générale du château © Emilie Brouchon

LES TRAVAUX SCIENTIFIQUES DU COLLÈGE DES CONSERVATEURS DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

CHRISTOPHE BEYELER

CONSERVATEUR GENERAL DU PATRIMOINE

PUBLICATIONS

- "Dons suscités pour le musée Napoléon Ier de Fontainebleau", *L'Estampille-L'Objet d'art*, n° 563, janvier 2020, p. 24.
- "Deux dons à Fontainebleau", *L'Estampille-L'Objet d'art*, n° 565, mars 2020, p. 19.
- Présentation d'œuvres entrées dans les collections du musée Napoléon Ier du château de Fontainebleau : rubrique "Trésors nationaux et Œuvres d'intérêt patrimonial majeur", "Le *Déjeuner égyptien* offert par l'impératrice Marie-Louise à la duchesse de Montebello" pp. 4-6 ; et rubrique "Acquisitions", n° 57 à 59 pp. 67-68, *La Revue des musées de France. Revue du Louvre*, numéro spécial "Acquisitions", n° 2, 2020.
- "*Le Premier consul signant le Concordat*", une esquisse récemment acquise par le musée Napoléon Ier du château de Fontainebleau, *Revue du Souvenir napoléonien* et *Napoléon Magazine* n° 96, mai-juillet 2020, pp. 32-37.

ÉTUDE RÉDIGÉE EN 2020 EN VUE D'UNE PUBLICATION EN 2021

Pour le catalogue d'exposition *Napoléon*, un essai "Napoléon cible des caricaturistes européens", et trois notices fouillées d'œuvres prêtées, RMN-GP, Grande Halle de La Villette, 2020.

INTERVENTIONS SCIENTIFIQUES

En début d'année 2020, trois interventions scientifiques de nature différente (dîner-débat, visite-conférence à deux voix et une visite sur mesure) ont pu être tenues.

- dans le cadre d'un dîner-débat organisé par *La Tribune de l'Art* et *L'œil-Période* "Des dons ouvrant de nouvelles perspectives", 26 février 2020 ;
- dans le cadre du "Cycle des spécialistes invités au musée Napoléon Ier"

Une visite-conférence à deux voix a donné la parole à Bernard Croissy, expert reconnu et spécialiste mondial des armes, sur le thème : "Armes de luxe et d'apparat au service de la majesté impériale : voyage à travers la collection du musée Napoléon Ier", lundi 13 janvier 2020.

Ce cycle, initié en 2020, a déjà reçu le précieux concours de Nathalie Lemoine-Bouchard, éminente spécialiste de la miniature française et donatrice, puis celui d'Anne Dion, directrice-adjointe du département des Objets d'art du musée du Louvre et spécialiste de Biennais, tabletier devenu orfèvre. La crise sanitaire a interrompu le développement de ce cycle qui devait accueillir le vendredi 27 mars 2020 Antoine d'Albis, ancien chimiste en chef à la manufacture nationale de Sèvres, pour traiter le thème : "Au service de l'Empereur : les prodiges techniques d'Alexandre Brongniart à la tête de la manufacture impériale de Sèvres : voyage à travers la collection du musée Napoléon Ier".

Une visite fouillée assurée pour M. Alexande Tokovinin, ambassadeur de la Fédération de Russie auprès du royaume de Belgique, a permis de détailler les enjeux européens du musée Napoléon Ier et d'esquisser des pistes de collaboration, le samedi 7 mars 2020.

Ont en revanche été annulées deux conférences envisagées de longue date : "Élisa, Caroline et Pauline : femmes et mécènes, entre Vénus et Minerve", pour le Festival de l'histoire de l'art à Fontainebleau en juin 2020 ; et "Berthier et la campagne d'Italie : voyage au gré des batailles de sa galerie de tableaux", au château de Grosbois pour les Journées européennes du patrimoine 2020.

COLLOQUES

Deux communications, préparées en adéquation avec des expositions conçues par des partenaires, n'ont pu être présentées :

- "Delaperche en son temps : quelques ressorts de la propagande napoléonienne et quelques angles d'attaque de la caricature antinapoléonienne" pour les journées d'études "Jean-Marie Delaperche, un artiste face aux tourments de l'Histoire", organisées par le musée des Beaux-Arts d'Orléans, les 12 et 13 juin 2020 ;
- "Des Manufactures au service du pouvoir : Sèvres, Berlin et Vienne au rythme de l'actualité (1800-1832) : des objets d'art à charge historique au musée Napoléon Ier de Fontainebleau", pour le colloque "Céramique et politique" organisé par la Société des amis de Sèvres, le musée des Arts décoratifs et le musée d'Art moderne de la Ville de Paris en novembre 2020.

JEAN VITTET

CONSERVATEUR EN CHEF DU PATRIMOINE

TRAVAUX SCIENTIFIQUES, PARUTION EN 2021

- "La première chambre de Napoléon Ier à Fontainebleau", catalogue de l'exposition *Napoléon* à la Grande Halle de La Villette.
- Note de lecture de l'ouvrage d'Antoine Boulant, *Un Palais pour l'Empereur. Napoléon aux Tuileries*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2019, *Annales historiques de la Révolution française*.
- "La commode de la chambre de Louis XV par Gilles Joubert (1754) revient à Fontainebleau", *La Revue des musées de France. Revue du Louvre*.
- "Plaidoyer pour les tapissiers des palais disparus de l'Empereur", catalogue de l'exposition du Mobilier national *Les Palais disparus de l'Empereur*.
- "L'appartement de l'Empereur à Fontainebleau en 1805-1806. Projets et réalisations", colloque *Architecture, ameublement et étiquette dans les palais de Napoléon et de sa famille*, Centre allemand d'histoire de l'Art, 2019.
- "Dans l'orbite de Raphaël : les Grotesques de Léon X". L'ouvrage porte sur la tenture plus connue sous le nom de *Triomphes des dieux*, dont plusieurs pièces sont conservées au château de Fontainebleau.

ORIANE BEAUFILS

CONSERVATRICE DU PATRIMOINE

ENSEIGNEMENT

- École du Louvre. IIIe année. Tronc commun. Iconographie antique, littéraire et chrétienne à l'époque moderne.
- Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Séminaire d'Histoire de l'art de la Renaissance. "La chambre de la duchesse d'Étampes au château de Fontainebleau".

PUBLICATIONS

- ORIANE BEAUFILS, VINCENT DROGUET (sous la direction de), *L'Art de la fête à la cour des Valois*, Paris, In Fine, 2020.

INTERVENTION

- 29 janvier, intervention au SITEM (salon international des musées), avec Jehanne Lazaj et conjointement avec SkinSoft.

VINCENT COCHET

CONSERVATEUR EN CHEF DU PATRIMOINE

PUBLICATIONS

- "Convenance et expérimentation. Les fauteuils du grand salon", dans l'ouvrage collectif, *La Chancellerie d'Orléans* (à paraître en 2021).
- "Charles Percier et Pierre Fontaine. Palais, labeur et imagination", co-écrit avec Jean-Philippe Garric, dans *Les palais disparus*, catalogue d'exposition, Mobilier national (à paraître en septembre 2021).
- *Le théâtre impérial du château de Fontainebleau. Guide de visite*, dossier des Amis du château de Fontainebleau (parution en avril 2021).
- "Architecture de soie. La restitution des rideaux du salon jaune de l'impératrice", *Bulletin des Amis du château de Fontainebleau* (parution en février 2021).
- "Lys et fritillaires, du semis au bouquet", actes des journées d'étude de l'AFET, musée des Beaux-Arts d'Angers, 22-23 novembre 2019, pp. 35-50 (à paraître en 2021).
- Notices d'acquisitions n° 53-56, *La Revue des musées de France, Revue du Louvre,* n° 3, 2020, pp. 66-67.

CONFERENCES/COMMUNICATIONS/ENSEIGNEMENT

- Enseignement de l'histoire et de l'usage des textiles dans le décor intérieur et de l'histoire de l'éclairage à l'École de Chaillot, DSA architecture et patrimoine 2019-2021.
- 16 octobre, présentation de la conception de la restauration et du chantier de restauration du théâtre, Montauban, CAUE de Tarn-et-Garonne.

INSTANCES SCIENTIFIQUES-JURYS

- Direction du mémoire de Master 2 de l'École du Louvre d'Émilie Gautheron, *Nicolas et Antoine Héricourt, un marchand-mercier et un ébéniste à Paris au XVIII^e siècle*, soutenu le 16 novembre 2020.

- Participation au comité scientifique pour la restauration de l'hôtel de Beauharnais, ambassade d'Allemagne à Paris.

PATRICIA KALENSKY

RESPONSABLE DU CENTRE DE RESSOURCES SCIENTIFIQUES

- Gestion informatisée des collections et des ressources documentaires.
- 1^er décembre, cours en distanciel à l'École du Louvre (M2 documentation et humanités numériques), avec Céline Rebière-Plé.
- Création et enrichissement d'une base de données : Projet FOLIA (Fontainebleau Œuvres Livres Images Archives).

VALORISATION : LES RESSOURCES PROPRES DU CHÂTEAU

RESSOURCES ISSUES DE LA BILLETTERIE

L'année 2020 a été marquée par une baisse significative des recettes commerciales du château en raison de la Covid-19, qui a suspendu l'activité pendant près de six mois. La billetterie, les privatisations et les concessions connaissent une baisse mécanique liée à la diminution de la fréquentation et à la fermeture du château. Le contexte économique et sanitaire n'a en outre pas permis le lancement de grandes campagnes de levée de fonds. Néanmoins, le service du mécénat a maintenu ses objectifs de financement d'acquisitions, de restauration et d'actions culturelles et pédagogiques, tout en assurant le suivi des opérations emblématiques comme le chantier de l'escalier en Fer-à-Cheval.

RECETTES COMMERCIALES

- BILLETTERIE : 1 069 492 € (-67 %)
- PRIVATISATIONS D'ESPACES : 278 860 € (-30 %)
- CONCESSIONS : 115 000 € (-15 %)
- MONTANT LEVÉ EN MÉCÉNAT : 430 000 € (+16 %)





LE MÉCÉNAT

Malgré le contexte contraint, de nombreux projets d'acquisition ou de restauration des collections ont abouti ou ont été initiés.

Évolution des montants levés en mécénat



Le château de Fontainebleau reste engagé dans une démarche active de recherche de mécènes en s'insérant dans un réseau de partenaires comme l'Admical, l'Association Française des Fundraisers, la Fondation du patrimoine ou la CCI de Seine-et-Marne. La stratégie de mécénat 2020-2022 a par ailleurs été présentée au conseil d'administration.

ILS SOUTIENNENT LES CHANTIERS DE RESTAURATION

LA RESTAURATION DE L'ESCALIER EN FER-À-CHEVAL – 2,2 M€

Grâce à la campagne *#UnGesteHistorique*, le montant nécessaire à cette restauration a pu être réuni. Achevée en février 2020, la première phase s'est attachée à la restauration du pavillon central et des ornements sculptés. La deuxième phase s'est concentrée sur les travaux de la terrasse, de la balustrade supérieure et de la galerie. La troisième et dernière phase, de février 2021 à début 2022, achèvera cette rénovation en rendant aux deux volées de marches leur éclat d'origine et en renouvelant l'éclairage de l'escalier. Cette opération a reçu le soutien de Mme et M. Guerin, Mme Varennes, Mme Foucault et de Mme Plais.



UN MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES DE KÄRCHER

AVEC PLUS DE 100 PROJETS SUR LES 5 CONTINENTS, KÄRCHER PARTICIPE À LA PRÉSERVATION DES MONUMENTS, EN PARTICULIER CEUX CLASSÉS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO. ELLE TRAVAILLE EN COLLABORATION AVEC LES RESTAURATEURS ET LES HISTORIENS D'ART AFIN DE GARANTIR UNE MÉTHODE DE NETTOYAGE ADAPTÉE À CHAQUE PROJET. SENSIBLE À LA RESTAURATION DE L'ESCALIER EN FER-À-CHEVAL DU CHÂTEAU, KÄRCHER S'EST ENGAGÉE LE 8 JANVIER 2020 À HAUTEUR DE 250 000 € AFIN DE RÉALISER LES TRAVAUX DE NETTOYAGE.



LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES PENDULES – 80 000 €

Mécène du château depuis 2008, la maison Rolex s'est engagée à poursuivre son soutien aux travaux de restaurations et de maintenance hebdomadaire de l'imposante collection de pendules encore en fonctionnement.

RESTAURATION DU TABLEAU "JOSÉPHINE EN COSTUME DE SACRE" DE FRANÇOIS GÉRARD – 45 000 €

La maison Chaumet, mécène du musée Napoléon I[er], a offert de financer la restauration de ce grand portrait peint par le baron Gérard en 1807-1808.

ILS SOUTIENNENT LES PROJETS CULTURELS ET PÉDAGOGIQUES

ÉDITIONS "L'ART DE LA FÊTE À LA COUR DES VALOIS"

À la suite du report en 2022 de l'exposition *L'art de la fête à la cour des Valois*, il a été décidé de maintenir la publication du catalogue de l'exposition et des actes du colloque. Ces éditions ont bénéficié du maintien du mécénat de Fidéliance, du Grand Café, de Foreco, de Happy Hotel Consulting, de Mme Valerie Renault-Cerbourg, de M. Pierre Malteste et de la Fondation Annenberg.

FESTIVAL DE L'HISTOIRE DE L'ART

Malgré le report de l'édition 2020 du Festival, la Caisse d'Épargne Île-de-France a choisi de maintenir son engagement. Les autres mécènes du Festival ont confirmé leur participation à la 10e édition reportée en 2021.

RÉSIDENCE THOMAS HENGELBROCK – 35 000 €

La Conny-Maeva Charitable Foundation a décidé de soutenir la résidence de Thomas Hengelbrock dans le cadre d'une convention triennale.



ILS SOUTIENNENT LES ACQUISITIONS

La politique d'acquisition du château de Fontainebleau est rendue possible grâce à ses crédits propres, au soutien du ministère de la Culture et au concours de nombreux mécènes. De nombreuses acquisitions sont notamment réalisées chaque année au profit du musée Napoléon Ier. L'opération *des Sèvres pour Fontainebleau* a bénéficié en 2020 du soutien de M. Laurent Detalencourt, de Mme Juliette Glikman et de M. Fabien Puppato.

Un extraordinaire concours de générosités privées a permis d'enrichir les collections du château : *Minerve veillant à la toilette d'Ulysse*, un panneau du XVIe siècle peint d'après une des fresques du Primatice, rare représentation de la galerie d'Ulysse détruite pour construire l'aile Louis XV, a été acquis grâce aux Amis du château de Fontainebleau, à Mme Sophie Lemeux et d'autres donateurs ; 22 médailles frappées de 1800 à 1852 ont été offertes par l'antiquaire et numismate Philippe Copin, à insérer par roulement dans la vitrine des médailles ; un portrait du général de brigade Bertrand Bessière, figure militaire de l'Empire.

Sont également à mentionner la donation spontanée d'une miniature représentant Lagorsse, geôlier de Pie VII à Fontainebleau, mais aussi une exceptionnelle donation familiale, le fonds "général Grouvel", retraçant les étapes de sa carrière sous l'Empire et les régimes successifs, qui donnera une scansion forte à la salle "Lendemains d'Empire".

Par ailleurs, des générosités cumulées ont permis de rassembler en 2020 des œuvres produites par la manufacture royale de porcelaine de Berlin (Königliche Porzellan-Manufaktur) : quatre assiettes historiées polychromes, trois représentant la mécanique de l'armée prussienne et une caricaturant des troupes françaises dépenaillées (don d'un collectionneur) ; un dessin (don d'un expert), un *ricordo*, une assiette (offerte en 2018 par un collectionneur) ; enfin, un vase de forme étrusque au portrait de l'inspecteur en chef aux revues Lambert, avec au revers une allégorie de la ville de Berlin reconnaissante (don d'une famille). À ces dons, s'ajoute l'achat d'une paire de vases (par préemption), chacun peint du portrait d'un général français, respectivement Clarke (futur duc de Feltre) et d'Hastrel de Rivedoux, au temps de l'occupation française de la Prusse. Ces œuvres à charge historique, retraçant les soubresauts des relations franco-prussiennes, forment à Fontainebleau un ensemble unique en France, sans équivalent en Europe.



Ces œuvres seront déployées au gré du parcours et dans une "vitrine des donateurs" spécialement aménagée dans la salle 2 du musée Napoléon Ier, remanié pour le 5 mai 2021, bicentenaire de la mort de Napoléon.

LES AMIS DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

"LES AMIS DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU" EST UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE QUI REGROUPE À CE JOUR PRÈS D'UN MILLIER D'ADHÉRENTS, TOUS BÉNÉVOLES.

ELLE POURSUIT PLUSIEURS OBJECTIFS :

- MIEUX FAIRE CONNAÎTRE L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE ARTISTIQUE DU CHÂTEAU, DE SES JARDINS ET DE SON PARC À TRAVERS SES ACTIONS ET SES PUBLICATIONS ;
- APPORTER SON CONCOURS AU CHÂTEAU DANS L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS, LA PRÉSENTATION DES ŒUVRES ET LA CONDUITE D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ;
- SUSCITER DES ACTIONS DE MÉCÉNAT CONTRIBUANT À L'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS PAR DES ACQUISITIONS ET PARTICIPER À LA RESTAURATION ET À LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET DÉCORATIF DU CHÂTEAU ET DE SES ŒUVRES D'ART.

SES ACTIVITÉS TÉMOIGNENT D'UN DYNAMISME PERMANENT QUI EN FAIT UN PARTENAIRE PRÉCIEUX POUR LE CHÂTEAU.

CONTRIBUTION À L'ACCUEIL DES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE CHÂTEAU.

MÉDIATIONS PONCTUELLES LORS DES MANIFESTATIONS, PROPOSÉES PAR UNE ÉQUIPE D'HISTORIENS ET DE PROFESSEURS PRÉSENTS AUPRÈS DU PUBLIC POUR DES EXPLICATIONS "À LA CARTE".

ORGANISATION DE CONFÉRENCES, VISITES COMMENTÉES, SORTIES CULTURELLES, ETC.

PUBLICATIONS VARIÉES :

- UNE LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE DESTINÉE AUX ADHÉRENTS ;
- DES BULLETINS SEMESTRIELS, LARGEMENT ILLUSTRÉS, ÉVOQUANT DES SUJETS AYANT TRAIT AUX HUIT SIÈCLES D'HISTOIRE DU CHÂTEAU ET À SON PATRIMOINE ARTISTIQUE ;
- UN DOSSIER ANNUEL APPROFONDISSANT DES SUJETS HISTORIQUES OU ARTISTIQUES CONCOURANT À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE BELLIFONTAIN ;
- DES ARTICLES ET INFORMATIONS DIFFUSÉS VIA LA COMMUNICATION DIGITALE.

PARTICIPATION À DES PROJETS PÉDAGOGIQUES EN COLLABORATION AVEC LE CHÂTEAU ET L'ÉDUCATION NATIONALE, PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SITE WWW.CHATEAU-FONTAINEBLEAU-EDUCATION.FR ET AU GUIDE VIRTUEL MIS À DISPOSITION DES ENSEIGNANTS.

SOUTIEN AUX ACTIONS DE MÉCÉNAT DU CHÂTEAU, SOIT SUR FONDS PROPRES, SOIT EN MOBILISANT DES MÉCÈNES, ENTREPRISES OU PARTICULIERS PERMETTANT DE PARTICIPER À DES RESTAURATIONS D'OBJETS D'ART OU À DES ACQUISITIONS SOUHAITÉES PAR LE CHÂTEAU.

EN 2020 :

- RESTAURATION DU GLOBE TERRESTRE MANUSCRIT RÉALISÉ PAR JEAN-BAPTISTE POIRSON À LA DEMANDE DE NAPOLÉON ENTRE 1803 ET 1811, DESTINÉ À L'INSTRUCTION DU ROI DE ROME, POUR **25 000 €** ;
- **SOUSCRIPTION À HAUTEUR DE 30 000 € (POUR UN COÛT TOTAL DE 380 000 €) À L'ACHAT DU TABLEAU DE JEAN-BAPTISTE OUDRY, CADET ET HERMINE, EN VENTE DE GRÉ À GRÉ AUPRÈS DE CHRISTIE'S ET PROVENANT DE LA COLLECTION DU COMTE ROBERT DE MOUSTIER.**





LES ACTIVITÉS DOMANIALES

LES PRIVATISATIONS D'ESPACES

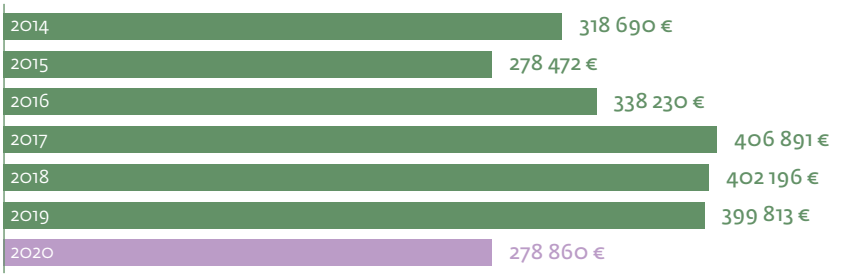
Le château de Fontainebleau met à disposition ses espaces dans le cadre de visites-privilège, d'événements, de tournages et de prises de vue photographiques afin de développer ses ressources propres. En 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a fortement touché cette activité et a conduit à l'annulation ou au report d'une grande partie des manifestations prévues pendant la saison printanière et estivale. Les événements issus du partenariat avec l'INSEAD ont tous été annulés.



Néanmoins, les équipes de l'EPCF se sont attachées à promouvoir son offre dédiée aux entreprises auprès des professionnels à travers des forums virtuels, notamment lors du *Workshop digital MICE France* en octobre 2020. Cette promotion a pour objectif l'accueil de nouveaux clients pour l'année 2021.

Durant la fin d'année 2020, l'offre événementielle a été repensée au travers de jauges réduites privilégiant l'accueil des tournages et des prises de vue photographiques. Cette activité avait été interrompue dès mars mais a pu reprendre grâce au tournage d'une publicité pour L'Oréal en juillet, aux documentaires pour les émissions *Secret d'Histoire* et *La Guerre des Trônes* et à des shootings-photo en automne.

Recettes des privatisations d'espaces (hors heures mécénat)



LES CONCESSIONS

Afin d'assurer le confort des visiteurs et d'animer les cours et jardins, plusieurs services sont proposés sous la forme de concessions soumises à redevance. Elles sont regroupées en quatre catégories :

- la boutique ;
- les concessions de restauration ;
- les concessions de loisirs ;
- les concessions liées à l'exploitation du domaine et des collections publiques.





Les concessions commerciales (à l'exception de celles liées à l'exploitation du domaine et des collections publiques) ont connu une baisse importante d'activité en 2020 due à l'arrêt de leur activité une grande partie de l'année, du fait de la Covid-19. L'impact financier sera principalement visible en 2021, en raison des modalités de calcul des redevances, intervenant l'année suivante. L'EPCF a mis en place plusieurs actions pour accompagner ses concessionnaires durant cette année particulièrement difficile et les aider à faire face à la crise. À titre d'exemple, un salon végétalisé a été mis en place par le service des jardins dans la cour de la Fontaine pour regrouper les concessions de restauration et créer un espace convivial pour les visiteurs.

Outre ces adaptations concrètes – qui regroupent également les aménagements de la boutique pour répondre aux normes sanitaires ou la mise en place de plans de prévention – l'établissement a apporté son soutien en n'exigeant pas le minimum garanti aux différentes concessions. La facturation s'est ensuite effectuée uniquement sur la base du chiffre d'affaires réalisé.

MAGIE DE NOËL AU JARDIN DE DIANE

PLUSIEURS ANIMATIONS ONT ÉTÉ MISES EN PLACE EN DÉCEMBRE 2020, À L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE. LE JARDIN DE DIANE A BÉNÉFICIÉ, GRÂCE À UN MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES (GSPOT NETWOK), D'UNE ILLUMINATION DE SES MASSIFS VISIBLE À LA TOMBÉE DE LA NUIT DANS LE CADRE D'UNE FERMETURE TARDIVE DU JARDIN.

LE PUBLIC S'EST VU PROPOSER PLUSIEURS STANDS DE LOISIRS ET GOURMANDISES INSTALLÉS AUX ALENTOURS DE LA FONTAINE DE DIANE : PROMENADES À PONEYS PAYANTES SUR DES MINI DESTRIERS DÉCORÉS AUX COULEURS DE NOËL (HISTORY HORSES), VENTES DE CRÊPES ET GALETTES BIO (LA FERME DE LA MÉTAIRIE) ET BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL INSTALLÉE AU MILIEU DE SAPINS DÉCORÉS POUR L'OCCASION.



LA MARQUE

Le château a déposé sa marque Château de Fontainebleau à l'INPI en mai 2017. Il élabore actuellement une stratégie de valorisation commerciale de cette marque.

Les actions se traduisent par :

- la surveillance de la marque déposée ;
- la poursuite du dépôt de marque sur les périmètres non protégés et identifiés comme prioritaires ;
- la conduite d'actions en déchéance contre les marques citées comme obstacles à l'enregistrement de nos demandes ;
- la gestion des noms de domaines en lien avec la marque Château de Fontainebleau.

Le château poursuit deux objectifs en particulier, à savoir renforcer son image de marque et développer sa notoriété d'une part, et valoriser commercialement la marque Château de Fontainebleau et tirer des revenus de l'exploitation commerciale de sa marque, d'autre part.







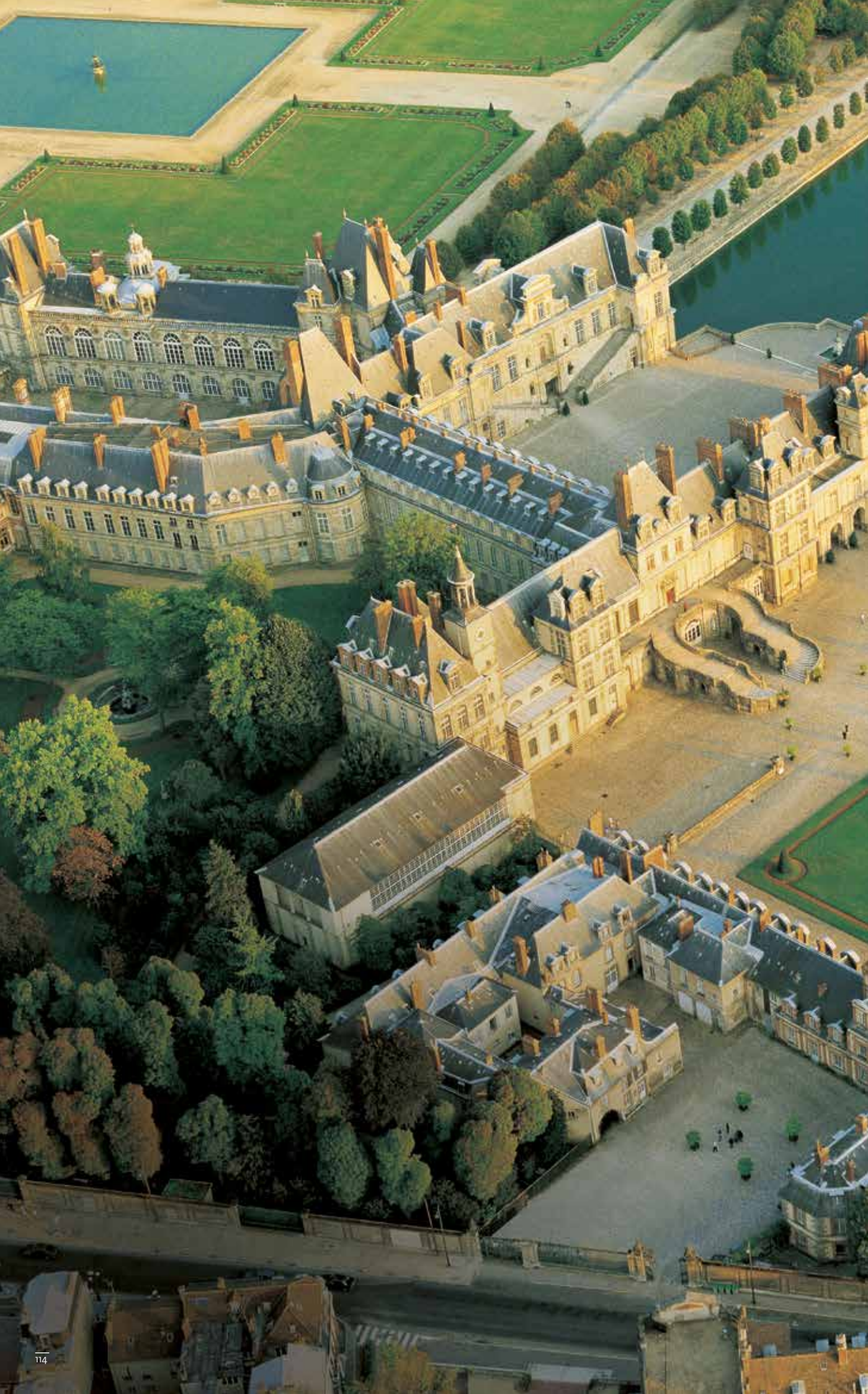
UNE PREMIÈRE RÉALISATION AVEC LA MARQUE CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU

L'EPCF A SIGNÉ UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEURS AVEC LA SOCIÉTÉ GAU LIGHTING, PERMETTANT À CELLE-CI DE COMMERCIALISER LE LUSTRE "ÉLISA" CRÉÉ PAR LES ARCHITECTES DE L'AGENCE PROJECTILES POUR LES ESPACES D'ACCUEIL DU CHÂTEAU.

CE PRODUIT, QUI SERA COMMERCIALISÉ COURANT 2021, A POUR CIBLE PRINCIPALE LES CABINETS D'ARCHITECTES D'INTÉRIEURS, DÉSIREUX DE PROPOSER À LEURS CLIENTS UN PRODUIT HAUT DE GAMME, EN LIEN AVEC UN LIEU HISTORIQUE AYANT ABRITÉ DE NOMBREUX SOUVERAINS.

LA MARQUE CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU EST AINSI ASSOCIÉE À L'UNIVERS DU DESIGN DANS LE CADRE DE CETTE COLLABORATION QUI PERMETTRA, DÈS 2022, D'ACCROÎTRE LES RESSOURCES PROPRES DU CHÂTEAU.

ÉLISA ÉTANT LA SŒUR DE NAPOLÉON BONAPARTE, LE NOM DU PRODUIT EST UN CLIN D'ŒIL À L'HISTOIRE DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU.





DES MOYENS AU SERVICE D'UN PROJET

p.116 LES RESSOURCES HUMAINES

p.117 SITUATION DES EFFECTIFS

p.120 DES CONDITIONS DE TRAVAIL SÉCURISÉES

p.122 UNE POLITIQUE DE FORMATION RÉAJUSTÉE

p.123 LE RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

p.125 LES FINANCES

p.125 UNE EXÉCUTION DANS UN CONTEXTE INÉDIT, PILOTÉE GRÂCE À LA FIABILITÉ DES OUTILS DE CONTRÔLE INTERNE FINANCIER EXISTANTS

p.126 DES RÉSULTATS AMÉLIORÉS GRÂCE À UNE MAÎTRISE EFFICACE DES DÉPENSES COUPLÉE AU SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

p.129 AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS PUBLICS : UNE DÉPENSE MIEUX ENCADRÉE, UN SUPPORT JURIDIQUE EFFICACE

p.132 INFORMATIQUE

LES RESSOURCES HUMAINES

L'année 2020 a nécessité un accompagnement renforcé des personnels afin d'assurer des conditions de travail sécurisées, un renforcement du dialogue social et le réajustement de la politique de formation.

146 personnes physiques
138,46 etpt rémunérés par le ministère de la culture (plafond d'emplois de 144 etp)
5,53 etpt rémunérés par l'epcf (plafond d'emplois de 6 etp)

En raison de l'épidémie de la covid-19 justifiant la mise en place de mesures sanitaires, la programmation des actions de formation de l'établissement a été fortement impactée, entraînant le report ou l'annulation des formations programmées en présentiel par le ministère de la culture ou par l'epcf en 2020. Malgré ces reports ou annulations, d'autres actions de formation ont pu être programmées, dédiées notamment aux nouveaux modes de travail collaboratif.







Discours de Jean-François Hebert pour le départ d'Éric Grébille



SITUATION DES EFFECTIFS

Le Projet de loi de Finances (PLF) initial pour 2020 ne prévoit aucune création de poste, alors que des besoins prioritaires avaient été identifiés en amont par la direction de l'établissement et communiqués à l'autorité d'emploi.

Le plafond d'emplois en titre 2, qui concerne les personnels rémunérés par le ministère, s'élève à 144 ETP/ETPT, ayant été relevé en gestion d'un ETPT pour régulariser le transfert d'un technicien d'art en provenance du Mobilier national (atelier de tapisserie).

Le plafond d'emplois en titre 3, qui concerne les personnels rémunérés par l'établissement sur fonds propres, est en reconduction et s'élève à 6 ETPT. L'ensemble représente ainsi un total de 150 ETPT.

Au 31 décembre 2020, les effectifs du château s'élevaient à 146 personnes physiques, soit 3 de moins qu'au 31 décembre 2019. En 2020, 11 agents ont intégré les effectifs de l'établissement. Sur les 10 agents recrutés, 3 ont été accueillis par voie de détachement, 4 par voie de mutation, 2 contractuels (1 en CDI, 1 en CDD de 3 ans) et 1 CDD titre 3 de 3 ans. 1 agent a réintégré les effectifs (fin de congé de longue durée). 15 agents sont sortis des effectifs (5 sont partis à la retraite, 2 mutations, 2 démissions, 1 fin de détachement, 1 titre 3 fin de contrat, 2 en détachements, 1 CDI en disponibilité pour convenances personnelles, 1 décès). L'année 2020 a été marquée par un profond renouvellement du comité de direction avec le départ de trois de ses membres – Vincent Droguet, Alexis de Kermel et Éric Grebille.

DAVID GUILLET, CONSERVATEUR GÉNÉRAL DU PATRIMOINE, A ÉTÉ NOMMÉ DIRECTEUR DU PATRIMOINE ET DES COLLECTIONS DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU À COMPTER DU 15 MAI 2020. IL SUCCÈDE À VINCENT DROGUET, QUI A ASSUMÉ CETTE RESPONSABILITÉ PENDANT 7 ANS. À CE TITRE, IL EST DÉSORMAIS RESPONSABLE DE LA CONSERVATION, DE LA RESTAURATION, DE L'ENRICHISSEMENT ET DE LA PRÉSENTATION AU PUBLIC DES COLLECTIONS DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU.



IL S'APPUIERA POUR CE FAIRE SUR LE COLLÈGE DES CONSERVATEURS, LA RÉGIE DES ŒUVRES ET LES ATELIERS, AINSI QUE SUR LE CENTRE DE RESSOURCES SCIENTIFIQUES. FIN CONNAISSEUR DES MUSÉES, DAVID GUILLET A NOTAMMENT ÉTÉ DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA RMN, DIRECTEUR ADJOINT DU MUSÉE DE L'ARMÉE ET DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DU MUSÉE, DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS DE LA BNF.

ILS ONT REJOINT L'EPCF EN 2020

- DAVID GUILLET, DIRECTEUR DU PATRIMOINE ET DES COLLECTIONS
- AUDREY CREVEAU, CHEFFE DE TRAVAUX D'ART, ATELIER DE TAPISSERIE
- STÉPHANE ECHARD, TECHNICIEN D'ART, ATELIER DE TAPISSERIE
- BRICE CLUZEL, INSTALLATEUR-MONTEUR, SERVICE DE LA RÉGIE DES ŒUVRES
- ALEXANDRE CAUET, CONDUCTEUR D'OPÉRATIONS, DIRECTIONS DES BÂTIMENTS ET DES JARDINS
- GAËTAN CHARRE, ADJOINT AU CHEF DE SERVICE DE LA SÉCURITÉ-SÛRETÉ
- JEAN-PHILIPPE BOISGÉRAULT, AASM JOUR SERVICE DE SÉCURITÉ-SÛRETÉ
- CALAISELVANE COGOULANE, AASM NUIT SERVICE DE SÉCURITÉ-SÛRETÉ
- GUILLAUME DINKEL, CHEF DU SERVICE DU MÉCÉNAT, DE LA VALORISATION DOMANIALE ET DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES
- MARIA-FRANCESCA GRISANTI, CHARGÉE D'ANIMATION AUPRÈS DES PUBLICS, SERVICE CULTUREL

Le nombre de mois de vacance de poste, dû à la lourdeur des procédures de recrutement et compliqué par le contexte de crise sanitaire, s'élève à 65 mois sur l'année 2020 (taux de vacance de poste de 3,61 %). Certains postes n'ont pas pu être pourvus en raison du désistement des candidats, obligeant à recommencer la procédure intégralement. 15 postes ont été déclarés vacants en 2020, alourdissant la charge de gestion des recrutements. Enfin, certains avis de vacance ont reçu de multiples candidatures, qui ont engendré une durée de traitement plus longue.



Discours de départ de Vincent Droguet, directeur du patrimoine et des collections

Tableau des effectifs au 31 décembre 2020

SERVICES	NOMBRE D'AGENTS		NOMBRE D'ETP	
	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020
PRÉSIDENCE	2	2	2	2
Festival de l'histoire de l'art	1	1	1	1
Agence comptable	1	1	1	1
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES COLLECTIONS	2	2	2	2
Collège des conservateurs	5	4	5	4
Centre de ressources scientifiques	6	6	5,8	5,8
Service de la régie des œuvres	3	4	3	4
Ateliers muséographiques	2	4	1,9	3,8
Base de données des œuvres	1	1	1	1
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3	3	3	3
Direction de l'accueil et des publics	2	2	2	2
Service de l'accueil	3	3	3	3
Pôle accueil et surveillance	29	26	26,96	23,76
Pôle accueil billetterie réservations	14	13	13,2	12,2
Service pédagogique	2	2	2	2
Service culturel	7	7	6,7	6,7
Direction des bâtiments et des jardins	1	1	1	1
Pôle coordination et fonctionnement	2	2	2	2
Service bâtiments eaux et fontaines	4	4	4	4
Service exploitation technique	2	2	2	2
Service des jardins	13	12	13	12
Service sécurité sûreté	28	28	27,7	27,4
Direction administrative et financière	1	0	1	0
Service des ressources humaines et des moyens généraux	4	4	3,8	3,8
Service des affaires financières	3	3	3	2,8
Service des affaires juridiques et la commande publique	2	2	2	2
Numérique et systèmes d'information et de communication	1	1	1	1
Direction de la communication et du développement	2	1	1	1
Service de la communication	1	1	1	1
Service marketing et développement des ventes	1	1	1	1
Service du mécénat, de la valorisation domaniale et des relations institutionnelles	2	3	3	3
	150	146	146,06	141,26

DES CONDITIONS DE TRAVAIL SÉCURISÉES

Dans le contexte de la pandémie mondiale de la Covid-19, la direction de l'établissement a décidé de réunir le CHSCT de l'établissement en séance exceptionnelle le 5 mars 2020 pour acter les premières mesures de prévention à mettre en place (diffusion des consignes sanitaires auprès des personnels, achat de stocks de gel hydro-alcoolique et de lingettes désinfectantes, mise à jour du plan de continuité d'action). Les achats de matériels de protection ont été complétés par la suite pour tenir compte des nouvelles consignes gouvernementales (dotations de masques en tissu lavables, masques chirurgicaux).

Le plan de continuité d'action (PCA) a été transmis par messagerie à l'ensemble des agents de l'établissement ainsi qu'aux membres du CT et du CHSCT le 18 mars 2020. Des actualisations régulières ont été transmises par la suite pour tenir compte de l'évolution des consignes gouvernementales. Ce PCA définit les membres de l'équipe de gestion du plan de continuité, ainsi que la liste des missions essentielles de l'établissement. Il détermine les catégories d'agents qui doivent être présents sur site pour assurer les missions essentielles (sécurité-sûreté des bâtiments et des collections, maintenance des services informatiques, maintenance des installations techniques, paie, paiement des fournisseurs, versement des aides et subventions). Il définit également l'organisation des astreintes pendant cette période et l'organisation du travail au sein de chaque direction.

La priorité absolue a été donnée à la santé et à la sécurité des personnels. C'est ainsi que les personnels vulnérables ont été invités à déclarer leur situation au service des ressources humaines et ont été exclus de tout travail en présentiel.

Au début de la crise sanitaire, le niveau d'équipement de l'EPCF ne lui permettait pas de mettre en place le travail à distance dans les conditions réglementaires. L'exercice des missions essentielles a donc nécessité une présence limitée sur site (maximum de 2 jours par semaine avec rotation des équipes).

Tous les agents qui le pouvaient ont été invités à travailler à distance à partir de leur matériel informatique personnel ou de matériel prêté par l'établissement. À compter du 16 mars 2020, le travail à distance s'est exercé en mode dégradé, en l'absence d'accès aux documents de travail sauvegardés sur le réseau informatique de l'établissement. À partir du 11 mai 2020, une solution de connexion à distance au réseau a été déployée progressivement via Awingu, permettant aux personnels de travailler dans de meilleures conditions.

Des recommandations ont été transmises aux personnels d'encadrement pour organiser le travail à distance de leurs équipes, afin de favoriser l'efficacité du travail accompli tout en préservant la qualité de vie individuelle et collective au travail.

Les agents dont les missions n'étaient pas réalisables à distance et ne relevaient pas des missions essentielles du Plan de reprise de l'activité (PRA) (personnels de l'accueil-surveillance et de l'accueil billetterie) ont été invités à rester confinés à leur domicile. Certains d'entre eux ont été formés aux consignes de manipulation du poste de sécurité, afin de pouvoir assurer la continuité du service en cas de nécessité.

Les chefs de service ont été incités à conserver des contacts réguliers avec les agents éloignés de leur poste de travail, afin de maintenir le lien. Une cellule de soutien psychologique a également été mise en place par le ministère pour les agents qui en éprouvaient le besoin, l'information a été relayée aux personnels de l'établissement. L'EPCF a complété ce dispositif par la possibilité de recourir à un point conseil en se signalant au service des ressources humaines et des moyens généraux (RHMG).

Calendrier de réouverture de l'EPCF

11 MAI – 2 JUIN	Ouverture du parc et retour progressif des agents en présentiel dans certains services
2 JUIN	Ouverture des jardins
5 JUIN	Diffusion du plan de reprise d'activité à l'ensemble des agents de l'EPCF
11 JUIN	Présentation des conditions d'ouverture au comité technique
1ER JUILLET	Ouverture du château

Pour la reprise d'activité, ont été privilégiées la mise en place du travail à distance et la rotation du travail en présentiel. Pour la reprise en présentiel, un kit de protection individuel a été fourni par l'établissement à chaque agent.

Un nouveau protocole de nettoyage des locaux a été mis en place avec le prestataire intégrant les préconisations de lutte contre la propagation de la Covid-19. Des jauges ont été fixées pour les lieux de pause et de repas. Les consignes sanitaires ont été affichées dans les différents espaces. Des protocoles ont été mis en place pour la désinfection des équipements partagés. La co-activité dans les bureaux a été autorisée, sous réserve du respect des mesures de distanciation physique. La tenue des réunions en visioconférence a été privilégiée grâce à l'utilisation de la solution *Teams*. Des jauges ont été fixées pour l'utilisation des salles de réunion, lorsque celles-ci étaient indispensables. Des mesures de protection spécifiques ont été mises en place pour les agents en contact avec le public (écrans de protection en plexiglass devant les caisses, marquage au sol, etc.).

Du 30 octobre au 31 décembre 2020, le musée a de nouveau été fermé au public. Pendant la seconde période de confinement, le PCA a été réactivé avec quelques ajustements. Ainsi, des agents qui avaient été écartés de leurs missions pendant le premier confinement ont été appelés à reprendre partiellement leur activité, afin de maintenir le collectif de travail. Cette période a été l'occasion d'organiser des formations pour les équipes et de réaliser des missions d'entretien des espaces muséaux.

Le contexte particulier de l'année 2020 a aussi mobilisé l'établissement sur le terrain informatique : parce qu'il a fallu s'adapter et rendre possible le travail à distance, l'EPCF a engagé une démarche de sécurisation de ses systèmes d'information. Des dépenses ont été réalisées en matière d'équipement – mise en place de solutions à distance, modernisation de la téléphonie et de la bureautique – afin de faciliter le travail des agents.

UNE POLITIQUE DE FORMATION RÉAJUSTÉE

En raison de l'épidémie de la Covid-19 justifiant la mise en place de mesures sanitaires, la programmation des actions de formation de l'établissement a été fortement impactée, entraînant le report ou l'annulation des formations programmées en présentiel par le ministère de la Culture ou par l'EPCF sur l'année 2020 (formation à l'évacuation du public, formations en anglais, formations délocalisées du secrétariat général).

Malgré le report ou l'annulation de formations, d'autres actions de formation ont pu être programmées :

- formation certifiante aux techniques d'achat pour la gestionnaire du service des marchés publics ;
- formation "élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication" pour la chargée de communication ;
- formation "évaluer les projets d'action culturelle et de médiation" pour la responsable du service culturel ;
- formation RGPD pour le service juridique et marchés publics et le responsable des systèmes informatiques ;
- formation au risque Covid-19 (mise en place et appropriation des gestes barrière) de tous les agents face public de la DAP, en lien avec la médecine de prévention ;
- formation "développer de nouvelles pratiques de vente" programmée en fin d'année 2020 pour les agents du pôle billetterie, faisant suite à l'installation de distributeurs automatiques de billets au pôle billetterie (objectif de la formation : évoluer du statut d'agent de caisse à celui de conseiller de vente) ;
- participation d'un membre du CHSCT à la "formation initiale des membres du CHSCT" proposée par le SG.

L'épidémie de la Covid-19 a par ailleurs introduit de nouveaux modes de travail collaboratifs pour lesquels des besoins en formation ont émergé au cours de l'année 2020. Ces formations seront pour certaines à reconduire en 2021 afin que les agents puissent s'approprier ces nouveaux outils de travail. C'est en particulier le cas en ce qui concerne les formations en distanciel Management à distance (proposée par le SG), Administration Office 365, Teams sous Office 365 pour les agents amenés à travailler à distance ou encore la formation de l'assistante de prévention et de l'adjointe au chef de service des ressources humaines aux "risques professionnels liés au télétravail".

Les deux fermetures du château au public liées à la situation sanitaire de l'épidémie de la Covid-19 ont également conduit la direction des publics à programmer des actions de formation en interne pour les agents postés du service de l'accueil, en présentiel et par roulement :

Action de formation ménage liée à la thématique conservation préventive :
Dans les espaces muséographiques, menée en lien avec la DPC pendant le 1er et 2e confinement : formation au dépoussiérage du circuit de visite sur la thématique "conservation préventive", le contenu de la formation a été élaboré par un conservateur de la DPC et la formation a été pilotée par la tapissière du château. Cette action a concerné 14 agents.

Actions visites guidées :
Formations internes réalisées par des agents de la cellule visites guidées :
- pôle billetterie : formation autour des lieux de la cour Ovale, formation accueil du public en anglais ;
- pôle surveillance : formation autour des lieux de la cour Ovale, formation sur les chiffres des souverains au sein du circuit de visite.

Ces formations se sont poursuivies sur d'autres thématiques pendant la durée du second confinement, avec notamment des actions sécurité-sûreté organisées autour de trois thématiques – les processus internes, la sécurité et la sûreté, Vigipirate.

LE RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

Le contexte de crise sanitaire a nécessité un dialogue constant avec les représentants du personnel, qui s'est mis en place dès le 5 mars 2020 avec la tenue d'un CHSCT exceptionnel et s'est poursuivi tout au long de l'année. C'est ainsi que le CHSCT, qui doit se réunir a minima 3 fois par an, a siégé 10 fois en 2020.

LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est réuni 8 fois en séance ordinaire en 2020 (les 7 février, 7 mai, 18 mai, 18 juin, 16 juillet, 24 septembre, 12 novembre et 14 décembre 2020). Il s'est réuni 2 fois en séance exceptionnelle les 5 mars et 18 août 2020. Les principaux sujets abordés ont concerné :
- les mesures de prévention mises en place par l'établissement concernant l'épidémie de Covid-19 ;
- la présentation du plan de continuité d'action (PCA) de l'EPCF et des mesures mises en place pour le déconfinement ;
- la présentation du plan de reprise d'activité (PRA) de l'EPCF et de ses mises à jour pour la réouverture du château au public ;
- la déclinaison au sein de l'EPCF de l'instruction relative à la gestion des épisodes de canicule dans le contexte de pandémie Covid-19 ;
- les actions risques psychosociaux (RPS) liées à la crise sanitaire de la Covid-19 ;
- l'accompagnement psychologique mis en place dans le contexte de l'épidémie ;
- la mise à jour du document unique au titre de l'année 2018 et la mise à jour des unités de travail du DUERP ;
- la présentation du réaménagement des bureaux de la partie Ouest de l'aile des Ministres ;
- les orientations ministérielles en matière de santé et de sécurité au travail pour l'année 2020 ;
- la présentation du rapport 2019 de la médecine de prévention ;
- l'incident du chantier de travaux du secteur des Mariniers ayant entraîné la dispersion de poussières dans les salles Saint-Louis et nécessité la fermeture du musée le 13 août 2020 par mesure de précaution (suspicion de présence d'amiante). La présentation des tests négatifs avant réouverture au public le 19 août 2020 ;
- les mesures prises par l'EPCF dans le cadre du plan Vigipirate.

LE COMITÉ TECHNIQUE (CT)

Le comité technique s'est réuni 3 fois en 2020, les 19 mars, 11 juin, 30 juin 2020. Les principaux sujets abordés ont été :

- la présentation et mise à jour du plan de continuité d'activité (PCA) de l'EPCF ;
- la présentation du travail à distance mis en place pendant la crise sanitaire ;
- la présentation du plan de reprise d'activité incluant les modalités de réouverture du château ;
- la présentation de fiches de poste liées à la réorganisation de l'ECPF ;
- l'adoption de trois nouveaux cycles de travail à la DAP ;
- la réorganisation du poste des Mathurins ;
- l'extension des horaires d'ouverture du jardin de Diane (juillet-août 2020) ;
- l'ouverture du château au public le mardi 14 juillet 2020 ;
- le règlement intérieur de la commission logement ;
- l'organigramme de l'EPCF.

LES RÉUNIONS DE CONCERTATION

Dans le cadre du dialogue social, l'EPCF organise des réunions de concertation avec l'ensemble des représentants du personnel, qui se tiennent en présence des membres de la direction et des chefs de service concernés et font l'objet d'un compte rendu diffusé à l'ensemble des personnels de l'établissement. Les représentants du personnel saisissent l'administration en amont d'une liste de sujets qu'ils souhaitent voir aborder, ce qui permet d'améliorer la qualité du dialogue social en apportant des réponses plus documentées.

7 réunions de concertation se sont tenues en 2020, qui ont permis de faire le point sur la crise sanitaire, de préparer des sujets relevant du CT ou du CHSCT, de faire le point sur l'emploi ou de régler des questions courantes.

LES FINANCES

Durement frappé par la crise sanitaire de Covid-19, à l'instar des autres institutions muséales, le niveau de ressources propres a fortement chuté. Néanmoins, le recentrage des moyens opéré, associé au soutien du ministère, a permis de présenter des résultats très satisfaisants et en amélioration par rapport aux prévisions du budget initial.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 808 719 € ENGAGÉS ET 4 331 869 € DÉCAISSÉS
MASSE SALARIALE : 400 950 € ENGAGÉS ET PAYÉS
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 10 341 594 € ENGAGÉS ET 5 961 476 € DÉCAISSÉS
2 713 ENGAGEMENTS JURIDIQUES
3 038 DEMANDES DE PAIEMENT (-14 % PAR RAPPORT À 2019)
751 ORDRES À RECOUVRER (-35 % PAR RAPPORT À 2019)

UNE EXÉCUTION DANS UN CONTEXTE INÉDIT, PILOTÉE GRÂCE À LA FIABILITÉ DES OUTILS DE CONTRÔLE INTERNE FINANCIER EXISTANTS

Le budget de l'établissement pour 2020 n'a fait l'objet d'aucune rectification en cours de gestion. Il a en effet été fait le choix d'une diminution des ouvertures de crédits initiales gérée par virements de crédits internes. Seul un budget rectificatif d'atterrissage prévisionnel a été présenté en fin d'exercice, afin d'ajuster les bases de la construction du budget 2021.

La coordination réussie du suivi de l'exécution budgétaire avec le processus d'élaboration du budget explique l'excellent taux de consommation des crédits, avec une prise en compte réaliste des impacts financiers de la crise sanitaire.

Pour 2020, les taux de consommation globaux des crédits, de 99,20 % en AE et de 98,06 % en CP, se sont établis comme suit :
- enveloppe de personnel : 93,24 % en AE et en CP (contre 99,95 % en 2019) ;
- enveloppe de fonctionnement : 98,63 % en AE et 96,01 % en CP (contre 100 % et 99,53 % en 2019) ;
- enveloppe d'investissement : 99,72 % en AE et 99,97 % en CP (contre 99,98 % et 96,08 % en 2019).

Par rapport à 2019, la charge d'activité financière de l'établissement a logiquement diminué. En raison de la crise sanitaire, l'établissement a en effet eu à effectuer des choix stratégiques difficiles, allant dans le sens d'une réduction du budget initialement ouvert. Le montant total des AE consommé est ainsi en diminution de 6 % et le montant des CP en diminution de 49 % par rapport à l'exercice précédent.

La dématérialisation de l'ensemble de la chaîne financière, mise en place depuis le 1er janvier 2019, a facilité le recours au travail à distance et la continuité des processus de dépenses et de recettes malgré les bouleversements liés à la réorganisation du travail en temps de crise. Les fournisseurs ont notamment pu être payés dans des délais très courts, et même encore en amélioration :

- délai global de paiement : 9,73 jours (contre 11,4 jours en 2019) ;
- taux de rejet des dépenses : 6 % (contre 3,3 % en 2019) ;
- date du vote du compte financier : 9 mars 2021, dans les délais réglementaires.

DES RÉSULTATS AMÉLIORÉS GRÂCE À UNE MAÎTRISE EFFICACE DES DÉPENSES COUPLÉE AU SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Les priorités stratégiques du budget 2020 ont été revues dès le mois d'avril afin de tenir compte du contexte sanitaire exceptionnel. L'établissement s'est ainsi concentré sur ses missions de sécurité, santé au travail, conservation du patrimoine et des collections et a, en revanche, reporté la majeure partie des événements culturels.

LA PANDÉMIE DE COVID-19 A CONDUIT À UNE BAISSE DE RECETTES DE 2,9 M€ EN 2020, MAIS AUSSI À DES ÉCONOMIES DE 1,9 M€ SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DE PERSONNEL, AINSI QU'À DES SURCOÛTS ÉVALUÉS À 279 K€. AU TOTAL, L'IMPACT NET DE LA CRISE SANITAIRE EST DONC DE 1,6 M€ EN 2020. PARMI LES PRINCIPAUX SURCOÛTS ENGENDRÉS PAR LA PANDÉMIE, IL FAUT COMPTER LA SÉCURISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION, PRÉALABLE MINIMAL À LA MISE EN PLACE DU TRAVAIL À DISTANCE (205 K€) ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS TELS QUE MASQUES ET GEL HYDROALCOOLIQUE (39 K€).

Tout en s'adaptant aux nouvelles contraintes, l'EPCF a ainsi su contrôler ses dépenses.

De cette maîtrise des dépenses, associée à l'augmentation des recettes de subvention, résulte une nette amélioration des grands agrégats financiers par rapport aux prévisions initiales, et ce malgré la perte de ressources propres évaluée à 2 270 975 €.

Au terme de l'année, on constate :

- un résultat patrimonial bénéficiaire de 1 502 605 € (pour une prévision initiale bénéficiaire de 189 313 €) ;
- une capacité d'autofinancement de 1 573 047 € (pour une prévision initiale bénéficiaire de 279 313 €) ;
- un abondement du fonds de roulement de 8 973 582 € (pour une prévision initiale de -1 809 128 €) ;
- un solde budgétaire excédentaire de 9 956 241 € (pour une prévision initiale déficitaire de 1 809 128 €) ;
- un niveau de reste à payer de 9 566 199 €.

	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat patrimonial	346 725	345 091	523 815	-78 761	1 502 605
Capacité d'autofinancement (CAF)	400 565	708 279	639 849	13 888	1 573 047
Apport au fonds de roulement	2 017 924	3 852 359	575 238	-1 002 098	8 973 582
Niveau de fonds de roulement	10 191 134	14 043 194	14 618 731	13 616 633	22 590 216
% de progression du fonds de roulement		37,80 %	4,10 %	-6,85 %	65,90 %

La forte amélioration de l'ensemble des agrégats doit être étudiée en tenant compte de l'augmentation parallèle du niveau des restes à payer, qui passent de 4 709 231 € en 2019, à 9 566 199 € en 2020. Par ailleurs, il faut noter que 500 000 € ont été versés par le ministère de la Culture en anticipation des pertes de recettes en 2021.

LES RESSOURCES : 20 650 535 € ENCAISSÉS

Les ressources de l'établissement sont composées de :

- subventions du ministère de la Culture : 16 949 802 € (3 763 930 € pour les charges de service publique, 10 924 017 € pour le schéma directeur, 1 472 000 € pour l'investissement courant et 789 855 € pour des opérations spécifiques) ;
- subventions de collectivités territoriales : 152 285 €, dont notamment 54 000 € fléchés sur le Festival de l'histoire de l'art, 27 000 € fléchés sur le site Internet, 23 000 € fléchés sur l'audioguide et 41 958 € fléchés sur la signalétique ;
- ressources propres : 3 548 448 €, elles-mêmes décomposées en :
 - billetterie : 1 069 492 € ;
 - mécénat : 1 214 297 € ;
 - concessions commerciales : 115 100 € ;
 - loyers : 161 292 € ;
 - tournages, locations d'espaces, visites-privilège : 276 850 € ;
 - valorisation des collections : 496 168 € provenant du prêt de l'Apollon du Belvédère de Primatice au Louvre-Abou Dabi ;
 - recettes diverses : 215 249 €.

Le montant des recettes de billetterie est en baisse de 67 % par rapport à 2019 en raison de la diminution de la fréquentation liée au contexte sanitaire. Il convient toutefois de noter une augmentation du ticket moyen du fait de la perte de visiteurs en groupe bénéficiant de réductions.

Les recettes domaniales de courte et longue durées (concessions commerciales, locations d'espace et loyers) sont également en baisse, de 34 % par rapport à 2019, en raison des annulations d'événements liées à l'épidémie, ainsi qu'aux mesures d'allègement prises par l'établissement pour ne pas détériorer la santé financière des concessionnaires.

Le montant significatif des recettes de mécénat est quant à lui essentiellement dû à la réalisation du legs de Mademoiselle Bory (915 207 €).

LES DÉPENSES : 15 551 262 € ENGAGÉS ET 10 694 294 € DÉCAISSÉS

Concernant les dépenses d'investissement (10 346 080 € engagés et 5 961 476 € décaissés), 2020 est marquée par le début d'engagement de la phase 2 du schéma directeur, même si celui-ci débute plus tard que prévu :

- clos et couvert : 644 080 € engagés et 739 500 € décaissés ;
- aménagements muséographiques et non muséographiques : 722 876 € engagés et 616 224 € décaissés ;
- remise aux normes des installations techniques : 131 418 € engagés et 141 098 € décaissés ;
- équipements divers et informatiques : 343 173 € engagés et 438 263 € décaissés ;
- parc et jardins : 276 416 € engagés et 209 638 € décaissés ;
- acquisitions et restaurations d'œuvres : 1 450 933 € engagés et 1 325 173 € décaissés ;
- schéma directeur en maîtrise d'ouvrage déléguée à l'OPPIC : 3 898 000 € engagés (dont 1 270 000 € au titre de la phase 2) et 600 000 € décaissés ;
- schéma directeur en maîtrise d'ouvrage directe : 2 879 184 € engagés (dont 2 293 529 € au titre de la phase 2) et 1 891 580 € décaissés.

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 35 % depuis 2019. Le report des événements culturels tels que le Festival de l'histoire de l'art ou l'exposition d'automne en est la principale explication. La diminution des dépenses de communication et de réception est également à souligner, ainsi que la suspension du marché d'assistance à la régie des œuvres. En revanche, l'activité liée aux bâtiments et jardins a été maintenue, et les dépenses liées à l'informatique se sont accrues afin d'assurer la mise en place du travail à distance.

Les dépenses de personnel connaissent également un net recul (-21 % par rapport à 2019) en raison de la baisse d'activité de la valorisation domaniale et, par conséquent, de la diminution de la rémunération des heures mécénat.

	2019		2020		ÉVOLUTION 2019/2020
	MONTANT EN €	%	MONTANT EN €	%	
Dépenses de fonctionnement	6 661 115	100 %	4 331 869	100 %	-35 %
Conservation, restauration et valorisation des collections	480 294	7 %	315 905	7 %	-34 %
Publics, programmation culturelle et développement	3 196 867	48 %	1 161 946	27 %	-64 %
Conservation, restauration et valorisation des bâtiments et jardins	1 829 602	27 %	1 889 082	44 %	3 %
Modernisation de la gestion de l'établissement	1 154 352	17 %	964 936	22 %	-16 %
Dépenses de personnel	509 106	100 %	400 950	100 %	-21 %

AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS PUBLICS : UNE DÉPENSE MIEUX ENCADRÉE, UN SUPPORT JURIDIQUE EFFICACE

LES ACHATS : UNE DÉPENSE ENCADRÉE DÈS LE PREMIER EURO



L'ensemble des achats est effectué dans le respect du plan d'action achat (PAA) régulièrement présenté au conseil d'administration. Inscrit dans la ligne directrice de la politique des achats de l'État et respectant les grands principes de cette dernière, il poursuit l'objectif de maîtrise des dépenses dès le premier euro et de pilotage du cadencement des publications, pour s'adapter aux délais de réalisation des travaux du schéma directeur. La bonne gestion des deniers publics s'inscrit dans un objectif de résultat en vue de :

- l'optimisation des gains et la maîtrise des dépenses ;
- la mise en œuvre des objectifs environnementaux et sociaux dans les marchés ;
- la sécurisation juridique des actes et des procédures ;
- la professionnalisation des achats.

Les actions menées en 2020 ont permis de porter à plus de 67 % les dépenses couvertes par une procédure de commande publique publiée.

La cartographie réalisée démontre que 5 segments d'achats (qu'il s'agisse d'investissement ou de fonctionnement) impactent à eux-seuls 80 % des dépenses : il s'agit des travaux, de la restauration d'œuvres et travaux sur les œuvres, de la maintenance, de la surveillance et des fluides.

Les travaux (maçonnerie, menuiserie, etc.) et la maintenance représentent plus de 60 % des achats de l'Établissement. La sécurisation de ce type de dépenses par la publication d'une procédure de mise en concurrence et un encadrement juridique était une priorité de l'EPCF. Si une partie de ces dépenses étaient jusqu'à présent encadrée par le biais de procédures de mise en concurrence dans le cadre d'opérations identifiées, l'EPCF a mis en place en 2020 des accords-cadres visant à couvrir toutes les dépenses d'entretien courant et de maintenance dès le premier euro. Ainsi, l'EPCF fait désormais appel dans ce cadre à des partenaires identifiés, la moindre de ces dépenses étant juridiquement incluse dans l'appel d'offres publié et le coût unitaire étant de fait abaissé par l'effet attractif du partenariat et l'offre économiquement la plus avantageuse retenue au moment de la mise en concurrence. De ce fait, le réel gain apporté par le recours à ce type de procédures en 2020 pourra se mesurer à l'issue de l'année 2021, lorsqu'il sera possible de comparer l'exécution entre années budgétaires complètes.

Les dépenses de communication (achat d'espaces, diffusion des supports, réalisation de campagnes photographiques et couverture photographique des événements, réalisation de photos et vidéos promotionnelles, prospection et développement commercial du marché chinois) sont aussi, depuis le premier trimestre 2020, encadrées dès le premier euro par le biais d'accords-cadres, dans un objectif identique à celui poursuivi pour les achats de travaux.

Le segment d'achats informatiques (hardware et software), dont une partie des dépenses avait fait l'objet de marchés en 2019, est lui aussi pris en compte en vue d'un encadrement optimal de la dépense. L'année 2020 a permis la formalisation de procédures sur l'achat de matériel informatique, mais aussi la concrétisation de la sécurisation des systèmes ou encore la préparation de publications sur les très importants et impactants projets que sont la téléphonie, le réseau Internet et la modernisation des serveurs.

En 2020, ces règles de gestion des achats ont permis d'obtenir un gain sur achat (sur les dépenses de fonctionnement) de 12 % quand l'EPCF avait un objectif de 10 %.

De telles actions vont se poursuivre en 2021, avec pour objectif de publier des accords-cadres dans le domaine de la restauration de notre patrimoine culturel, qu'il s'agisse des textiles, des sculptures ou encore des peintures.





LES RECETTES : UN SUPPORT JURIDIQUE EFFICACE, ENTRE STANDARDISATION DES ACTES ET ADAPTATION AUX DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

La fiabilisation des pièces justificatives des recettes est un élément du contrôle interne régulièrement présenté au conseil d'administration. Aussi, le service juridique s'attache à sécuriser les actes en vérifiant la régularité de la pièce, tant juridiquement qu'administrativement.

Depuis 2018, une simplification progressive des pièces a été mise en place grâce à la standardisation des clauses des conventions par typologie de recette (mécénat, mise à disposition d'espaces, concession commerciale).

Les conditions générales de vente encadrant un certain nombre de recettes, seules les actions de mécénat spécifiques ou encore le déploiement de nouvelles concessions commerciales nécessitent une intervention du service juridique. En effet, ce dernier intervient dès lors que des dispositions particulières nécessitent une vigilance.

UNE ACTIVITÉ JURIDIQUE DE PLUS EN PLUS INTENSE : DU CONSEIL JURIDIQUE EN DOMANIALITÉ PUBLIQUE À LA GESTION DES CONTENTIEUX

Sur le plan strictement juridique, outre le travail habituel de sécurisation de tous les contrats, l'activité juridique a été intense en 2020 en matière de domanialité publique, plus précisément sur deux projets. Tout d'abord, le suivi du projet de requalification du quartier des Héronnières et de son proche environnement pour lequel, à l'issue d'une procédure ad hoc de mise en concurrence, un candidat a été retenu et invité à poursuivre les échanges avec l'EPCF en vue d'une contractualisation. Ce projet d'une grande complexité juridique a nécessité une véritable expertise, l'EPCF étant accompagné en ce sens par un assistant à maîtrise d'ouvrage composé notamment d'un cabinet d'avocats spécialisé.

Ensuite, le projet de reprise d'une concession de restauration dans les espaces de la Belle Cheminée est un objectif travaillé en vue d'un aboutissement courant 2021.

Enfin, par la multiplication des contrats souscrits en 11 ans d'activité, plusieurs contentieux ont été gérés par nos équipes, à la faveur de l'Établissement.

INFORMATIQUE

Les enjeux liés au numérique sont au cœur de la réflexion portée par l'Établissement du château de Fontainebleau (EPCF). La gestion des collections, l'accès aux ressources culturelles, l'offre de nouveaux services ou l'ouverture et la diffusion des données publiques revêtent une importance capitale pour mener à bien les missions statutaires de conservation, de transmission et d'ouverture au plus grand nombre du château de Fontainebleau. L'Établissement a d'ores et déjà conduit de nombreux projets numériques, dans le cadre de sa politique des publics, mais aussi dans le cadre de la valorisation de ses collections et de la modernisation de son fonctionnement. Le projet scientifique et culturel, validé en 2013, et l'étude de positionnement dont les conclusions ont été approuvées en 2016, ouvrent de nouvelles perspectives de développement, qui placent la stratégie digitale au cœur de l'action que doit porter le château.

La stratégie numérique du château de Fontainebleau a été présentée pour la première fois à son conseil d'administration du 4 juillet 2017. Elle est depuis régulièrement mise à jour et présentée annuellement à son conseil d'administration.

2020 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LE SERVICE INFORMATIQUE

Bien que l'établissement ait entamé depuis plusieurs mois des démarches en interne dans le but de mettre en place progressivement des modalités de télétravail, il était très loin de pouvoir répondre à une solution globale lorsqu'est tombée la décision du premier confinement en mars.

Compte tenu des moyens très contraints dont il disposait, à la fois humain (1 seul ETP dédié à l'informatique) et financiers, l'établissement s'est néanmoins efforcé de mettre en place le travail à distance. Il s'est d'abord équipé de Teams de manière à permettre la tenue de réunions à distance, accompagné dans un deuxième temps de formations pour permettre aux agents d'utiliser au mieux cette solution. Puis le choix a été fait de la solution Awingu pour le travail à distance ; cet espace de travail unifié a permis aux agents d'accéder d'une manière sécurisée à toutes les applications-métier de l'EPCF, ainsi qu'à l'ensemble des fichiers du réseau au sein d'un seul environnement, de n'importe où, par n'importe quel navigateur, et sur n'importe quel appareil. Elle a nécessité de mettre en place un serveur dédié.

L'application de gestion du système informatique de comptabilité est hébergée en local sur le réseau informatique de l'EPCF. En juillet 2020, la GED (gestion dématérialisée des documents) a rencontré des difficultés qui ont été résolues en janvier 2021. Cette résolution est passée par la création d'un serveur dédié sous linux.

L'évolution de ces technologies est actuellement gérée via des serveurs virtuels qui nécessitent d'être modernisés et adaptés au besoin nouveau de l'EPCF. Un marché ayant pour objet la fourniture, la livraison et l'installation de la solution de virtualisation a été publié. Sa date limite de remise des offres était fixée au 8 février 2021. L'analyse des offres est en cours. Le coût est estimé à 90 000 €.



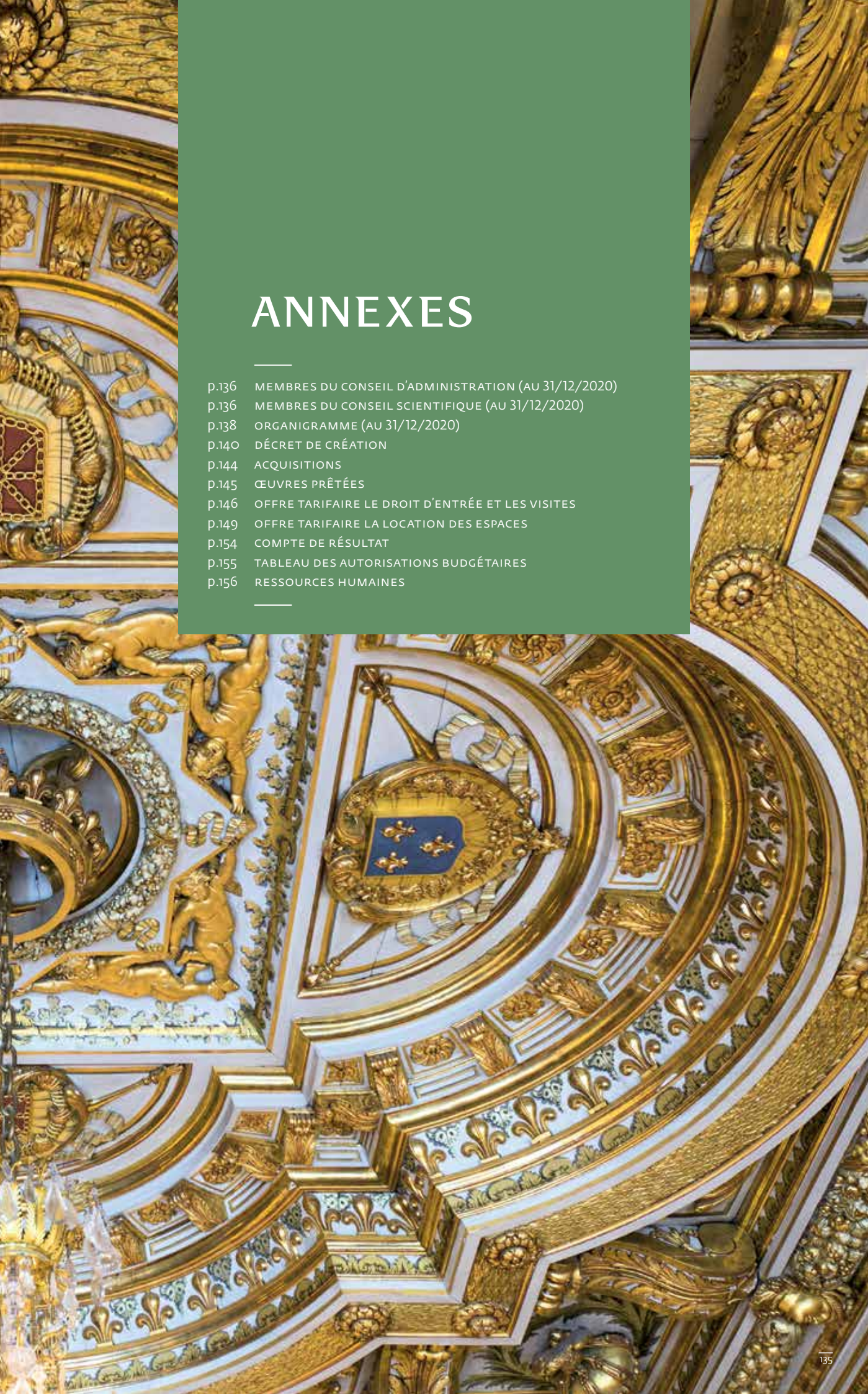
La modernisation de l'infrastructure du réseau de l'EPCF doit aussi être enclenchée afin de porter la stratégie numérique de l'ensemble de l'EPCF. Un marché ayant pour objet de définir les travaux de l'opération d'extension du réseau VDI, de la rénovation et de l'extension du réseau LAN bureautique et du remplacement de la solution de téléphonie du château de Fontainebleau est en cours de publication. Son coût est estimé à 500 000 €.

La démarche de modernisation proposée doit permettre d'obtenir une infrastructure informatique et téléphonique capable de :

- proposer une solution de travail à distance à la fois simple et facile d'utilisation aux collaborateurs tout en assurant une sécurité du réseau global efficace. La solution Awingu permet à l'utilisateur d'avoir accès à l'ensemble des applications-métier dont il a besoin et à l'ensemble des fichiers partagés. Elle est facilement réversible ;
- le collaborateur dispose d'un accès sécurisé à son PC fixe : il a ainsi à sa disposition l'ensemble des fonctionnalités de travail avec un niveau de pratique identique à celui qu'il aurait en présentiel ;
- la modernisation du réseau VDI doit permettre le développement dans des conditions optimales de la visioconférence, mais aussi et de façon plus large des futurs produits de médiation (visites virtuelles, réalité augmentée…).

La modernisation de la virtualisation des serveurs, des réseaux VDI, LAN et téléphonie constitue un préalable sine qua none afin d'assurer la pérennité du travail en mobilité des agents du château. Elle a, par ailleurs, la vertu de constituer la base nécessaire au développement de la stratégie numérique globale de l'EPCF.





ANNEXES

p.136 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 31/12/2020)
p.136 MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (AU 31/12/2020)
p.138 ORGANIGRAMME (AU 31/12/2020)
p.140 DÉCRET DE CRÉATION
p.144 ACQUISITIONS
p.145 ŒUVRES PRÊTÉES
p.146 OFFRE TARIFAIRE LE DROIT D'ENTRÉE ET LES VISITES
p.149 OFFRE TARIFAIRE LA LOCATION DES ESPACES
p.154 COMPTE DE RÉSULTAT
p.155 TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES
p.156 RESSOURCES HUMAINES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 31/12/2020)

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-François Hebert,
président de l'Établissement public
du château de Fontainebleau

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Luc Allaire, secrétaire général
du ministère de la Culture

Philippe Barbat, directeur général
des patrimoines, ministère de la Culture

Anne-Solène Rolland, cheffe du service
des musées de France, ministère de la Culture

Amélie Verdier, directrice du budget,
ministère de l'Économie et des Finances

Thierry Coudert, préfet de Seine-et-Marne

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Hugues Gall, membre de l'Institut

Clémentine Gustin-Gomez,
docteur en histoire de l'art, membre
de la commission des trésors nationaux

Barthélémy Jobert, président de la fondation
Sorbonne Université

MEMBRES DES CORPS DES CONSERVATEURS GÉNÉRAUX OU DES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE

TITULAIRE :

Simon Piechaud, conservateur général
du patrimoine, inspecteur général
des monuments historiques

SUPPLÉANTS :

Marie-Anne Sire, conservatrice générale
du patrimoine, inspectrice générale
des monuments historiques

Vincent Cochet, conservateur
en chef au château de Fontainebleau

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES :

Alexandre Bouclon
Dominique Perrin

SUPPLÉANTS :

Nicole Martin
Richard Sabatin

MAIRE DE FONTAINEBLEAU

Frédéric Valletoux

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Patrick Septiers

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Isabelle de Gourcuff, administratrice générale
de l'Établissement public du château
de Fontainebleau

David Guillet, conservateur général
du patrimoine, directeur du patrimoine
et des collections du château de Fontainebleau

Christian de la Rochebrochard,
chef du département du contrôle budgétaire
du ministère de la Culture

Laurent Roturier, directeur régional
des affaires culturelles d'Île-de-France

Martine Lavalette, agent comptable
de l'Établissement public du château
de Fontainebleau

MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (AU 31/12/2020)

LE DIRECTEUR DU PATRIMOINE ET DES COLLECTIONS

David Guillet, conservateur général
du patrimoine

LES CONSERVATEURS DU MUSÉE ET DU DOMAINE

Oriane Beaufils, conservatrice du patrimoine

Christophe Beyeler, conservateur général
du patrimoine

Vincent Cochet, conservateur en chef
du patrimoine

Jean Vittet, conservateur en chef du patrimoine

LE CHEF DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES OU SON REPRÉSENTANT

Simon Piechaud, conservateur général
du patrimoine, inspecteur général
des monuments historiques, représentant
le chef de l'inspection des patrimoines

LES RESPONSABLES DES SERVICES DE L'ACTION CULTURELLE ET DE LA DOCUMENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Hugo Plumel, directeur de l'accueil
et des publics

Patricia Kalensky, cheffe du centre
des ressources scientifiques

TROIS PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

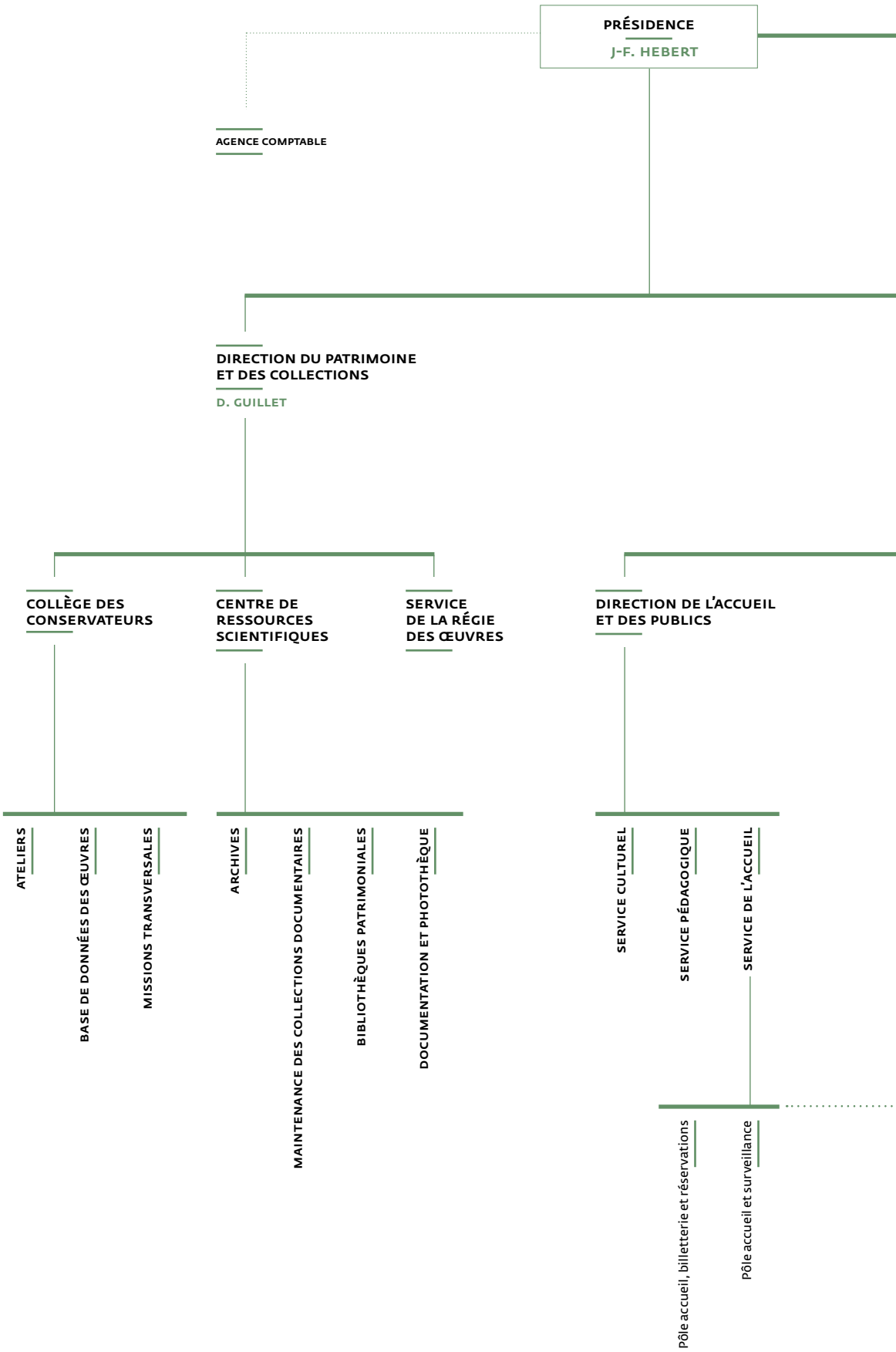
Anne Dion-Tenenbaum, conservatrice générale
au département des Objets d'art du musée
du Louvre

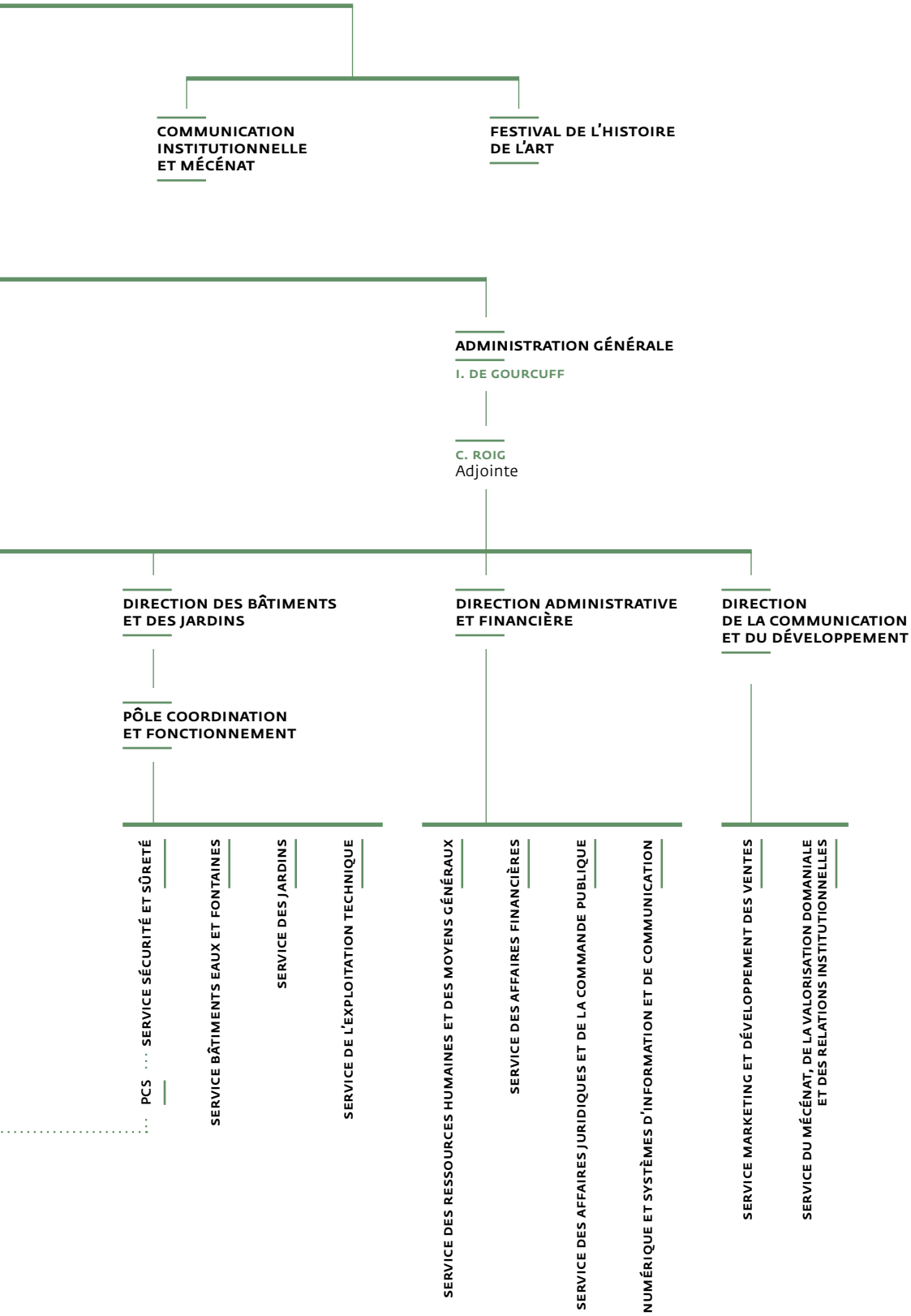
Isabelle Pallot-Frossard, conservatrice générale,
directrice du C2RMF

Luisa Capodieci, maître de conférence
à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne



ORGANIGRAMME
(AU 31/12/2020)




COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ET MÉCÉNAT
FESTIVAL DE L'HISTOIRE DE L'ART
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
I. DE GOURCUFF
C. ROIG
Adjointe
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES JARDINS
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU DÉVELOPPEMENT
PÔLE COORDINATION ET FONCTIONNEMENT
PCS
SERVICE SÉCURITÉ ET SÛRETÉ
SERVICE BÂTIMENTS EAUX ET FONTAINES
SERVICE DES JARDINS
SERVICE DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX
SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE
NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
SERVICE MARKETING ET DÉVELOPPEMENT DES VENTES
SERVICE DU MÉCÉNAT, DE LA VALORISATION DOMANIALE ET DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

DÉCRET DE CRÉATION

DÉCRET N° 2009-279 DU 11 MARS 2009 CRÉANT L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU DE FONTAINEBLEAU VERSION CONSOLIDÉE AU 31/12/2019

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de la Culture et de la Communication,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Vu le code civil, notamment son article 2045 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code du domaine de l'État ;
Vu le code du patrimoine ;
Vu le décret n° 45-2075 du 31 août 1945 modifié portant application de l'ordonnance relative à l'organisation provisoire des musées des beaux-arts ;
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 79-153 du 26 février 1979 relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'État, des entreprises nationalisées et sociétés nationales et de certains organismes publics ;
Vu le décret n° 81-169 du 20 février 1981 relatif à la fixation des tarifs dans les musées, monuments et collections appartenant à l'État ;
Vu le décret n° 81-240 du 3 mars 1981 modifié relatif aux prêts et aux dépôts d'œuvres des musées nationaux ;
Vu le décret n° 86-1370 du 30 décembre 1986 modifié fixant les dispositions statutaires applicables à certains emplois de la direction des musées de France ;
Vu le décret n° 90-1026 du 14 novembre 1990 modifié relatif à la Réunion des musées nationaux ;
Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
Vu le décret n° 95-462 du 26 avril 1995 modifié portant statut du Centre des monuments nationaux ;
Vu le décret n° 99-575 du 8 juillet 1999 modifié relatif aux modalités d'approbation de certaines décisions financières des établissements publics de l'État ;
Vu le décret n° 2002-628 du 25 avril 2002 modifié pris pour l'application de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;
Vu le décret n° 2003-1302 du 26 décembre 2003 relatif au conseil artistique des musées nationaux ;
Vu le décret n° 2005-757 du 4 juillet 2005 relatif au contrôle financier au sein des établissements publics administratifs de l'État ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
Vu le décret n° 2008-1248 du 1er décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'État et ses établissements publics, et notamment son article 5 ;
Vu l'avis du comité technique paritaire du musée et du domaine de Fontainebleau en date du 6 octobre 2008 ;
Vu l'avis du comité technique paritaire de la direction des musées de France en date du 8 octobre 2008 ;
Vu l'avis du comité technique paritaire de la direction de l'architecture et du patrimoine en date du 8 octobre 2008 ;
Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel en date du 6 novembre 2008 ;
Le Conseil d'État (section de l'intérieur) entendu ;
Le Conseil des ministres entendu,

Décrète :

TITRE IER
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1er - Il est créé un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé de la Culture, dénommé Établissement public du château de Fontainebleau. L'Établissement comprend le château, l'ensemble des parcs, jardins, bâtiments et dépendances ainsi que les collections réunies au sein du musée national.

Art. 2 - Dans le cadre de son projet scientifique et culturel, l'Établissement public du château de Fontainebleau a pour missions :

1° De conserver, protéger, restaurer pour le compte de l'État et de gérer, mettre en valeur et présenter au public le domaine, le château et les biens culturels qui font partie des collections inscrites sur les inventaires du musée national du château de Fontainebleau dont il a la garde ;

2° De contribuer à l'enrichissement des collections nationales par l'acquisition de biens culturels, pour le compte de l'État, à titre onéreux ou gratuit ;

3° D'assurer dans le château, musée et domaine dont il a la charge, et par tout moyen approprié, l'accueil du public le plus large, d'en développer la fréquentation, de favoriser leur connaissance et celle de leurs collections, de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;

4° D'assurer l'étude scientifique des collections, de l'architecture des bâtiments et des jardins dont il a la garde ;

5° De concourir à l'éducation, la formation et la recherche dans le domaine de l'histoire, de l'histoire de l'art, de la muséographie, de la musique et des autres arts de la scène ;

6° D'organiser des spectacles, notamment musicaux, de théâtre ou de danse dans le château, le musée et le domaine ;

7° De conserver, protéger, restaurer, enrichir pour le compte de l'État les collections de la bibliothèque ainsi que la documentation de l'Établissement du château de Fontainebleau dont il a la garde.

Pour l'accomplissement de ses missions, il coopère avec les collectivités publiques et les organismes de droit public ou de droit privé, français ou étrangers, poursuivant des objectifs répondant à sa vocation.

Art. 3 - La politique scientifique et culturelle de l'Établissement, ses activités et ses investissements font l'objet d'un contrat pluriannuel conclu avec l'État.

Ce contrat fixe des objectifs de performance à l'Établissement au regard des missions assignées et des moyens dont il dispose.

Art. 4 - L'Établissement procède, sur ses ressources et pour le compte de l'État, aux acquisitions à titre onéreux ou gratuit de biens culturels destinés à enrichir les collections nationales dont il a la garde.

Pour les biens dont la valeur est inférieure aux seuils définis par un arrêté du ministre chargé de la Culture, l'acquisition est décidée par le président de l'Établissement après avis de la commission des acquisitions compétente pour l'Établissement.

En cas d'avis défavorable de cette commission et lorsque le président maintient sa volonté d'acquérir, le directeur chargé des musées de France saisit pour avis le conseil artistique des musées nationaux.

Pour les biens dont la valeur est égale ou supérieure à ces seuils, l'acquisition est décidée après avis de la commission des acquisitions susmentionnée puis avis du conseil artistique des musées nationaux. En cas d'avis défavorable du conseil artistique des musées nationaux et lorsque le président de l'Établissement maintient sa volonté d'acquérir, le ministre chargé de la Culture se prononce.

Les dossiers soumis à la commission des acquisitions susmentionnée sont examinés préalablement par le conseil scientifique prévu à l'article 20.

Art. 5 - Le ministre chargé de la Culture peut procéder à des changements d'affectation de tout ou partie des biens culturels et des collections dont l'Établissement a la garde, y compris ceux acquis en application des dispositions de l'article 4 du présent décret, entre les musées nationaux mentionnés à l'article 1er du décret du 31 août 1945 susvisé.

Art. 6 modifié par le décret n° 2011-52 du 13 janvier 2011 - art. 27 (V) - Dans la limite des missions définies à l'article 2, l'Établissement peut concéder des activités et délivrer des autorisations d'occupation de son domaine à des personnes publiques ou privées.

Il peut s'associer avec les organismes qui contribuent à la réalisation de ses missions et au développement de ses ressources et de ses activités. Les conventions d'association fixent notamment les modalités selon lesquelles les activités de ces divers organismes sont coordonnées avec celles de l'Établissement public et les modalités selon lesquelles ces organismes participent aux services communs et, le cas échéant, les modalités selon lesquelles l'Établissement public leur attribue des subventions.

Il peut passer toutes conventions pour l'utilisation des espaces susceptibles

d'accueillir des manifestations culturelles.
Il peut assurer des prestations de services à titre onéreux. Il peut prendre des participations financières et créer des filiales.
Il peut réaliser des opérations commerciales utiles à l'exécution de ses missions, notamment en exploitant les droits directs et dérivés des activités produites ou accueillies dans les espaces susceptibles d'accueillir des manifestations culturelles.
Il a la capacité d'accomplir tout acte juridique de droit privé utile à l'exécution de ses missions. Il peut acquérir et exploiter tout droit de propriété littéraire, artistique ou informatique, faire breveter toute invention ou déposer en son nom tout dessin, modèle, marque ou titre de propriété industrielle correspondant à ses productions, valoriser selon toute modalité appropriée tout apport intellectuel lié à ses activités. Il peut réaliser des productions audiovisuelles, musicales et théâtrales ou y participer.
Il peut apporter son concours scientifique et technique à des institutions culturelles, à des collectivités territoriales et à des établissements publics, notamment à l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées et au Centre des monuments nationaux.

Art. 7 modifié par le décret n° 2011-52 du 13 janvier 2011 - art. 27 (V) - L'Établissement public du château de Fontainebleau conclut avec l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées les conventions mentionnées au dernier alinéa de l'article 2 du décret du 14 novembre 1990 susvisé. Elles définissent notamment les conditions :
a) d'organisation d'expositions ;
b) de réalisation de différentes publications ;
c) de couverture photographique des collections et d'exploitation commerciale des fonds photographiques appartenant à l'État dont le musée est dépositaire ;
d) d'organisation de visites-conférences.

Art. 8 - L'Établissement assure la gestion des immeubles appartenant à l'État qui sont mis à sa disposition. Il est maître d'ouvrage des travaux afférents à ces immeubles et supporte les coûts correspondants.
Le conseil d'administration approuve chaque année, en référence à une programmation pluriannuelle, le programme des travaux d'aménagement, d'entretien, de réparation et de restauration des immeubles mentionnés à l'alinéa précédent qui lui est soumis par un comité composé notamment du président de l'Établissement public, du directeur chargé des musées de France, du directeur chargé du patrimoine ainsi que du directeur du patrimoine et des collections et de l'administrateur général de l'Établissement ou de leurs représentants.

TITRE II
ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Art. 9 modifié par le décret n° 2015-1331 du 22 octobre 2015 - art. 41 - Le président de l'Établissement est nommé par décret sur proposition du ministre chargé de la Culture pour un mandat de trois ans renouvelable deux fois. Il préside le conseil d'administration et dirige l'Établissement.

Art. 10 modifié par le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 - art. 1 (VD) - Le conseil d'administration comprend, outre le président de l'Établissement, quatorze membres :
1° Cinq représentants de l'État :
- le secrétaire général du ministère chargé de la Culture ou son représentant ;
- le directeur chargé des musées de France ou son représentant ;
- le directeur chargé du patrimoine ou son représentant ;
- le directeur du budget ou son représentant ;
- le préfet de Seine-et-Marne ou son représentant.

2° Trois personnalités choisies en raison de leur compétence ou de leurs fonctions, dont une en raison de sa connaissance des publics des musées nationaux, désignées par arrêté du ministre chargé de la Culture ;
3° Deux membres des corps des conservateurs généraux ou des conservateurs du patrimoine, désignés par arrêté du ministre chargé de la Culture, l'un parmi les conservateurs du musée du château de Fontainebleau, l'autre parmi les conservateurs généraux chargés de mission à l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine ;
4° Deux représentants du personnel élus dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la Culture ;
5° Le maire de Fontainebleau ou son représentant ;
6° Le président du conseil départemental de Seine-et-Marne ou son représentant.

Art. 11 - Les représentants élus du personnel au conseil d'administration bénéficient chacun d'un crédit de quinze heures par mois pour l'exercice de leur mission.
Les autres membres du conseil d'administration, à l'exception du président, exercent leurs fonctions à titre gratuit. Toutefois, leurs frais de déplacement et de séjour peuvent être remboursés dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux personnels civils de l'État.
Les membres du conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt ni occuper aucune fonction dans les entreprises traitant avec l'Établissement pour des marchés de travaux, de fournitures et de prestations de services, ni assurer des prestations pour ces entreprises. À l'exception du président, des conservateurs et des représentants du personnel, ils ne peuvent prêter leur concours à titre onéreux à l'Établissement.

Art. 12 - Les membres du conseil d'administration autres que les représentants de l'État et les membres mentionnés aux 5° et 6° de l'article 10 sont nommés ou élus pour trois ans.
Toute vacance, pour quelque cause que ce soit, ou perte de la qualité au titre de laquelle les membres du conseil ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant l'échéance du mandat.
Pour chacun des membres du conseil d'administration mentionnés aux 3° et 4° de l'article 10, un suppléant est nommé ou élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

Art. 13 modifié par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 244 - Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du président. Il est également convoqué par son président à la demande du ministre chargé de la Culture ou à celle de la majorité de ses membres, qui, dans ce cas, proposent l'ordre du jour de la séance.
En cas de vacance, d'absence ou d'empêchement du président, le conseil d'administration peut être convoqué par l'administrateur général. Le conseil d'administration est alors présidé par le secrétaire général du ministère chargé de la Culture.
Le directeur du patrimoine et des collections, l'administrateur général de l'Établissement, le contrôleur budgétaire ainsi que l'agent comptable assistent aux séances avec voix consultative.
Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France assiste également aux séances avec voix consultative.
Le président peut appeler à participer aux séances toute personne dont il juge la présence utile.
Le conseil ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres ou de leurs représentants ou suppléants sont présents.
Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.
Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai de quinze jours. Il délibère alors sans condition de quorum.

Art. 14 modifié par le décret n° 2011-52 du 13 janvier 2011 - art. 27 (V) - Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'Établissement.
Il délibère notamment sur :
1° La politique scientifique et culturelle de l'Établissement, dans le cadre des orientations fixées par l'État ; il approuve notamment le projet scientifique et culturel de l'Établissement proposé par le directeur du patrimoine et des collections, la politique d'acquisition des biens culturels destinés à faire partie des collections du musée, le programme des expositions temporaires ainsi que les orientations de la programmation des autres activités culturelles ;
2° Le projet de contrat pluriannuel mentionné à l'article 3 et, chaque année, le rapport de performance ;
3° Le rapport annuel d'activité ;
4° La politique tarifaire de l'Établissement, les tarifs des prestations annexes ainsi que, par dérogation aux articles L. 30 et R. 55 du code du domaine de l'État, les redevances dues à raison des autorisations temporaires d'occupation des immeubles mentionnés au premier alinéa de l'article 8 ;
5° Le budget et ses modifications dans les conditions prévues à l'article 15 ci-après ;
6° La programmation des travaux proposée par le comité mentionné à l'article 8 ;

7° Le compte financier et l'affectation des résultats de l'exercice ;
8° L'acceptation ou le refus des dons et legs autres que ceux consistant en œuvres destinées à prendre place dans les collections du musée ;
9° Les concessions, les autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public, les délégations de service public et les conventions d'association passées en application du deuxième alinéa de l'article 6 ;
10° La conclusion d'emprunts, les prises, extensions et cessions de participation et les créations de filiales ainsi que la participation à des groupements d'intérêt public, à des Établissements publics de coopération culturelle ou à des associations ;
11° Les catégories de contrats et conventions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité au président ;
12° Les projets d'achats d'immeubles, de prises de bail, de ventes et de baux d'immeubles ;
13° Les conditions générales dans lesquelles les espaces du musée ou de son domaine sont occupés par des organismes extérieurs, après avis du conseil scientifique ;
14° Le règlement intérieur et le règlement de visite de l'Établissement ;
15° Les actions en justice et les transactions ;
16° Les conditions générales d'emploi et de rémunération des agents contractuels ;
17° Les conventions passées par l'Établissement avec l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées en application de l'article 7.
Le conseil d'administration peut déléguer au président certaines de ses attributions, prévues aux 8°, 9° et 15°, dans les conditions qu'il détermine. Le président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation dès la séance qui leur fait suite.
En cas d'urgence, les délibérations mentionnées au 12° en ce qui concerne les baux d'immeubles peuvent être prises après consultation écrite des membres du conseil d'administration. Ces décisions doivent être ratifiées par le conseil d'administration lors de sa plus prochaine séance.
Art. 15 modifié par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 244 - Les délibérations du conseil d'administration autres que celles mentionnées aux alinéas suivants deviennent exécutoires de plein droit quinze jours après leur réception par le ministre chargé de la Culture s'il n'a pas fait connaître d'observations dans ce délai. Il en est de même des décisions du président prises par délégation du conseil d'administration en application de l'article 14, sous réserve, pour les décisions relatives aux transactions, de l'accord préalable de l'autorité chargée du contrôle financier.
Les délibérations relatives aux 4° et 9° de l'article 14 deviennent exécutoires de plein droit quinze jours après leur réception par le ministre chargé de la Culture et le ministre chargé du Budget si aucun d'entre eux n'a fait connaître d'observations dans ce délai. Celles relatives au 16° du même article deviennent exécutoires sous les mêmes conditions, mais dans un délai d'un mois.
Pour devenir exécutoires, les délibérations relatives aux 1°, 10°, 12° et 17° de l'article 14 doivent faire l'objet d'une approbation expresse du ministre chargé de la Culture ; celles relatives aux 10° et 12° du même article doivent faire en outre l'objet d'une approbation expresse du ministre chargé du Budget.
Les délibérations portant sur le budget et le compte financier sont exécutoires dans les conditions prévues par le titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
Art. 16 modifié par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 49 - Le président de l'Établissement public du château de Fontainebleau dirige l'Établissement public. À ce titre :
1° Il arrête l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration, prépare ses délibérations et en assure l'exécution ;
2° Il est ordonnateur des recettes et des dépenses ;
3° Il peut créer des régies d'avances et des régies de recettes sur avis conforme de l'agent comptable ;
4° Il peut, dans l'intervalle des séances du conseil d'administration, prendre, en accord avec le contrôleur budgétaire, des décisions modificatives du budget qui ne comportent ni accroissement du niveau des effectifs du personnel permanent ou du montant total des dépenses, ni réduction du montant total des recettes. Ces décisions doivent être ratifiées par le conseil d'administration lors de la première séance qui suit leur adoption ;
5° Il représente l'Établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
6° Il a autorité sur l'ensemble des services et des personnels de l'Établissement. Il gère le personnel, notamment il recrute les personnels contractuels. Il donne son avis sur l'affectation des personnels titulaires à l'Établissement, sauf lorsque l'affectation est consécutive à un concours. Il affecte les personnels dans les différents services de l'Établissement ;
7° Il préside le comité technique et le comité d'hygiène et de sécurité ;
8° Il accorde les concessions de logement après avoir recueilli les avis de la commission des logements de l'Établissement et du représentant de l'État chargé des domaines et sans autre formalité ;
9° Il signe les contrats et conventions engageant l'Établissement ;
10° Il conclut les transactions et passe les actes d'acquisition, d'échange et de vente concernant les immeubles, autorisés dans les conditions prévues à l'article 14 ;
11° Il décide, au nom du ministre chargé de la Culture, des acquisitions réalisées dans les conditions prévues à l'article 4 ; sous réserve des dispositions des articles L. 1121-2 et L. 1121-3 du code général de la propriété des personnes publiques, il accepte les dons et legs faits pour les acquisitions ;
12° Il fixe les droits d'entrée dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration.
Il rend compte de sa gestion au conseil d'administration.
Art. 17 - Sauf en ce qui concerne les actes visés au 1° de l'article 16, le président peut déléguer sa signature à l'administrateur général et aux responsables des services de l'Établissement et, en cas d'empêchement de ceux-ci, aux autres agents placés sous son autorité.
En cas de vacance ou d'empêchement du président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions d'ordonnateur sont provisoirement exercées par l'administrateur général pour l'exécution courante des recettes et des dépenses de l'Établissement.
Art. 18 - L'administrateur général est nommé par arrêté du ministre chargé de la Culture sur proposition du président de l'Établissement. Il est chargé, sous l'autorité de ce dernier, de l'administration et de la gestion de l'Établissement. Il prépare et met en œuvre les décisions du président et du conseil d'administration. Il prépare et exécute le budget et assure la gestion administrative et financière de l'Établissement.
Il peut recevoir du président toute délégation pour assurer la direction des services de l'Établissement.
Art. 19 - Le directeur du patrimoine et des collections de l'Établissement est nommé par arrêté du ministre chargé de la Culture, sur proposition du directeur chargé des musées de France, du directeur chargé du patrimoine et du président de l'Établissement, parmi les membres des corps des conservateurs généraux et des conservateurs du patrimoine. Son mandat est de trois ans.
Il est responsable de la conservation, de la protection, de la restauration, de la gestion, de la mise en valeur et de la présentation au public des collections inscrites sur les inventaires du musée national du château de Fontainebleau, ainsi que de l'étude scientifique desdites collections et de l'architecture des bâtiments, des parcs et des jardins définis à l'article 1er. Il propose notamment le programme des expositions.
Art. 20 - Il est créé un conseil scientifique de l'Établissement, présidé par le directeur du patrimoine et des collections. Ce conseil est créé pour une durée indéterminée.
Il comprend, outre son président :
1° Les conservateurs du musée et du domaine ;
2° Le chef de l'inspection générale des musées ou son représentant ;
3° Le chef de l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine ou son représentant ;
4° Les responsables des services d'action culturelle et de documentation de l'Établissement ;
5° Trois personnalités qualifiées nommées pour une durée de trois ans renouvelable, par arrêté du ministre chargé de la Culture sur proposition du directeur chargé des musées de France et du directeur chargé du patrimoine.
En cas de vacance d'un siège de personnalité qualifiée, pour quelque cause que ce soit, un autre membre est nommé dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant l'échéance du mandat.
Le conseil scientifique est consulté sur les questions scientifiques et muséologiques, notamment celles relatives aux choix de l'Établissement en matière de restauration et de conservation de son patrimoine historique, ainsi que sur les grandes orientations de la politique culturelle et patrimoniale de l'Établissement avant qu'elles ne soient soumises au conseil d'administration. Il émet un avis sur la politique de valorisation du patrimoine immatériel et matériel confié à la garde de l'Établissement, ou dont il a la propriété, et sur les conditions dans lesquelles les espaces du musée sont occupés par des organismes extérieurs pour des manifestations exceptionnelles ainsi que sur toute autre question qui lui est soumise par le conseil d'administration, le président de l'Établissement ou le directeur du patrimoine et des collections.

Il est également consulté sur les projets d'acquisitions de biens culturels prévues à l'article 4, sur les changements d'affectation mentionnés à l'article 5, sur les prêts et dépôts des biens culturels et des collections dont l'Établissement a la garde et sur les programmes relatifs aux expositions. Dans tous les cas prévus au présent alinéa, il siège dans une formation restreinte aux conservateurs du musée.
Le président du conseil scientifique peut inviter à assister aux séances toute personne dont il juge la présence utile.
Le conseil scientifique se réunit sur convocation de son président, qui en fixe l'ordre du jour.
Le président de l'Établissement approuve les questions soumises au conseil scientifique. Il est tenu informé de la teneur de ses avis et peut assister à ses séances.

—

TITRE III
RÉGIME FINANCIER

Art. 21 modifié par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 244 - L'Établissement public du château de Fontainebleau est soumis aux dispositions des titres Ier et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
Art. 22 modifié par le décret n° 2015-1331 du 22 octobre 2015 - art. 41 - Les recettes de l'Établissement comprennent notamment :
1° Les subventions de l'État, des collectivités territoriales et de tout organisme public ou privé ;
2° Le produit des droits d'entrée et des visites-conférences ;
3° Le produit des droits de prise de vue et de tournage ;
4° Les recettes provenant de manifestations artistiques ou culturelles ;
5° Le produit des opérations commerciales de l'Établissement et, de façon générale, toutes autres recettes provenant de l'exercice de ses activités ;
6° Le produit des concessions et des occupations du domaine mis à sa disposition ;
7° Les rémunérations des services rendus et des prestations fournies ;
8° Les produits financiers résultant du placement de ses fonds ;
9° Les revenus des biens meubles et immeubles ;
10° Le produit des participations ;
11° Le produit des aliénations ;
12° Les dons et legs ;
13° Les recettes de mécénat et de parrainage ;
14° Les emprunts ;
15° Toutes autres recettes autorisées par les lois et règlements.
Art. 23 - Les redevances dues à raison des autorisations d'occupation temporaire des immeubles mentionnés au premier alinéa de l'article 8 sont perçues par l'Établissement.
Art. 24 - Les dépenses de l'Établissement comprennent :
1° Les frais de personnel ;
2° Les frais de fonctionnement ;
3° Les dépenses relatives à l'acquisition, la conservation, la restauration des biens culturels ;
4° Les dépenses relatives à la présentation au public des biens culturels ;
5° Les dépenses d'aménagement, d'entretien, de réparation, d'équipement et de restauration des autres biens, meubles et des immeubles ;
6° Les subventions éventuelles aux organismes associés ;
7° De façon générale, toutes dépenses nécessaires à l'activité de l'Établissement.
Art. 25 abrogé par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 244

—

TITRE IV
DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Art. 26 - Jusqu'à la première élection des représentants du personnel, qui doit avoir lieu dans un délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur du présent décret, le conseil d'administration siège valablement avec les seuls membres de droit, les membres nommés et les membres désignés. Les membres mentionnés au 4° de l'article 10 y siègent dès leur élection ; leur mandat prend fin à la même date que celui des membres nommés.
Art. 27 - Jusqu'à la nomination du président de l'Établissement, le directeur du service à compétence nationale du musée et du domaine de Fontainebleau en fonction à la date d'entrée en vigueur du présent décret exerce les attributions de celui-ci.
Art. 28 - À titre transitoire et par dérogation aux dispositions de l'article 14, le budget primitif de l'exercice 2009 est arrêté par décision conjointe du ministre chargé de la Culture et du ministre chargé du Budget.
Art. 29 - Les immeubles rattachés au musée et domaine de Fontainebleau et au quartier des Héronnières et affectés de façon permanente au ministère chargé de la Culture sont mis à la disposition de l'Établissement.
Art. 30 - Les biens mobiliers appartenant à l'État autres que les collections mentionnées à l'article 2 et ceux à caractère immobilier et mobilier appartenant à la Réunion des musées nationaux acquis pour le musée national du château de Fontainebleau, à l'exception de ceux destinés aux services commerciaux, sont transférés à l'Établissement public en toute propriété et à titre gratuit.
La même disposition s'applique aux biens immobiliers et mobiliers du Centre des monuments nationaux acquis pour le domaine de Fontainebleau.
Le transfert des biens est constaté par des conventions passées entre l'Établissement public, l'État, la Réunion des musées nationaux ou le Centre des monuments nationaux, selon l'origine des biens.
Art. 31 - L'Établissement est substitué à l'État, à la Réunion des musées nationaux et au Centre des monuments nationaux dans les droits et obligations résultant des contrats, autres que les contrats de travail, qu'ils ont passés pour la réalisation des missions prévues à l'article 2. Cette substitution ne s'opère pas pour les droits et obligations résultant des contrats passés par la Réunion des musées nationaux dans le cadre de ses activités éditoriales et commerciales.
Lorsque ces contrats sont relatifs à la gestion des immeubles et des biens mobiliers mentionnés aux articles 29 et 30, la substitution intervient à la date de leur mise à disposition pour les immeubles mentionnés à l'article 29, et dans les conditions fixées par des conventions pour les biens mentionnés à l'article 30.
L'État conserve jusqu'à leur achèvement la maîtrise d'ouvrage des opérations ou parties d'opération dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de la Culture.
À titre transitoire, pendant les trois années suivant l'entrée en vigueur du présent décret, avant que l'Établissement ne procède à la désignation d'un délégataire ou d'un concessionnaire, la gestion de la boutique demeure confiée à la Réunion des musées nationaux.
Art. 32 - Le présent décret entrera en vigueur le 1er juillet 2009.
Art. 33 modifié par le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 - art. 9 (V) - Les dispositions du présent décret pourront être modifiées par un décret en Conseil d'État.
Art. 34 - Le Premier ministre, la ministre de la Culture et de la Communication et le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 2009

—

Par le Président de la République,
NICOLAS SARKOZY

—

Le Premier ministre,
FRANÇOIS FILLON

—

La ministre de la Culture
et de la Communication,
CHRISTINE ALBANEL

—

Le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique,
ÉRIC WOERTH

ACQUISITIONS

F-2020.1
Portefeuille de Duroc, grand maréchal du Palais et duc de Frioul ; maroquin vert, carton recouvert de toile fine bleutée, métal argenté, acier (clé) ; 1808-1813. Don de M. Richard Duvauchelle.

F-2020.2
Portrait du général de brigade Bertrand Bessières ; artiste italien ; huile sur toile, 1806-1807. Don de "MB antiquaire et expertise", Marie Biancarelli.

F-2020.3.1
Vase étrusque sur piédouche ; Manufacture royale de Berlin ; vers 1812-1815, Porcelaine dure, métal. Don de la famille Bougy-Le Coz.

F-2020.3.2
Registre mémorial relié reflétant la carrière de François Lambert ; papier, encre, carton (plats), cuir (dos), lacs de soie (attache). Don de la famille Bougy-Le Coz.

F-2020.4
Ensemble de 21 médailles commémoratives, datant du Directoire, du Consulat, du Premier Empire, de la Restauration, de la Monarchie de Juillet et du Second Empire ; argent, bronze, laiton, cuivre doré… ainsi que d'un jeton allégorique en argent, datant de la Restauration. Don de M. Philippe Copin.

F-2020.5
Moule à oublie ; forgeron français ; après 1810 ; fer forgé et fonte de fer. Don de M. Alain Jacob.

F-2020.6.1 à 4
Quatre assiettes datant du Premier Empire ; Manufacture royale de Berlin (Königliche Porzellan-Manufaktur). Don de M. Patrick Leprince.

F-2020.7.1 à 18
Ensemble d'œuvres et documents retraçant la carrière du général François Grouvel (1771-1836) - Général Grouvel ; 1803-1837 ; divers, selon la nature des œuvres : papier et encre (documents) ; laiton doré, acier, argent, cuir, peau de félin, crin (armes) ; huile sur toile, bois doré (tableau dans son cadre) ; or, émail, diamants, argent, vermeil, soie (distinctions honorifiques et ruban) ; argent, bois (argenterie dans son coffret) ; or, émail, métal (montre). Don des descendants du vicomte Grouvel.

F-2020.8 à 76
Coffre rectangulaire en noyer, doté de logettes gainées de peau de daim, renfermant une partie de l'argenterie du général Grouvel (pièces de forme, bougeoirs, plats et assiettes soit 76 pièces, gravées à ses initiales (FG) et à ses armoiries d'alliance sommées d'une couronne de vicomte). Don des descendants du vicomte Grouvel.

F-2020.9.1 à 6
Ensemble de verrerie au chiffre couronné du Prince Eugène ; Manufacture impériale de cristaux de Montcenis au Creusot soit 6 pièces (carafe, flûte à champagne, verre à eau, verre à vin blanc, verre à vin rouge, verre à liqueur) ; avant avril 1814 ; cristal taillé et gravé. Achat par voie de préemption en vente publique, Osenat.

F-2020.10
Composition allégorique au monogramme de l'Empereur sommé d'une couronne d'immortalité ; Hyacinthe Maina, graveur, d'après Charles Toussaint, dessinateur ; 1812 ; impression sur satin de soie, encadrée sous verre dans un montage moderne. Achat par voie de préemption en vente publique, Osenat.

F-2020.11
Écritoire du cabinet de travail de Napoléon III ; vers 1855 ; carton gainé de cuir vert et décor doré, serrure en acier, cristal, argent ciselé. Achat en vente publique, Piasa.

F-2020.12
Dessin préparatoire pour une assiette de porcelaine de Berlin ; artiste allemand travaillant pour la KPM, manufacture royale de porcelaine de Berlin ; vers 1805 ; papier, aquarelle, gouache, bois noirci cerclé d'une bande en laiton doré (cadre). Don de M. Camille Leprince.

F-2020.13
Projet pour la Galerie de Diane ; dessin de Charles Percier (1764-1838) et Pierre-François Léonard Fontaine (1762-1853) ; vers 1810 ; encre et aquarelle. Achat de gré à gré.

F-2020.14
Buste de Monseigneur Duvoisin, évêque de Nantes ; Jean-Baptiste-Joseph DE BAY Père (1779-1863) ; plâtre patiné bronze. Achat de gré à gré.

F-2020.15
Miniature au portrait du colonel Lagorsse en civil ; Sophie Dolly, miniaturiste ; 1851 ; miniature : gouache sur ivoire, verre, laiton moleté et doré ; écrin : cuir violet, soie (velours de soie pour la garniture intérieure du couvercle, satin de soie pour la garniture du fond, taffetas de soie pour le ruban) ; métal (fermeture). Don de Mme Françoise Duchamp.

F-2020.16
Paire de vases de la KPM au portrait de généraux français ; général de division Clarke, de profil regardant à gauche, au revers ses armes peintes ; général de brigade d'Hastrel de Rivedoux, de profil regardant à droite, au revers ses armes peintes ; Manufacture royale de Berlin (KPM) ; vers 1807-1808 ; porcelaine dure et biscuit. Achat en vente publique par voie de préemption Osenat.

F-2020.17
Cadet et Hermine, chiens de Louis XV ; Jean-Baptiste Oudry (1686-1755) ; huile sur toile. Christie's Paris, achat de gré à gré auprès des descendants du comte de Moustier avec l'aide du Fonds du patrimoine et des Amis du château de Fontainebleau.

F-2020.18
Commode de la chambre de Louis XV à Fontainebleau ; Gilles Joubert (1689-1775) ; 1754 ; bois de rose, bois de violette, bronze doré et marbre de brèche violette. Achat de gré à gré avec l'aide du Fonds du Patrimoine et le concours de M. Arnaud Catesson, de M. Laurent Detalencourt, de Mme Catherine Foncke et de Mme Brigitte Helain.

F-2020.19
Vase "fuseau" peint du portrait présumé de Caroline Murat et doté d'anses à tête d'aigle ; vers 1812-1814 ; porcelaine dure, émaux, or, bronze doré (anses et culot), marbre (base). Don de M. Camille Leprince.

F-2020.20
Brevet imprimé sur vélin, entouré d'un décor gravé à thème maçonnique formant cadre continu ; daté "ère vulgaire le 15 octobre an 1813" ; vélin, encre noire, encre brune, cire rouge, soie bleue, fer-blanc. Don de M. Claude Billmann.

F-2020.21
Dessin Cohorte urbaine de la Ville de Landau pendant le Blocuse de L'an 1814 ; vers 1814-1815 ; papier vergé, encre et aquarelle. Don de M. Claude Billmann.

F-2020.22
Coupe à bouillon couverte ornée de deux cartels allégoriques à la naissance du roi de Rome, et son plateau ; Manufacture impériale de Sèvres, et peintre Louis-Bertin Parant (1761-1851) ; 1811 ; porcelaine dure. Achat de gré à gré.

F-2020.23
Vue du château de Fontainebleau avec le kiosque sur l'eau ; Pierre François Léonard Fontaine (1762-1853) ; premier quart du XIX^{e} siècle ; plume et encre brune. Millon et Associés, achat de gré à gré.

F-2020.24
Portrait de Thomas Berthereau, président honoraire du Tribunal civil de la Seine ; Nicolas-André Monsiau (Paris 1754-1837) ; premier semestre 1811 ; huile sur toile, dans un cadre en bois sculpté et doré. Achat de gré à gré.

F-2020.25
Pot à crème décoré de la scène imprimée de l'entrée d'Henri IV à Paris ; Manufacture royale de Sèvres ; 1815 (fabrication de la pièce) et 1818-1824 (décor) ; porcelaine dorée et décor imprimé. Don de Mme Juliette Glikman.

F-2020.26.1 à 5
5 pièces de forme du service fond pourpre offert par Napoléon I^{er} à l'archichancelier de l'Empire ; Manufacture impériale de Sèvres ; sucrier "aigle" sur piédouche reposant sur un plateau en forme de navette, compotier rond à piétement en forme de dauphins reposant sur un socle circulaire, jatte à fruits hémisphérique à haut piédouche reposant sur un socle circulaire, deux compotiers coupe à piédouche bas ; 1807 ; porcelaine dure. Achat en vente publique par voie de préemption Osenat.

F-2020.27
Médaille biface frappée pour le baptême du roi de Rome ; Monnaie des Médailles ; après juin 1811 ; argent. Achat en vente publique par voie de préemption, Osenat.

F-2020.28
Lampe bouillotte ; France, Paris ; vers 1810 ; bronze ciselé et doré, acier, tôle peinte. Achat en vente publique Osenat.

ŒUVRES PRÊTÉES

ŒUVRES	INSTITUTION / DATES	RESTAURATIONS
Paire de Chiens-Fô en porcelaine de Chine F 1736 C.1 / F 1736 C.2	**Fondation pour la sauvegarde et le développement du domaine de Chantilly** 05/09/2020 – 29/08/2021	Élodie Dehaut 800 euros Prise en charge EPCF
Vase circulaire en porcelaine de Chine F 1384 C		
Paire de vases carrés en porcelaine de Chine F 1388 C.1 / F 1388 C.2		

OFFRE TARIFAIRE
LE DROIT D'ENTRÉE ET LES VISITES

GRILLE TARIFAIRE AU 31/12/2020

TARIFS INDIVIDUELS	PLEIN TARIF	TARIF RÉDUIT
Entrée du château Accès aux Grands Appartements et au musée Napoléon Ier	12 €	10 €
Circuit court (en cas de fermeture de plusieurs espaces – appartement du Pape, salle des Gardes, salle de Bal, chapelle Saint-Saturnin, exposition temporaire – et une heure avant la fermeture du château)	8 €	-

TARIFS OFFRE CULTURELLE	PLEIN TARIF	TARIF RÉDUIT
Forfaits Pour les offres culturelles situées dans le circuit de visite, le paiement du droit d'entrée est obligatoire. Le tarif réduit du droit d'entrée est alors appliqué. Pour les personnes bénéficiant de la gratuité d'entrée au château, seul le tarif de l'offre culturelle est dû. Les visiteurs achetant une offre culturelle en dehors du circuit de visite et souhaitant également visiter le château en visite libre bénéficient du tarif réduit du droit d'entrée. L'Établissement se réserve le droit, pour certaines offres, de commercialiser le forfait uniquement. Pour les personnes bénéficiant de la gratuité d'entrée au château, seul le tarif de l'offre culturelle est dû.		
Expositions temporaires	4 €	-
Visites guidées (pour individuels)		
Visite de ½ heure à 1 heure	5 €	3 €
Visite guidée de 1h30	7 €	5 €
Visite approfondie ½ journée (2h30 à 3h)	13 €	10 €
Spectacles		
Moins de 30 minutes	7 €	-
Plus de 30 minutes	9 €	-
Concerts	15 €	-
Autres activités		
Ex. : ateliers…	7 €	-
Visites nocturnes en extérieur	13 €	11 €
Visites théâtralisées	15 €	13 €
Visite prestige		
Visite guidée de 1h30 sur mesure suivie d'une coupe de champagne (maximum 10 personnes) Droit d'entrée compris	500 €	-
Stages thématiques		
En **journée,** pendant les heures d'ouvertures du château (le stage comprend le droit d'entrée au château)	35 €	20 €
En **soirée,** après la fermeture du château	50 €	25 €

OUTILS DE MÉDIATION	TARIF UNITAIRE
Location d'un visioguide	4 €
Visite complémentaire du musée chinois avec l'histopad (à partir de 12 ans) Les enfants de moins de 12 ans accèdent gratuitement au musée chinois sans histopad	3 €
Location d'une tablette avec application numérique	3 €
Tarif pour les visiteurs achetant leur billet d'entrée 1h avant la fermeture	1,50 €

TARIFS GROUPES	PLEIN TARIF	TARIF RÉDUIT
Entrée du château par visiteur pour les groupes d'au moins 20 visiteurs payants	10 €	
Droit de réservation (10 personnes)	30 €	
Visites commentées en français Ce tarif s'applique en plus du droit d'entrée au château pour un groupe de 29 personnes maximum Durée : 1h30 Durée : 2h	 190 € 260 €	 160 € 215 €
Visite commentée en langues étrangères Ce tarif s'applique en plus du droit d'entrée au château pour un groupe de 29 personnes maximum Durée : 1h30	 250 €	 210 €
Visite commentée, public spécifique Durée : 1h30	90 €	
Visite commentée, spectacles, public scolaire Durée : 1h30	90 €	
Visite-atelier, public scolaire ou spécifique Durée : 2h	110 € (en fonction de la visite-atelier choisie)	
Une journée au château (journées d'intégration, public scolaire ou spécifique)	110 €	
C'est mon patrimoine ! (journée)	50 €	

PROFESSIONNELS DU TOURISME VENTE EN NOMBRE DU DROIT D'ENTRÉE			
Nombre de billets achetés	20 à 99	100 à 999	Au-delà de 1 000
Remise accordée sur le tarif réduit du droit d'entrée	5 %	8 %	10 %

COMITÉS D'ENTREPRISE ET COLLECTIVITÉS VENTE EN NOMBRE DU DROIT D'ENTRÉE												
Nombre de billets achetés	20	30	50	100	150	200	250	300	350	500	600	1 000
Remise accordée sur le tarif réduit du droit d'entrée	10 %	10 %	10 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	20 %	20 %	25 %

COMITÉ D'ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS MANIFESTATION TYPE "ARBRE DE NOËL"	TARIF UNITAIRE
Adulte	40 €
Enfant (moins de 26 ans)	30 €
Le tarif comprend le droit d'entrée, un goûter et un spectacle	

EXONÉRATIONS ET TARIF RÉDUIT DE L'ENTRÉE DU CHÂTEAU

Le château de Fontainebleau est accessible gratuitement :

- chaque premier dimanche du mois, à l'exception des mois de juillet et août ;
- lors de certaines opérations nationales : Nuit des musées, Festival de l'histoire de l'art, Journées européennes du patrimoine. Liste non exhaustive, dépendant de la politique ministérielle.

Les catégories de personnes suivantes accèdent gratuitement au circuit principal sur justification de titres :

- moins de 18 ans ;
- jeunes de 18 ans à moins de 26 ans, résidents de longue durée dans les pays de l'Union européenne, quelle que soit leur nationalité ;
- handicapés et mutilés de guerre (et leur accompagnateur) ;
- demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique, de l'allocation parent isolé, de l'ASPA ;
- détenteurs du Pass Éducation ;
- étudiants des universités et écoles d'art, École du Louvre, Institut national du Patrimoine, École nationale des Chartes ;
- personnels scientifiques des musées publics, personnels du ministère de la Culture, personnels de l'INHA ;
- enseignants en histoire de l'art, arts plastiques, architecture et archéologie ;
- journalistes titulaires de la carte de presse ;
- conférenciers et guides-interprètes ;
- membres de l'ICOM et l'ICOMOS ;
- chauffeurs de car accompagnant les groupes ;
- membres de l'Association des Amis du château de Fontainebleau (SAMCF) ;

- détenteurs de la carte Balad'Pass 77 émise par Seine-et-Marne Attractivité, accompagnés d'un adulte payant le plein tarif ;
- personnels des Offices de tourisme et syndicats d'initiative, des Comités départementaux du tourisme, des Comités régionaux du tourisme et d'Atout France.

Le tarif réduit d'accès au circuit principal est applicable aux catégories de personnes suivantes sur justification de titres :
- familles nombreuses ;
- non-résidents de longue durée dans les pays de l'Union européenne et non-ressortissants européens de 18 à 25 ans ;
- visiteurs acquittant le droit d'entrée avec des chèques vacances, individuels ou en groupe ;
- carte privilège RMN ;
- visiteurs acquittant une offre culturelle ;
- détenteurs d'un billet de train Paris-Visite ;
- détenteurs d'un billet France-Montgolfières, vol au départ du château de Fontainebleau ;
- détenteurs du Pass "Les Paris Plus" ;
- détenteurs du billet d'entrée d'un des sites partenaires de Visitez Malin ;
- les agents du ministère de l'Intérieur, leur famille et les agents à la retraite ;
- membres des Sociétés d'Amis des musées nationaux reconnus par la RMN-GP ;
- membres du Souvenir napoléonien ;
- détenteurs de la carte "passion monuments" du CMN.

EXONÉRATION ET TARIF RÉDUIT DE L'OFFRE CULTURELLE DU CHÂTEAU

Les catégories de personnes suivantes accèdent gratuitement à l'offre culturelle pour individuels sur justification de titre :
- enfants de moins de 4 ans.

Les catégories de personnes suivantes bénéficient du tarif réduit de l'offre culturelle sur justification de titres :
- jeunes de moins de 26 ans ;
- handicapés et mutilés de guerre (et leur accompagnateur) ;
- demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique, de l'allocation parent isolé, de l'ASPA ;
- détenteurs du Pass Éducation ;
- personnels scientifiques des musées publics, personnels du ministère de la Culture, personnels de l'INHA ;
- journalistes titulaires de la carte de presse ;
- conférenciers et guides-interprètes ;
- membres de l'ICOM et l'ICOMOS ;
- membres de la Société des Amis du château de Fontainebleau (ACF).

Les catégories de personnes suivantes bénéficient de la gratuité de la visite nocturne en extérieur sur justification de titres :
- enfants de moins de 6 ans.

Les catégories de personnes suivantes bénéficient du tarif réduit de la visite nocturne en extérieur sur justification de titres :
- jeunes de moins de 26 ans.

EXONÉRATIONS ET TARIF RÉDUIT SPÉCIFIQUES AUX GROUPES

Les catégories de personnes suivantes sont exonérées du droit de réservation sur justification de titres :
- enseignants avec leur groupe, encadrants des groupes du champ social, encadrants des groupes des personnes en situation de handicap ;
- guides encadrant les groupes détenteurs du billet commun Fontainebleau/Vaux-le-Vicomte.

Les catégories de personnes suivantes accèdent gratuitement au circuit principal sur justification de titres :
- accompagnateurs des groupes touristiques, détenant une carte professionnelle (agence de voyages, tour-operators, autocaristes) à raison de 1 responsable par groupe de 30 personnes ;
- accompagnateurs des groupes de public spécifique (champ social et handicap), à raison d'un accompagnateur pour 5 personnes. Le Président de l'Établissement public est autorisé à accorder des gratuités complémentaires pour les accompagnateurs en fonction de la nature du groupe ;
- accompagnateurs des groupes issus de centres de loisirs à raison d'un accompagnateur par groupe de 30 personnes ;
- accompagnateurs des groupes scolaires, en fonction du niveau scolaire :
 - 1 accompagnateur pour 7 enfants du primaire et du secondaire ;
 - 1 accompagnateur pour 5 enfants de maternelle ;
 - 2 accompagnateurs par classe.

 Le Président de l'Établissement public est autorisé à accorder des gratuités complémentaires pour les accompagnateurs en fonction de la nature du groupe ;
- chauffeurs de car accompagnant les groupes.

Les catégories de personnes suivantes bénéficient du tarif réduit des visites commentées pour les groupes sur justification de titres :
- étudiants ;
- enseignants en activité.

FORFAITS

Pour les offres culturelles situées dans le circuit de visite, le paiement du droit d'entrée est obligatoire. Le tarif réduit du droit d'entrée est alors appliqué. Pour les personnes bénéficiant de la gratuité d'entrée au château, seul le tarif de l'offre culturelle est dû.

Les visiteurs achetant une offre culturelle en dehors du circuit de visite et souhaitant également visiter le château en visite libre bénéficient du tarif réduit du droit d'entrée. Pour les personnes bénéficiant de la gratuité d'entrée au château, seul le tarif de l'offre culturelle est dû.
L'Établissement se réserve le droit, pour certaines offres, de commercialiser le forfait uniquement. Pour les personnes bénéficiant de la gratuité d'entrée au château, seul le tarif de l'offre culturelle est dû.

OFFRE TARIFAIRE
LA LOCATION DES ESPACES

GRILLE TARIFAIRE AU 31/12/2020

Les salles sont mises à disposition vides et sans aménagement.

LOCATION D'ESPACES

Des frais de dossier d'un montant de 150 euros TTC seront appliqués à chaque location d'espaces.

ESPACES INTÉRIEURS

ESPACE	PRIX HT
Théâtre Impérial	25 000 €
Galerie des Cerfs	10 000 €
Salle des Colonnes	6 000 €
Chapelle de la Trinité	6 000 €
Salles Saint-Louis	6 000 €
Galerie des Fastes	4 000 €
Salon des Fleurs	2 000 €
Vestibule de Serlio	1 500 €
Fumoir Napoléon III	1 500 €
Terrasse de la Galerie François Ier (en complément d'un autre produit uniquement)	1 000 €
Galerie François Ier	Espace louable (tarifs négociés)
Salle de Bal	Espace louable (tarifs négociés)

ESPACES EXTÉRIEURS

ESPACE	PRIX HT
Jardins et cours à l'unité	4 000 €
Cour de la Fontaine avec structure	6 000 €
Allée de Maintenon seule	2 000 €
Parc et canal	2 000 €
Étang aux Carpes	2 500 €
Forfait stationnement au château	500 €
Rallyes automobiles	2 000 €
Dépose hélicoptère	500 €

Ces tarifs s'entendent hors frais de personnel de l'Établissement public du château de Fontainebleau et ne tiennent pas compte des divers frais payés par le contractant à ses prestataires extérieurs (traiteur, éclairage, sonorisation, guide…).

Nota : les dépenses annexes ci-après viennent s'ajouter au montant de la location et sont facturées après réalisation des prestations. Les coûts d'électrification font l'objet d'une facturation directe du prestataire de services :

La mise à disposition des salles induit automatiquement la présence d'un ou plusieurs agents du château selon le type de manifestation pour guider les invités ou assurer la sécurité des espaces :

- coût horaire d'un agent avant minuit : 22 € HT / heure ;
- coût horaire d'un agent après minuit (0h-7h) : 33,60 € HT / heure.

Maintenance électrique :
Pour tout équipement complémentaire (lumière, son, matériel du traiteur…) en sus de l'existant, la présence d'un agent de maintenance de l'entreprise chargée de l'entretien électrique du château de Fontainebleau est obligatoire lors du montage et du déroulement de la manifestation (coût horaire : 45 € HT / heure de 8h à 18h, 90 € HT / heure de 18h à 8h).

LES VISITES-PRIVILÈGE

NB MAXIMUM DE PERSONNES ADMISES	VISITES-PRIVILÈGE (PRIX HT)
10 (1 groupe)	700 €
30 (1 groupe)	1 000 €
60 (2 groupes)	1 500 €
90 (3 groupes)	2 000 €
120 (4 groupes)	2 500 €
150 (5 groupes)	3 000 €
180 (visite postée ou déambulation)	3 500 €
181-350	4 000 €
351-800	4 500 €
801-1500	5 000 €
1 500-2 000	6 000 €

Tarifs des visites spécifiques :

DÉFINITION	TARIFS HT
Visite-rallye (en horaire d'ouverture du château)	300 € + droit d'entrée
Activités sportives ou associatives dans les cours et jardins du château	300 € par jour
Activités sportives ou associatives dans le parc	150 €

TOURNAGES ET PRISES DE VUES

TARIFS TOURNAGES		TARIF PAR JOURNÉE DE TOURNAGE EFFECTIF (HT)
Cinéma et télévision	Long métrage	4 000 €
	Court et moyen métrages	400 €
Documentaire		400 €
Documentaire fiction		2 000 €
Publicité		5 000 €
Émission TV		1 000 €
Clip		2 500 €

TARIFS PHOTOGRAPHIES	TARIF PAR JOURNÉE DE TOURNAGE EFFECTIF (HT)
Prises de vues à but non lucratif et pour les individuels (hors package mariage)	1 000 €
Prises de vues à but lucratif (publicité, mode…)	4 000 €

TARIFICATION SUPPLÉMENTAIRE POUR LES PRISES DE VUES

Majoration espaces emblématiques du château :
Un tournage dans la galerie François Ier, la salle de Bal, la galerie de Diane, le théâtre Impérial ou la chapelle de la Trinité peut être majoré de 50 % sur le tarif journalier, le jour où ces espaces sont utilisés, hors tournages documentaires et courts et moyens métrages.

Coefficient de complexité :
Le château de Fontainebleau se réserve le droit d'ajouter au montant du tournage un coefficient de complexité en fonction du nombre de jours de montages et de démontages, de la quantité et la qualité des installations, du nombre de techniciens, des véhicules employés, des décors utilisés, etc. Ce coefficient peut permettre une majoration jusqu'à 50 % du tarif proposé.

Précisions :
Les coûts s'entendent hors frais de personnel de l'Établissement public du château de Fontainebleau, et hors interventions éventuelles de sociétés externes spécialisées : déplacement d'œuvre, surveillance, nettoyage, et maintenance électrique.

Stationnements et espaces :
Les coûts s'entendent hors frais de mises à disposition d'espaces pour les lieux de stationnement des véhicules et des installations de structures pour espaces annexes (loges, cantines…). Sous certaines conditions, des places de stationnements peuvent être réservées à l'usage du client.

FORFAITS ÉVÉNEMENTIELS

TYPOLOGIE	CARACTÉRISTIQUES	CAPACITÉ	HORAIRES	PRIX HT
Formule 1 Soirée Salle des Colonnes	■ Mise à disposition de la salle des Colonnes de 18h à 24h pour les invités ■ Visite-privilège pour 5 groupes maximum, incluant la visite des Grands Appartements et du théâtre Impérial ■ Montage, démontage et ménage réalisés entre 9h (jour J) et 9h (jour J+1) ■ Frais de surveillance et de guidage francophone pendant la visite-privilège ■ Matériel de réception sous réserve de disponibilité du stock	Max 150 personnes	18h-24h	12 000 €
Formule 2 Soirée Galerie des Cerfs	■ Mise à disposition de la galerie des Cerfs de 18h à 3h pour les invités pour un cocktail et espace pour piste de danse ■ Visite-privilège sous forme de déambulation incluant la visite des Grands Appartements ■ Montage, démontage et ménage réalisés entre 9h (jour J) et 9h (jour J+1) ■ Frais de surveillance pendant l'événement ■ Matériel de réception sous réserve de disponibilité du stock	Max 350 personnes et 250 personnes en dîner assis	18h-3h	18 000 €
Formule 3 Journée de séminaire au château	■ Mise à disposition de la salle des Colonnes de 8h à 18h pour 200 personnes pour une réunion, en format théâtre ou cabaret et de la galerie des Cerfs pour un cocktail (déjeuner) ■ Visite-conférence pour 200 personnes ■ Montage, démontage et ménage réalisés entre 5h (jour J) et 9h (jour J+1) ■ Frais de surveillance pendant l'événement ■ Matériel de réception sous réserve de disponibilité du stock	Max 200 personnes	8h-22h	15 000 €
Formule 4 Réunion dans le salon des Fleurs	■ Mise à disposition du salon des Fleurs et du vestibule des fleurs pour les invités pour demi-journée de réunion entre 8h et 18h ■ Une visite-conférence en heure d'ouverture du château pour le groupe ■ Montage, démontage et ménage réalisés entre 6h et 23h ■ Frais de surveillance pendant l'événement ■ Matériel de réception sous réserve de disponibilité du stock	Max 20 personnes	4h entre 8h et 18h	3 500 €
Formule 5 Soirée visite-privilège	■ Une visite-privilège pour deux groupes francophones avec espaces insolites (exemple : boudoir Turc, théâtre Impérial, terrasse de la galerie François Ier…) ■ Mise à disposition du salon des Fleurs et du vestibule des Fleurs pour les invités pour un cocktail ou un dîner assis entre 19h et 24h ■ Montage, démontage et ménage réalisés entre 14h et 2h (j+1) ■ Frais de surveillance et de guidage francophone pendant l'événement ■ Matériel de réception sous réserve de disponibilité du stock	Max 50 personnes en cocktail et 20 en dîner assis	19h-24h	5 000 €
Formule 6 Visite-privilège apéritif	■ Une visite-privilège pour 10 personnes francophones avec espaces insolites (exemple : boudoir Turc, théâtre Impérial, terrasse de la galerie François Ier…) ■ Mise à disposition d'un espace pour une coupe de champagne entre 19h et 24h ■ Montage, démontage et ménage réalisés entre 14h et 2h (j+1) ■ Frais de surveillance et de guidage francophone pendant l'événement ■ Matériel de réception sous réserve de disponibilité du stock	Max 10 personnes	19h-24h	1 500 €

TARIFICATION SUPPLÉMENTAIRE POUR LES MISES À DISPOSITION D'ESPACES, LES PRISES DE VUES, LES FORMULES ET LES VISITES-PRIVILÈGE

Association d'images :
En cas d'utilisation des images prises pendant la manifestation à des fins lucratives ou non lucratives, de communication interne, externe ou de diffusion web, un montant de 5 % du total de la mise à disposition est ajoutée au montant du versement.

Coefficient de complexité :
Le château de Fontainebleau se réserve le droit d'ajouter au parrainage un coefficient de complexité en fonction du nombre de jours de montages et de démontages, de la quantité et la qualité des installations, du nombre d'invités, etc. Ce coefficient peut permettre une majoration jusqu'à 50 % du tarif proposé.

Privatisation entière :
Mise à disposition de tous les espaces publics du château pour des manifestations privées, en dehors des heures d'ouverture au public : 150 000 € HT par jour.

Période de montage et de démontage :
Un abattement de 50 % sur le tarif applicable est consenti pour les périodes de montage et de démontage, survenant un jour autre que le jour de la manifestation, sous réserve de l'acceptation du château de Fontainebleau.

GRATUITÉ

L'Établissement public du château de Fontainebleau peut proposer la mise à disposition d'une salle, l'organisation d'une visite-privilège, ou la réalisation de prises de vues à une association, une administration de tutelle ou à un partenaire à titre gracieux, seuls les frais de dossier – d'un montant de **150 € HT** – et les frais de personnel de l'Établissement (sécurité lors de la manifestation) étant à la charge du demandeur.



COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	MONTANTS
Personnel *dont charges de pensions civiles**	400 950 € -
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 450 385 €
Intervention (le cas échéant)	-
TOTAL DES CHARGES (1)	**6 851 335 €**
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL : BÉNÉFICE (3) = (2) - (1)	**1 502 605**
TOTAL ÉQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	**8 353 940 €**

PRODUITS	MONTANTS
Subventions de l'État	4 193 785 €
Fiscalité affectée	-
Autres subventions	60 326 €
Autres produits	4 099 828 €
TOTAL DES PRODUITS (2)	**8 353 940 €**
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL : PERTE (4) = (1) - (2)	**- €**
TOTAL ÉQUILIBRE DU COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	**8 353 940 €**

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

	MONTANTS
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE, BÉNÉFICE (3) OU PERTE (- 4)	**-**
+ dotations aux amortissements, dépréciation et provisions	1 046 650 €
- reprises sur amortissements, dépréciation et provisions	976 208 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	969 921 €
- produits de cession d'éléments d'actifs	969 921 €
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (IAF)	**1 573 047 €**

ÉTAT PRÉVISIONNEL DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATÉS

EMPLOIS	MONTANTS
Insuffisance d'autofinancement	-
Investissements	6 671 993 €
Remboursement des dettes financières	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	**6 671 993 €**
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)	**8 973 582 €**

RESSOURCES	MONTANTS
Capacité d'autofinancement	1 573 047 €
Financement de l'actif par l'État	1 2 396 017 €
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 47 692 €
Autres ressources	1 528 819 €
Augmentation des dettes financières	-
TOTAL DES RESSOURCES (6)	**15 645 575 €**
PRÉLÈVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT (8) = (5) - (6)	**- €**

VARIATION ET NIVEAU DU FONDS DE ROULEMENT, DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET DE LA TRÉSORERIE

	MONTANTS
Variation du fonds de roulement : augmentation (7) ou diminution (8)	8 973 582 €
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement - trésorerie)	-1 230 691 €
Variation de la trésorerie : abondement (I) ou prélèvement (II)**	10 204 273 €
Niveau du fonds de roulement	22 590 215 €
Niveau du besoin en fonds de roulement	- 623 042 €
Niveau de la trésorerie	23 213 256 €

** Montant issu du tableau "Équilibre financier"

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

DÉPENSES	CF 2019		BI 2020		BRI 2020		CF 2020	
	Montants		Montants		Montants		Montants	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnels	509 106€	509 106€	575 000€	575 000€	430 000€	430 000€	400 950€	400 950€
dont contributions employeur au CAS Pension	53 591€	53 591€	66 000€	66 000€	66 000€	66 000€	-	42 652 €
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	6 210 671€	6 661 115€	6 741 462€	6 268 462€	4 875 495€	4 512 067€	4 808 719€	4 331 869€
Investissement	9 804 472€	13 747 237€	13 062 641€	15 539 036€	10 371 016€	5 963 341€	10 341 594€	5 961 476€
TOTAL DES DÉPENSES AE (A) CP (B)	**16 524 249€**	**20 917 458€**	**20 379 103€**	**22 382 498€**	**15 676 511€**	**10 905 408€**	**15 551 262€**	**10 694 294€**

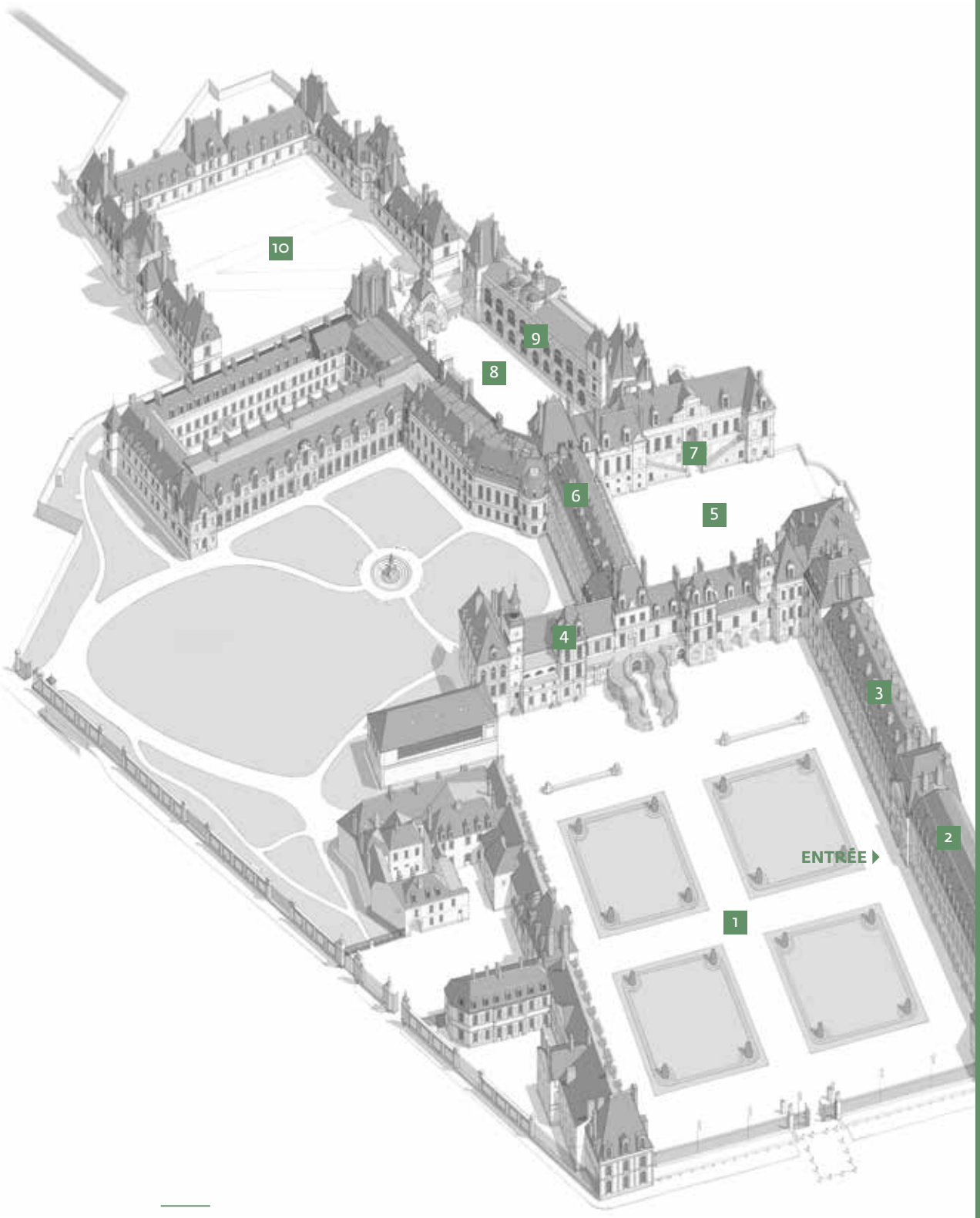
RECETTES	CF 2019	BI 2020	BRI 2020	CF 2020
	Montants	Montants	Montants	Montants
Recettes globalisées	7 827 425€	8 177 475€	7 036 019€	7 073 913€
Subvention pour charges de service public	2 163 930€	2 493 930€	3 763 930€	3 763 930€
Autres financements de l'État	1 472 000€	1 472 000€	1 472 000€	1 472 000€
Fiscalité affectée	-	-	-	-
Autres financements publics	-	-	-	-
Recettes propres	4 191 495€	4 211 545€	1 800 089€	1 837 983€
Recettes fléchées	12 175 455€	12 395 895€	13 711 705€	13 576 622€
Finanacements de l'État fléchés	9 940 377€	10 066 017€	11 713 872€	11 713 872€
Autres financements publics fléchés	184 774€	736 730€	172 341€	152 284€
Recettes propres fléchées	2 050 304€	1 593 148€	1 825 492€	1 710 465€
TOTAL DES RECETTES (C)	**20 002 880 €**	**20 573 370 €**	**20 747 724 €**	**20 650 535 €**

SOLDE BUDGÉTAIRE	CF 2019	BI 2020	BRI 2020	CF 2020
	Montants	Montants	Montants	Montants
Excédent (D1 = C - B)	-	-	9 842 315 €	9 956 241 €
Déficit (D2 = B - C)	914 578 €	1 809 128 €	-	-

RESSOURCES HUMAINES

ARRIVÉES ET DÉPARTS DES AGENTS DU CHÂTEAU AU 31/12/2020

DÉPARTS	FONCTIONS	CATÉGORIE GROUPE	ARRIVÉES
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES COLLECTIONS			
15/02/2020 mutation Vincent Droguet	Conservateur Général	A	15/05/2020 David Guillet Directeur conservation
06/01/2020 détachement Émilie Lagrange	Tapissier	A	01/03/2020 Audrey Creveau Chef de travaux d'art Tapissier
01/09/2020 détachement Jehanne Lazaj	Conservateur en chef	A	
	Tapissier	B	01/04/2020 Stéphane Échard Tapissier
	Installateur	C	01/02/2020 Brice Cluzel Installateur-Monteur
	Ébéniste	A	15/02/2020 Reintégration après CLD Jean-Marc Chevalier
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES JARDINS			
	Conducteur d'opérations	AT3 contractuel groupe 3	09/11/2020 Alexandre Cauet
15/01/2020 mutation Stéphane Penaud	Technicien d'art jardinier	B	
	Adjoint au chef de service de la sécurité-sûreté	B contractuel T2 Groupe 2	01/05/2020 Gaëtan Charre Adjoint au chef de service de la sécurité sûreté
01/05/2020 retraite Patricia Baudoin	Assistante de direction	C	
24/01/2020 retraite Georges Ledoux	Agent d'accueil et de surveillance	C	01/05/2020 AASM jour Jean-Philippe Boisgerault
15/08/2020 AASM jour Jean-Philippe Boisgerault	Agent d'accueil et de surveillance	C	
01/06/2020 retraite Claude Defremery	Agent d'accueil et de surveillance	C	01/04/2020 AASM nuit Calaiselvane Cogoulane
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COMMUNICATION			
01/07/2020 démission Éric Grebille	Adjoint DDC, responsable du mécénat	A	
	Chef de service mécénat		01/11/2020 Guillaume Dinkel
01/10/2020 démission Alexis de Kermel	Directeur	A	
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES PUBLICS			
01/07/2020 Retraite Éric Martin	Contractuel billetterie	C	
01/09/2020 Retraite pour invalidité Didier Buisson - sorti des effectifs (CLD)	Agent d'accueil et de surveillance	C	
25/06/2020 décès Marie-Hélène Roy	Agent d'accueil et de surveillance	C	
01/10/2020 disponibilité pour convenances personnelles Kévin Daenens	Contractuel service culturel	C	01/11/2020 Maria-Francesca Grisanti CDD 1 an
01/09/2020 retraite Murielle Gervais			
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE			
01/09/2020 fin de détachement Alexandre Delahaye	Directeur administratif et financier - contrat d'établissement T3	A	



PLAN

1 Cour d'Honneur
2 Théâtre Impérial
3 Musée Napoléon Ier
4 Chapelle de la Trinité
5 Cour de la Fontaine
6 Galerie François Ier
7 Salle de la Belle Cheminée
8 Cour Ovale
9 Salle de Bal
10 Quartier Henri IV

CRÉDITS PHOTO

Serge Reby / Château de Fontainebleau	Couv., P. 15, P. 16, P. 32, P. 33-B, P. 38, P. 41, P. 42, P. 45, P. 51, P. 55-B, P. 58, P. 59, P. 60-B, P. 64, P. 66, P. 67, P. 68, P. 69, P. 70, P. 71, P. 72, P. 73-A, P. 74, P. 80, P. 82, P. 83, P. 84, P. 92-A/C/D, P. 97-B/C, P. 105, P. 106, P. 109, P. 111, P. 112, P. 116, P. 118, P. 129, P. 130, P. 153.
Château de Fontainebleau	P. 4, P. 8, P. 9, P. 12, P. 14, P. 18-A, P. 40, P. 52, P. 60-A, P. 61, P. 88, P. 90-C, P. 97-A, P. 102, P. 113-A-B, P. 117-A/B/C.
Thierry Ollivier	P. 73-B, P. 79.
International Art Campus	P. 56, P. 57.
Techni Flight	P. 54, P. 55-A.
Sophie Lloyd	P. 47, P. 50, P. 81.
DR	P. 23-A, P. 35, P. 53, P. 63, P. 75, P. 85, P. 90-B, P. 94, P. 95, P. 104, P. 134, P. 137.
Écoles d'art américaines	P. 28, P. 29, P. 34, P. 92-B.
RMN-Grand Palais / Adrien Didierjean	P. 76, P. 107.
Mobilier national	P. 76-A/B.
Pascal Crapet	P. 114, P. 115.
Thibaut Chapotot	P. 6, P. 91.
Béatrice Lécuyer-Bibal	P. 60-C, P. 65.
Didier Plowy	P. 10, P. 13-A/B, P. 17, P. 18-B, P. 21, P. 22, P. 23-B, P. 30, P. 44.
Lucie Page	P. 19, P. 110.
Gilles Coulon	P. 113-C.
Emilie Brouchon	P. 20, P. 24, P. 26, P. 27, P. 33-A, P. 86, P. 87, P. 96, P. 97-D, P. 103.
S. Wein / Kärcher	P. 36, P. 48, P. 49-C.
Pierre Holey	P. 43, P. 46, P. 49-A/B, P. 90-A.



Informations
tél. 01 60 71 50 60
www.chateaudefontainebleau.fr

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Palais et
parc de Fontainebleau
inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1981